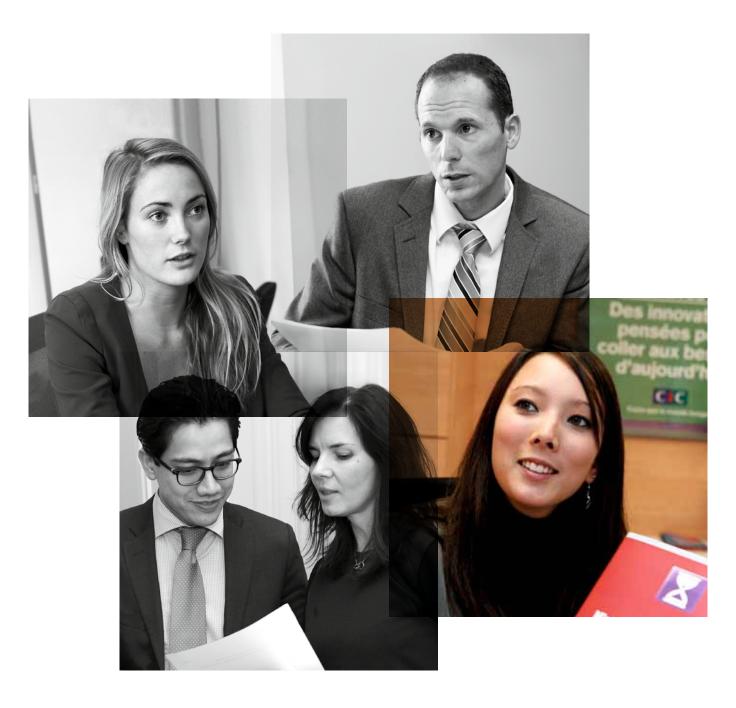
2012

Document de référence & rapport financier annuel







Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2013 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Mot du président



Le CIC a poursuivi en 2012 sa dynamique commerciale avec pour objectif concrétisé le financement de l'économie réelle au plus près des besoins des entreprises et le soutien aux projets de ses clients.

L'exercice a été marqué par une nouvelle progression du nombre de clients (à près de 4,6 millions), des crédits, des dépôts et des activités assurances, banque à distance, téléphonie et télésurveillance.

Le CIC a démontré sa vitalité au service de l'activité économique : les encours de crédits d'équipement de la banque de détail ont augmenté de 5 %. Ses 21 000 collaborateurs se sont mobilisés pour accompagner et satisfaire au mieux particuliers, associations, professionnels et entreprises.

Sa maison mère, le Crédit Mutuel, a encore renforcé ses fondamentaux et notamment sa solidité financière. Avec 37,4 milliards d'euros de capitaux propres part du groupe (+ 12 %), il affiche un ratio de solvabilité *Core Tier 1* de 14,5 % (+ 130 points de base) inégalé en France et qui le situe dans le peloton de tête européen.

Son modèle de développement a été distingué. Le magazine *Global Finance* l'a désigné meilleure banque – et la plus sûre – de France. Le baromètre *Posternak-Ifop* l'a placé au premier rang des banques françaises en termes d'image et celui de l'*Argus de l'assurance/OpinionWay* sur la première marche de son classement général.

S'appuyant sur un groupe puissant et de taille européenne, aux capacités d'innovation éprouvées, doté d'outils performants et ayant la volonté de rester à la pointe de la technologie dans tous les domaines – particulièrement la monétique, la téléphonie et la sécurité – le CIC a les moyens de répondre aux défis des années qui viennent, en conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques.

Il peut compter pour cela sur la motivation, le niveau de formation, le professionnalisme et la réactivité de ses salariés, proches de leurs clients et à leur écoute.

Maintenant sa stratégie, il continuera d'élargir et de diversifier son offre commerciale pour coller aux besoins de la population. Banquier d'une entreprise sur trois, il restera plus que jamais au service de leur expansion génératrice d'emplois et du développement des régions et territoires.

Michel Lucas

président-directeur général

Sommaire

5 6 7	PRÉSENTATION DU CIC Profil du CIC Chiffres clés consolidés
8 10	Organigramme simplifié Métiers
27	Coordonnées du réseau
30	Historique du CIC
31	Capital
34	Marché des titres de l'émetteur
37	Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération
	des titres participatifs
38	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
39	Conseil d'administration
49	Rémunération des mandataires sociaux
50	Rémunérations variables des professionnels faisant partie
	de la « population régulée »
51	Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée
	générale des actionnaires du 23 mai 2013 sur les conditions
	de préparation et d'organisation des travaux du conseil
	et sur les procédures de contrôle interne
62	Rapport des commissaires aux comptes établi en application
	de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur
62	le rapport du président du conseil d'administration du CIC Rapport spécial des commissaires aux comptes
02	sur les conventions et engagements réglementés
66	ÉLÉMENTS FINANCIERS
67	Comptes consolidés
154	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
155	Comptes sociaux
194	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
195	RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
196	Informations générales
200	Indicateurs
213	Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale
215	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée
213	du vérificateur indépendant sur les informations sociales,
	environnementales et sociétales
217	ÉLÉMENTS JURIDIQUES
218	Actionnaires
227	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de
	valeurs mobilières et sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
	(au titre des résolutions 11, 13, 14, 15 et 17)
228	Renseignements divers
230	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
231	Documents accessibles au public
231	Communication financière
232	Responsable du document de référence
232	Responsables du contrôle des comptes
233	Table de concordance du document de référence



Profil du CIC

Le CIC, holding et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international.

4 569 510 clients dont:

3 778 772 particuliers

72 200 associations

602 323 professionnels

116 215 entreprises

20 446 collaborateurs*

2 074 agences en France

3 succursales,

34 bureaux de représentation et

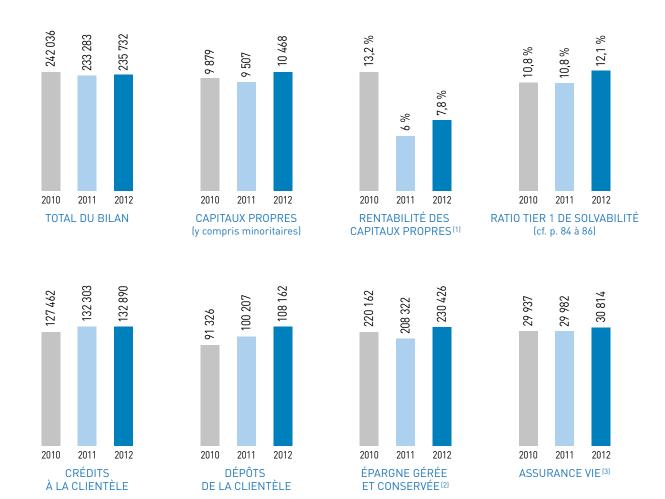
29 implantations banque privée à l'étranger

^{*} Équivalents temps plein.

Chiffres clés consolidés

	2012	2011	2010
Produit net bancaire	4 260	4 166	4 637
Résultat d'exploitation	960	807	1 370
Résultat net (part du groupe)	698	555	1 115
Coefficient d'exploitation ^[1]	69 %	67 %	61 %

⁽¹⁾ Frais généraux rapportés au produit net bancaire.



⁽¹⁾ Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture diminués des dividendes payés.

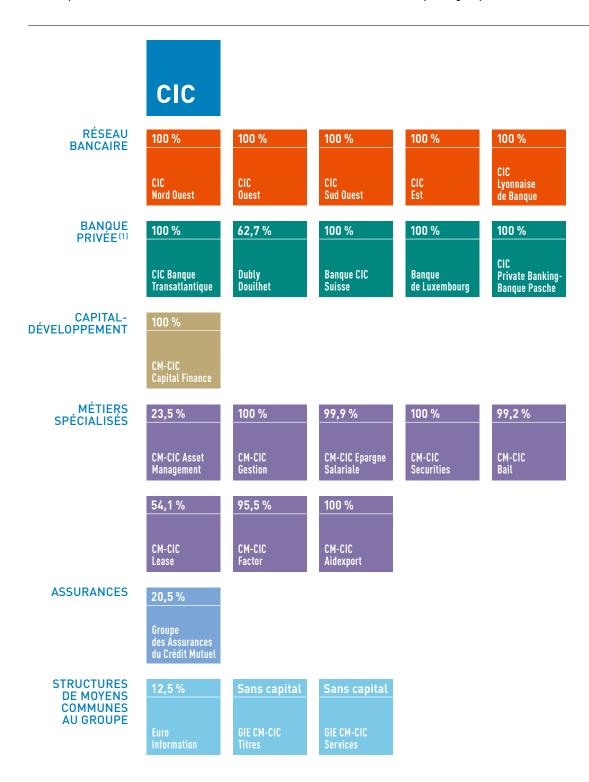
Source : comptes consolidés.

⁽²⁾ Épargne gérée (assurance vie, épargne salariale et OPCVM) et titres conservés de la clientèle.

⁽³⁾ Encours fin de mois.

Organigramme simplifié

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les sociétés qui ne sont pas contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel, comme précisé ci-contre. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.



⁽¹⁾ Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).

Le CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Ile-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché;
- de 5 banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

Participations du Crédit Mutuel par métier :

MÉTIERS SPÉCIALISÉS

CM-CIC Asset Management : 76,5 %

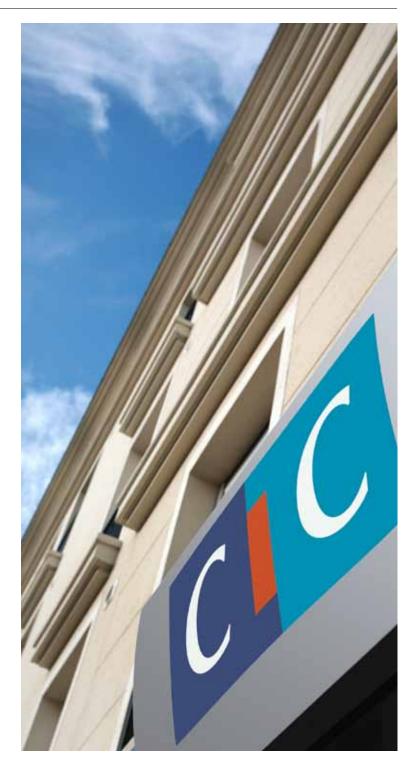
CM-CIC Bail: 0,8 % CM-CIC Lease: 45,9 % CM-CIC Factor: 4,5 %

ASSURANCES

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

STRUCTURES DE MOYENS COMMUNES AU GROUPE

Euro Information: 87,5 %



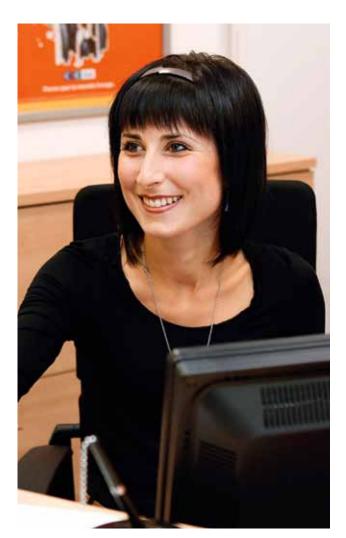
Métiers

Banque de détail*

Avec un PNB de 3 083 millions d'euros, des frais de fonctionnement de 2 245 millions et un coût du risque de 201 millions, le résultat d'exploitation de la banque de détail s'est inscrit à 637 millions d'euros.

Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)	2012	2011	Variation
PNB	3 083	3 240	- 4, 8 %
Frais de fonctionnement	(2 245)	(2 166)	+ 3,6 %
RBE	838	1 074	- 22 %
Coût du risque	(201)	(157)	+ 28 %
Résultat avant impôt	743	1 001	- 25,8 %
Résultat net part du groupe	518	685	- 24,4 %

Source : comptes consolidés.



Cœur de métier du CIC, la banque de détail a poursuivi son développement en 2012.

Le nombre de clients du réseau bancaire a augmenté de 109 437 (2,5 %).

Les engagements du réseau ont progressé de 1,5 %, dont les crédits d'investissement aux entreprises et aux professionnels de respectivement 10 % et 8,9 % (crédit-bail inclus). L'épargne clientèle a terminé en hausse de 5,5 % dont

L'épargne clientèle a terminé en hausse de 5,5 % don l'épargne bancaire de 16,3 %.

L'encours d'assurance vie a connu une évolution de + 0,4 %; celui d'assurance vie multisupport de + 4,1 %.

Le total des FCPI et FIP s'est accru de 15,5 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 2 % pour le stock de cartes dont + 6,3 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée ;
- + 7 % pour le parc de terminaux de paiement commerçants actifs à 105 977 unités ;
- + 8,4 % pour les flux de paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

En assurance de biens, le nombre de contrats a crû de 6,8 % dont 6,3 % pour l'automobile et 5 % pour l'habitation. Le nombre de contrats de téléphonie mobile a atteint 303 194 (+ 13,4 %).

^{*} Les encours sont des encours moyens cumulés.

RÉSFAU

Points de vente

Avec 24 ouvertures d'agences, le CIC a maintenu sa politique d'amélioration et de structuration de son réseau. À fin 2012, il disposait de 2 074 points de vente.

Automates bancaires

Le parc est composé de 3 700 appareils dont 1 224 appareils équipés d'un module de dépôt et 2 476 GAB. Sur l'ensemble, le CIC a enregistré 115 635 186 transactions, parmi lesquels 71 060 168 retraits et 44 575 028 autres opérations, dont 14 925 608 dépôts.

cic.fr

Sur un total de 172 millions, le *Smartphone* représente désormais 37 % des connexions contre 15 % en 2011. La refonte de l'application « virements » et la mise en place de l'*e-retrait* ont permis d'offrir de nouvelles perspectives d'utilisation des outils Internet par la clientèle. 2012 a également marqué la fin d'un cycle avec l'arrêt de l'emblématique *Minitel*.

Marché des particuliers

Nouveaux clients

Le nombre de clients a augmenté de 2,2 % à 3 778 772. Les progressions les plus fortes concernent les moins de 17 ans et les plus de 60 ans.

Ressources bancaires

L'encours global des livrets a évolué de + 13,3 % à 19,5 milliards d'euros. Cela résulte de la poursuite de l'essor du *Livret A* (+ 32,4 % à 3,9 milliards) et du succès de l'opération promotionnelle *Livret privilège*.

Les comptes à terme – dont le produit phare est le *Compte évolutif* – ont enregistré une hausse de 25,3 % à 4,2 milliards au 31 décembre.

L'épargne logement a été en croissance de 2 % à 6,1 milliards.

Épargne financière

Elle a souffert d'un contexte défavorable expliquant les sensibles régressions de la « conservation des autres titres » (-7,8 %) et des OPCVM Groupe (-11,6 %).

Crédits

La production de crédits habitat a chuté de 30,4 % à 5,2 milliards d'euros, la baisse des encours se limitant à 1,1 %. En crédit à la consommation et *revolving*, l'encours a atteint 3,8 milliards [- 3,9 %]; la production s'est établie à 1,8 milliard, fruit du pré-équipement d'un nombre grandissant de clients en *Crédit en réserve*.

Contrats de service

Le stock s'est élevé à 1 139 882 (+ 5 %), grâce à la nouvelle offre de contrat ajustable et au succès de la formule *Web* qui permet de bénéficier d'une réduction du tarif de l'abonnement mensuel en recevant ses relevés via *cic.fr.*



Banque à distance

L'enrichissement du contenu et sa commercialisation dans les *Contrats personnels* ont conduit 72 066 clients supplémentaires à s'équiper d'un abonnement *Filbanque*, le portefeuille atteignant 1 314 723 contrats (+ 5,8 %).

Cartes

Le développement du parc s'est poursuivi : + 1 % à 2 084 229 cartes dont 324 233 à valeur ajoutée ou de prestige, représentant 15,5 % du stock. Le service *Différé plus* a contribué à la réussite des opérations de montée en gamme.

Téléphonie mobile

Avec la vente de 35 808 nouveaux contrats, portant le parc à 303 194 (+ 13,4 %), la compétitivité de la gamme a eu pour effet de contenir la concurrence agressive de *Free*.

Marché des professionnels

Force de vente dédiée

Avec 2 314 chargés d'affaires spécialisés, le CIC a confirmé sa volonté de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché.

Nouveaux clients

La prospection, à travers des opérations ciblées, s'est concrétisée par la conquête de 63 529 professionnels (+ 3 % par rapport à 2011). ... Banque de détail

Financements

La production de crédits d'investissement a atteint 2 600 millions d'euros (+ 8,9 % d'encours), celle de crédit-bail 631 millions et 1 443 contrats de financement en location longue durée ont été conclus.

L'action d'accompagnement des créateurs a généré la mise en place de 1 633 PCE (prêts création d'entreprise). Les 1 699 millions d'euros de crédits habitat accordés (+ 7,4 % d'encours) ont représenté 24 % de la production globale du réseau CIC.

Épargne

Les encours ont progressé de 1,6 milliard d'euros à 22,1 milliards (+ 7,8 %). Ce résultat est dû notamment à l'épargne bancaire pour 1 274 millions d'euros (+ 18,1 %), portée par les comptes à terme (+ 766 millions d'euros, soit + 18,2 %); les dépôts à vue sont en hausse de 323 millions et l'assurance vie de 264 millions (+ 7 %).

Fidélisation

La commercialisation des produits et services a été active :

- le stock de contrats de banque à distance est passé à 229 564 (+ 14 867, soit 6,9 %);
- celui des *Contrats professionnels* à 159 598 (+ 12 339, soit 8 4 %) ·
- au niveau du réseau bancaire, les flux monétiques ont évolué de + 8,4 %, sous le double effet du renforcement du nombre de terminaux et de la quantité des transactions effectuées (+ 9,3 %).

Épargne salariale

5 617 contrats ont été signés, le stock se situant à 29 291.

Assurance vie, santé et prévoyance

Les professionnels ont contribué à hauteur de 4 041 millions d'euros (14 %) à l'encours total d'assurance vie. La souscription de 2 890 contrats d'assurance santé et de 20 919 de prévoyance a porté les stocks à respectivement 8 283 (+ 26,5 %) et 63 589 (+ 24,2 %).

1 765 contrats de retraite *Madelin* ont été commercialisés.

Partenariats

Le développement d'accords avec des réseaux d'enseignes s'est poursuivi, se situant à 115 (102 à fin 2011).

Agriculture

La filière a conquis 3 001 clients (le portefeuille passant à 29 787) et mis en place 431 millions d'euros de crédits, conduisant à un montant total d'engagements de 1 977 millions (+ 12,8 %).

L'évolution de l'encours d'épargne (1 136 millions) a notamment pour cause la hausse de l'épargne bancaire de 44,2 % à 476 millions d'euros.

Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale menée en direction des professions libérales et le CIC a participé à plusieurs manifestations ayant trait au marché des professionnels (salons...).

Marché des entreprises

Conquête de nouveaux clients

2012 a conforté le succès de la stratégie que le CIC a choisie pour répondre aux besoins, toujours plus pointus, des entreprises et de leurs dirigeants. En garantissant une qualité de la relation et de l'accompagnement au quotidien, en tirant parti de la richesse de l'offre, de la capacité de mettre en œuvre des services qui incluent de plus en plus de technologie, les chargés d'affaires sont des interlocuteurs toujours plus proches des centres de décisions. Concernant les reprises et transmissions d'entreprises, ces derniers travaillent en étroite synergie avec les équipes de CIC Banque Privée et CM-CIC Capital Finance.

Ce positionnement a permis de conquérir 11 929 nouveaux clients PME et GME en 2012.

Financements

Financements à moyen et long terme, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, capital-développement constituent les solutions proposées par le CIC.

La production de crédits moyen et long terme s'est élevée à 3 512 millions d'euros, permettant à l'encours de croître de 10 % à 11 354 millions. Celle des financements locatifs a été de 1 141 millions en crédit-bail mobilier (+ 1,9 %) et de 286 millions en crédit-bail immobilier.

En cumulé, les engagements ont connu une hausse de 5.9~% à 30~064~millions d'euros.

Gestion des excédents de trésorerie et placements financiers

Le renouvellement de l'offre a bien répondu aux besoins de performances, de sécurité et de transparence des clients. Les dépôts ont atteint 28 651 millions d'euros (+ 7,5 %) dont 12 898 millions d'épargne bancaire (+ 22,8 %).

Flux

La disparition du réseau X25 et la diffusion des nouveaux moyens de paiements SEPA ont impacté les services de banque à distance qui se sont enrichis de fonctionnalités dans les domaines de la sécurité (authentification forte, gestion des mandataires...) et du cash management.

Le Crédit Mutuel-CIC a confirmé sa capacité d'innovation en participant au lancement d'une nouvelle solution de paiement électronique de factures, *SEPAmail*. Avec cette messagerie électronique sécurisée, une entreprise peut adresser une demande de paiement associée à une facture dématérialisée à un client, et ce dernier la régler par virement via le service Internet de sa banque.

Le chiffre d'affaires monétique commerçants traité a augmenté de 10,1 % à 14 736 millions d'euros.

International

Le CIC dispose d'une gamme qui repose sur l'accompagnement des entreprises et le financement de leurs opérations. La proximité de ses spécialistes et chargés d'affaires internationales, conjuguée aux prestations sur mesure de CM-CIC Aidexport et aux 37 bureaux de représentation et succursales dans le monde, forme un modèle reconnu pour son efficacité.

Le groupe a mis en œuvre un nouveau service de financement « FIDOC » avec lequel le fournisseur étranger d'un client bénéficie de délais de règlement ou de conditions tarifaires améliorées.

Ingénierie sociale

Alors que l'environnement reste incertain, le CIC propose des solutions flexibles d'épargne et retraites entreprises, faciles à mettre en place en toute sécurité, pour optimiser les stratégies de rémunération (intéressement, participation, plan d'épargne entreprise).

Ces offres présentent aussi des avantages fiscaux pour l'entreprise et le salarié.

2 727 contrats d'épargne salariale ont été vendus en 2012.

Marché des associations

Fin 2012, le CIC comptait 72 200 clients (+ 6 %). La cible prioritaire demeure les associations dites « gestionnaires » (secteur sanitaire et social, caritatif, humanitaire, organisme de formation, enseignement privé, etc.).

Les engagements ont atteint 605 millions d'euros $\{+2,3\%\}$. Les encours d'épargne $\{5,5$ milliards d'euros, soit $+7,4\%\}$ ont été portés par la forte évolution des livrets $\{+40,5\%\}$. Les associations bénéficiaires du *Livret pour les Autres* et de la *Carte pour les Autres* ont vu la collecte de dons auprès des clients CIC augmenter de 77 %, deux ans après la mise en place des partenariats.



MÉTIERS D'APPUI

Assurance

En 2012, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 2 804,8 millions d'euros. Les assurances de biens et de personnes ont continué à évoluer à un rythme soutenu, respectivement de + 11,2 % et + 4,2 %. Après la forte baisse de 2011, la collecte en assurance vie a marqué un léger recul [- 2,3 %]. Les commissions encaissées se sont élevées à 294,5 millions d'euros, en progression de 6,2 %.

Assurances de biens

En assurance automobile, grâce à une palette complète et une politique de tarification très ciblée, le portefeuille a augmenté de 6,4~% à 384~316 contrats.

Garanties à la carte, prix spéciaux pour les automobilistes qui effectuent moins de 6 000 kilomètres par an, conditions pour les deux roues de plus de 50 cm³, assurance flotte pour les professionnels, couvrent les besoins de toutes les catégories de clientèle.

En assurance habitation, des avantages spécifiques tels que l'extension de garantie pour l'électroménager et l'audiovisuel ont contribué à conquérir de nouveaux souscripteurs, le portefeuille atteignant 481 923 contrats (+ 5,1 %). Le soutien aux assurés a été développé. La plateforme téléphonique *Constatel*, qui réceptionne les déclarations et gère les sinistres, coordonne également les prestations de service à domicile pour l'assurance automobile et d'assistance travaux pour l'assurance habitation. Une assurance des animaux de compagnie prend en charge les actes médicaux et chirurgicaux des chiens et des chats.

Assurances de personnes

La gamme prévoyance est adaptée aux exigences des particuliers, des professionnels et des entreprises pour leurs salariés.

Dans le domaine de la prévoyance individuelle, le portefeuille, à 642 841 contrats, a augmenté de $5\,\%$.

Malgré une concurrence accrue liée à la réforme des assurances emprunteurs, le stock a enregistré une légère progression (0,6 %) à 1 503 782 contrats. L'offre a en effet été dotée de garanties plus étendues sur Assur Prêt (assurance des prêts immobiliers) et d'un nouveau contrat – Perspective Crédit – s'adressant aux clients en recherche d'une solution au meilleur prix. En complément, Garantie Revente, destiné à combler l'éventuelle perte financière lors de la revente d'un bien, a été rénové et proposé aux primo-accédants souscripteurs d'un Assur Prêt.

La santé individuelle a connu un fort développement (+ 10,1 %). La carte *Avance Santé* évite aux assurés de faire l'avance de leurs frais. *Intégral'optic* permet une prise en charge totale de lunettes de vue sans déboursement préalable. Ces deux produits contribuent au succès de l'assurance santé. Par ailleurs, une complémentaire santé labellisée a été mise à disposition des agences pour les clients salariés de collectivités territoriales, qui peuvent ainsi bénéficier au CIC des avantages liés à leur statut.

L'indemnité hospitalière *Assur Hospi* a confirmé son succès : + 15,5 % à 69 351 contrats.

... Banque de détail



Assurance vie

La collecte est ressortie à 2 055,7 millions d'euros [- 2,3 %] dont 372,7 millions d'euros provenant des agences CIC Banque Privée et des conseillers patrimoniaux sur les contrats Sérénis Vie. La collecte nette est demeurée négative de 122 millions d'euros, du fait de rachats importants, tendance observée sur l'ensemble du marché français.

Plan Assurance Vie, multisupport qui s'adapte à la situation de chacun, décliné dans une version adaptée aux professionnels et aux agriculteurs, a conforté sa position de contrat majeur de la gamme.

Le choix de supports de *Longévité Multi Variance* et *Relais Multi Variance*, qui proposent respectivement une diversification du patrimoine et une couverture de prévoyance aux clients patrimoniaux, a été étoffé.

Les taux de rendement nets des contrats et fonds en euros se sont échelonnés de 2,70 % pour le *Plan retraite revenus* à 3,30 % pour *Plan Assurance Vie Privilège*.

L'assurance sur Internet

Les abonnés *Filbanque* ont accès à l'ensemble de leurs contrats dans un espace dédié du site qui propose un service totalement personnalisé, en liaison avec les agences. Ils peuvent faire leurs devis, souscrire en ligne ou encore modifier certaines garanties.

Des applications ont par ailleurs été conçues pour les utilisateurs de *Smartphones* afin d'y retrouver les numéros de téléphone utiles, des conseils en cas de sinistre automobile ou habitation, leurs garanties et leurs derniers remboursements en assurance santé.

Assurances CIC: chiffres clés 2012

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2012	2012/2011
Assurances de biens	250,60	+ 11,19 %
Assurances de personnes	498,45	+ 4,17 %
Assurance vie	2 055,73	- 2,28 %
Nombre de contrats		
TOTAL	7 089 917	+ 3,28 %
Dont assurances de biens	2 823 377	+ 4,68 %
Dont assurances de personnes	3 484 655	+ 2,81 %
Dont assurance vie	781 885	+ 0,46 %

Gestion collective

En 2012, CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC et 5° société de la place*, a enregistré une croissance d'encours sur le marché français de 13 % à 57,8 milliards.

Ceci s'explique principalement par la collecte de 6,3 milliards d'euros supplémentaires sur les actifs peu risqués. Malgré des taux courts historiquement bas au deuxième trimestre, les OPCVM monétaires ont donc poursuivi leur forte hausse avec des souscriptions d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, lui permettant de se classer 3e collecteur français de l'année*.

^{*} Source Europerformance.

Concernant les OPCVM actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrit dans la tendance boursière hexagonale. Les investisseurs ont majoritairement délaissé cette classe d'actifs, par aversion au risque, passant à côté du rebond du marché. La baisse est restée cependant limitée, grâce à l'appréciation significative des valorisations de marché : ses encours ont ainsi progressé de près de 90 millions d'euros. Pour profiter d'une rémunération attractive et moins sensible à une possible remontée des taux, CM-CIC AM a lancé sur le marché obligataire Union Obli High Yield 2015, combinaison des titres haut rendement et d'une gestion à maturité fondante. À destination des particuliers, il a commercialisé avec succès des OPCVM à échéance, dont Union Obli 2020, éligible à l'assurance vie – lancé en avril et qui atteignait près de 100 millions d'euros fin décembre – et un fonds indiciel émergent éligible au PEA, Union indiciel Chine, pour profiter des rendements et de la dynamique de cette zone géographique.

Au cours de l'exercice, CM-CIC Asset Management s'est attaché à accompagner les réseaux pour préparer l'avenir et à saisir les opportunités pour développer ses encours. On peut citer à titre d'exemples :

- des fonds à formule, devenus plus patrimoniaux, permettant de tirer parti des évolutions du marché. Dynamique Europe décembre 2018 a ainsi réalisé une collecte supérieure aux attentes en fin d'année. Deux autres du même type ont déjà été remboursés au dernier trimestre avec des progressions annualisées proches de 8 et 10 %.
- des manifestations régulières sur les thématiques
 « obligations » et « actions » où sont mis en avant auprès
 de particuliers et d'institutionnels des fonds actions
 thématiques comme Union Europe Growth, CM-CIC Or et Mat,
 CM-CIC Mid France (devenu Union Mid Cap début 2013)
 ou obligataires tel Union Obli Moyen Terme bien classé et
 régulièrement récompensé;
- les ouvertures sur l'Allemagne via TARGOBANK pour les particuliers, avec une nouvelle politique commerciale, intégrée aux structures internes et méthodes de cette filiale et 2 fonds créés sous la marque Crédit Mutuel dont les débuts sont prometteurs pour 2013. Et parallèlement, en association avec la BECM à Francfort sur le marché des institutionnels, 7 fonds sur les taux d'intérêt, nourriciers de fonds CM-CIC AM, ont été lancés fin 2012;
- une réflexion avec plusieurs entités du groupe sur l'organisation des métiers financiers ayant abouti, avec le projet CM-CIC Investor Services, à une formation croisée de commerciaux spécialisés (conservateurs, dépositaires, valorisateurs et service aux émetteurs principalement);
- un renforcement du rôle de prestataire comptable, avec la valorisation de 950 OPCVM au total, dont 333 valorisations pour 75 sociétés de gestion externes.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 218 millions d'euros. Le montant des rétrocessions à l'ensemble des réseaux placeurs s'est établi à 163 millions d'euros.

Épargne salariale

CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2012 :

- 6 153 millions d'euros d'encours gérés (+ 9,2 %);
- 62 484 entreprises clientes (+ 7 %);
- 1 402 486 salariés en gestion.

La progression des encours a profité de la hausse des valorisations des FCPE actions et obligataires, de la collecte au niveau des FCPE monétaires et de l'accroissement de la base clients réalisée sur les derniers exercices, permettant à CM-CIC ES de passer de la 5° à la 4° place des acteurs de l'épargne salariale au 30 juin 2012*.

L'activité commerciale a été en retrait par rapport à 2011. La production nouvelle en capitaux a souffert de l'absence de transferts entrants significatifs sur le marché des grandes entreprises et le nombre de nouveaux contrats commercialisés s'est établi à 12 600 (- 15,3 %).

Le contexte économique, financier et fiscal (hausse du forfait social), a par ailleurs favorisé les retraits (+ 8,3 %) et impacté le montant des versements (- 7,8 %).

L'année a été importante en matière d'investissements informatiques destinés à améliorer les services aux entreprises et aux épargnants.

La rémunération liée à l'épargne salariale pour les réseaux Crédit Mutuel et CIC (commissions de placement et droits d'entrée) a continué de progresser de façon significative (+ 18,3 %).

Financement et gestion du poste clients

CM-CIC Factor est le centre de métiers du groupe Crédit Mutuel-CIC pour le financement et la gestion du poste clients. Il intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international, avec une gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées.

En 2012, son PNB brut est ressorti à 105 millions d'euros (- 4 %), suite à l'érosion des commissions sur l'activité affacturage et l'impact important de la baisse des taux sur les produits financiers.

La RDG (Rentabilité Globale Dégagée) s'est établie à 38 millions d'euros, en diminution de 24 % du fait des charges de migration informatique et de la régression du PNB. Le résultat net a été de 4,2 millions d'euros.

Affacturage

Pour la 4^e année consécutive, CM-CIC Factor a accru sa part de marché, avec :

- + 11,9 % du volume de créances achetées à 16,3 milliards d'euros, alors que la profession se situait à + 7,6 %;
- un encours brut à fin décembre de 2,6 milliards (+ 9 %);
- un chiffre d'affaires à l'export de 1,4 milliard (+ 9 %);
- plus de 3 000 clients actifs.

Le développement de l'activité avec les banques partenaires, placé au cœur des priorités, a permis de reverser 20,3 millions d'euros de commissions.

La production commerciale, à près de 4,5 milliards, a reposé essentiellement sur la gamme de produits *Orfeo* qui met à disposition des GE et des GME des solutions spécifiques. Plusieurs opérations de syndication entre *factors* ont également été réalisées.

L'exercice a présenté un coût du risque faible et maîtrisé (0,1 % de l'encours brut) malgré une conjoncture instable.

Mobilisation de créances

L'année a été marquée par :

- une hausse d'activité de 7 % à 2 milliards d'euros de flux captés pour 316 483 factures traitées ;
- une rémunération des banques partenaires à hauteur de 11,1 millions d'euros.



Crédit-bail immobilier

En 2012, CM-CIC Lease a financé en crédit-bail immobilier, pour le compte des clients du Crédit Mutuel-CIC, un nombre d'opérations légèrement supérieur à celui de 2011. Ainsi 314 nouvelles conventions de financement (+ 1,9 %) ont été signées pour un volume total de 581 millions d'euros, en réduction de 14 % du fait d'un montant moyen par dossier plus faible.

L'amélioration de la satisfaction de la clientèle dans la gestion des acquisitions et des chantiers est la priorité de CM-CIC Lease qui a renouvelé, au cours de l'année, un important plan de formation visant à étendre l'efficacité de ses équipes et se traduisant par une présence accrue en tant que chef de file des indivisions de crédits bailleurs (47,9 % des cas contre 39,4 % en 2011).

Les encours totaux, y compris les opérations engagées (hors bilan), ont progressé de 6,2 % à plus de 3,6 milliards d'euros. Ils se composent pour 72 % de locaux commerciaux, industriels ou d'entrepôts dans des proportions respectives proches. Le solde concerne des locaux de secteurs diversifiés : bureaux, hôtellerie, loisirs, enseignement ou soins médicaux. Les commissions versées aux différents réseaux du groupe se sont élevées à près de 15 millions d'euros, en croissance de 1,2 %.

Crédit-bail mobilier

Malgré un marché du financement de l'investissement moins dynamique qu'en 2011, CM-CIC Bail a continué sa croissance avec une production supérieure à 3,6 milliards d'euros. En 2012, les réseaux, les filières voitures et partenariats ont tiré le développement.

La rentabilité a été en hausse sensible grâce à l'évolution positive des encours et à des taux de refinancement nettement inférieurs à l'année précédente. Ainsi, la marge financière a atteint 126 millions d'euros, soit + 17,8 %. Après les commissions reversées aux différents réseaux, en augmentation de 10 %, et une incidence contentieuse positive, le résultat a fortement progressé.

Dans le cadre du projet « service attitude », l'optimisation de la satisfaction client s'est poursuivie par le déploiement de nouveaux *process* :

- mise en place allégée des dossiers, entraînant des délais de réalisation et de décision très courts et un gain de productivité via la gestion électronique de documents;
- offres intégrées dans l'outil de financement des crédits consommation;
- simplification et amélioration des solutions de financement des matériels agricoles directement chez les constructeurs et concessionnaires;
- développement de la gamme de produits dans les filiales européennes.

Banque de financement

En 2012, le PNB de la banque de financement s'est établi à 282 millions d'euros et le résultat avant impôt à 130 millions. L'effort important engagé en 2011 pour accroître la collecte de dépôts bancaires auprès de la grande clientèle s'est poursuivi.

Banque de financement : chiffres clés (en millions d'euros)	2012	2011	Variation
PNB	282	417	- 32,4 %
Frais de fonctionnement	(88)	(79)	+ 11,4 %
RBE	194	338	- 42,6 %
Coût du risque	(64)	(34)	+ 88,2 %
Résultat avant impôt	130	304	- 57,2 %
Résultat net part du groupe	105	197	- 46,7 %

Source : comptes consolidés.



Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

En 2012, dans un environnement économique dégradé qui a pesé sur la demande de crédit, la contraction des engagements de la direction des grands comptes s'est poursuivie. L'exposition globale (hors garanties reçues) s'est réduite de 2,4 milliards, revenant de 21 à 18,5 milliards d'euros : les emplois bilan^[1] sont passés de 5,3 à 3,8 milliards (- 27,8 %); le hors bilan de financement (part non utilisée des crédits confirmés) a baissé de 9,3 à 8,8 milliards (- 5,2 %); le hors bilan de garantie (cautions) a, pour sa part, diminué de 7,8 % pour revenir à environ 6 milliards.

À la fin de l'exercice, 45,4 % des lignes en force étaient concentrées sur une vingtaine de groupes clients. Les trois plus importants représentaient respectivement 4,5 %, 3,7 % et 3,2 % de l'exposition globale.

La qualité du portefeuille s'est maintenue, 78,7 % des engagements étant qualifiés « *investment grade* » (79,3 % en 2011).

Après son homologation par les autorités de tutelle, l'outil de notation utilisé pour les prises de décision a largement contribué à la maîtrise du coût du risque. Ce dernier était positif fin 2012 (0,2 million d'euros), contre une dotation nette de - 12 millions d'euros l'année précédente.

Le marché des crédits syndiqués est resté atone, le CIC intervenant dans seulement 18 syndications de crédits *corporate* (37 en 2011). 61 % de ces opérations concernaient des refinancements de lignes existantes.

... Banque de financement

Le développement des ressources est demeuré prioritaire. Au 31 décembre, l'encours des dépôts comptables atteignait 7,6 milliards d'euros, dont 6,4 milliards de comptes à terme et 1,3 milliard de soldes à vue. Pour ce qui est des OPCVM monétaires, l'encours s'élevait à 10,4 milliards (hors OPCVM non conservés), auxquels s'ajoutaient 4,3 milliards de certificats de dépôt.

Le dynamisme commercial a permis de concrétiser de nouvelles entrées en relation [Manpower, CCMSA, IDPE...]. 15 appels d'offres ont été remportés, dont une majorité concernait des investisseurs institutionnels. Ces succès sont dus au savoir-faire de la banque et à son rôle d'acteur majeur dans le domaine des moyens de paiement qui est toujours un axe de développement important.

Fin 2012, le PNB est ressorti à 92,5 millions d'euros, n'intégrant qu'en partie le résultat des opérations apportées aux autres entités opérationnelles du groupe (cross selling) pour lesquelles la direction est un prescripteur important. Une « ligne métier grands comptes » se met progressivement en place à l'échelle de l'ensemble du CM11-CIC.

Financements spécialisés

Les résultats ont été impactés négativement par l'arrêt de la production de dossiers en USD fin 2011 et au premier trimestre 2012. L'activité s'est sensiblement raffermie au second semestre sans pouvoir toutefois compenser cet effet. Compte tenu de la conjoncture économique, le coût du risque, en hausse, est ressorti à 0,48 % des encours moyens tirés, contre 0,20 l'année précédente. Près des deux tiers sont provenus des financements d'acquisitions et le solde des financements d'actifs. À noter que les financements de projets ont encore eu un coût du risque négatif.

Hors impact de coût additionnel de gestion de bilan, le PNB a été en retrait de 14,1 %, le RBE de 18,6 % et le résultat opérationnel de 32,9%.

Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans leurs projets de transmissions d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, le niveau, bon au premier semestre, a faibli sur la deuxième partie de l'exercice. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité/risque. Le groupe a veillé à conserver un positionnement équilibré sur les différents types d'opérations (acquisition corporate, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales). Les équipes ont été attentives et efficaces dans la gestion des risques de syndication.

Sur le portefeuille, la dégradation de l'environnement s'est fait

sentir sur les performances opérationnelles des contreparties, notamment sur les six derniers mois. En conséquence, le coût du risque a été en augmentation tout en restant maîtrisé.

Financements d'actifs

L'année a été marquée par une baisse d'activité dans tous les métiers traditionnels, en raison prioritairement des difficultés dans le secteur du transport maritime et dans l'accès à la liquidité USD délicat sur le premier semestre. Le CIC a néanmoins continué à accompagner ses clients dans leurs besoins de financement. Le recul des marges sur les meilleures contreparties s'est poursuivi malgré la baisse de la concurrence interbancaire, conséquence du retrait ou de la réduction significative des interventions des acteurs historiques (notamment européens) de ces marchés. Les opérations de financements structurés avec optimisation fiscale, en particulier avec la Chine et la Turquie, sont restées une priorité et ont participé de manière importante à la génération de commissions.

New York et Singapour ont poursuivi leur développement sur les axes définis. Leur contribution a encore représenté une part significative de la production globale, équitablement répartie entre les bureaux étrangers et Paris.

Financements de projets

En 2012, le marché a été affecté d'une part par la raréfaction des ressources « non euro » et le renchérissement de la liquidité à long terme, et d'autre part par un ralentissement de la demande dans certaines zones géographiques. Le repli de certaines équipes européennes sur leurs marchés de proximité a été comblé rapidement par d'autres intervenants et le volume d'activité s'est révélé satisfaisant.

Dans ce contexte, l'équipe projets a confirmé sa présence auprès de la grande clientèle du groupe. Parmi les opérations de l'année : refinancement d'Eiffarie en France, financement du terminal de LNG « ICHTYS » en Australie, celui du terminal



LNG Chenière aux États-Unis, construction d'un collège en partenariat public/privé en France (Seine-Saint-Denis), projet de transport de voyageurs en Angleterre, plusieurs autres dans le solaire, acquisition d'un gestionnaire de réseau de chaleur énergéticien.

Au 31 décembre 2012, la segmentation par secteur de la production s'analyse comme suit : infrastructures 62,6 %, électricité 3,8 %, ressources naturelles 30,5 % et infra-télécom 3,1 %. Celle des autorisations du portefeuille projet : infrastructures 46 %, électricité 41,6 %, ressources naturelles 11 % et infra-télécom 1,4 %.

Par zone géographique, 65,7 % des nouveaux projets sont situés en Europe, 9,5 % aux USA et 24,8 % en Asie-Pacifique. Pour les autorisations : 60,2 % en Europe, 13,7 % au Moyen-Orient, 12,9 % en Amérique du Nord, 11,5 % en Asie-Pacifique, 0,9 % en Afrique et 0,9 % en Amérique du Sud.

International

L'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec CIC Développement International, il dispose d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui de CM-CIC Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, et de ses succursales et bureaux de représentation. Sa promotion est assurée par l'action des réseaux et lors de manifestations particulières (journées ou forums-pays).

Le CIC propose par ailleurs, à sa clientèle d'investisseurs, un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

2012 a été marquée en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, par l'entrée en vigueur de crédits acheteurs importants sur les pays émergents et par les contraintes du ralentissement mondial.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une large gamme de produits et services.

Géré par un centre de métier unique (ISO 9001), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer une proximité en collaboration avec les agences entreprises.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie, et, en Espagne, avec TARGOBANK et Banco Popular.

Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

Londres

Les principales lignes de métier sont le financement des filiales de groupes français au Royaume-Uni, les financements spécialisés, les prestations de conseil aux entreprises pour leur approche du marché britannique et le refinancement du groupe.

Elles ont connu, dans un contexte économique et financier difficile, malgré la poursuite de la baisse des actifs, une année satisfaisante grâce à des marges en augmentation et un coût du risque maîtrisé. En outre, le remboursement anticipé de certains prêts s'est traduit par un niveau élevé de commissions.

En 2012, le résultat net* de la succursale a été de 11,4 millions d'euros.

New York

La confirmation de la reprise, le début de redressement du marché immobilier et la bonne santé financière des entreprises américaines sont à souligner pour l'exercice 2012. Pour les financements d'acquisitions et d'entreprises, l'année a été caractérisée par une baisse des encours et le transfert d'une partie du portefeuille dans un fond « CLO » qui a contribué à la gestion de la liquidité en US dollars. Les revenus des financements d'actifs ont été en progression avec un portefeuille diversifié et des structures de prêts protectrices au plan du risque. Le financement des entreprises françaises est demeuré soutenu.

Les résultats des activités de marché ont été positifs avec une bonne maîtrise des titrisations immobilières. Le résultat net* de la succursale en 2012 s'est élevé à 14,8 millions d'euros.

Singapour, Hong Kong et Sydney

Dans un environnement favorable malgré le ralentissement de la Chine et de l'Inde, la succursale a maintenu sa stratégie de spécialisation par métier, en privilégiant les pays les plus stables de la zone, avec une forte sélectivité dans le domaine des risques.

Pour les financements spécialisés et d'entreprise, l'exercice s'est soldé par une baisse des encours et des revenus, un coût du risque contenu et un résultat qui demeure satisfaisant. La banque privée a été confrontée à la volatilité des marchés et à une baisse des commissions malgré la bonne tenue des portefeuilles sous gestion.

Les activités de marché, centrées sur le service à la clientèle institutionnelle et privée, sont restées bénéficiaires. L'accompagnement en Asie des entreprises clientes du réseau en France s'appuie sur l'offre du groupe à l'international. Le résultat net* de la succursale en 2012 s'est établi à : 4,9 millions d'euros.

Bureaux de représentation

Le CIC dispose dans le monde, outre ses succursales étrangères, d'un réseau de 34 bureaux de représentation qui mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.

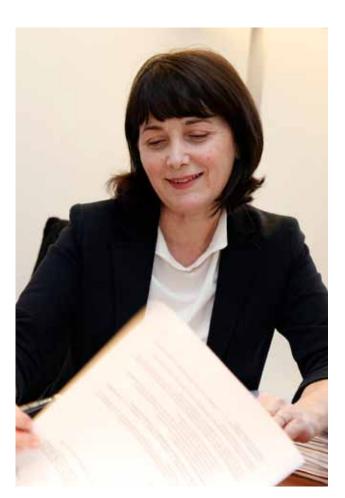
^{*} Contribution au résultat net consolidé du CIC.

Activités de marché

Le PNB des activités de marché a été de 555 millions d'euros en 2012 et le résultat avant impôt de 351 millions. Après une année 2011 marquée par la crise des dettes souveraines, et dans un contexte d'amélioration de l'environnement, la banque a accompagné de nombreux clients pour leurs émissions obligataires et a elle-même sécurisé son propre refinancement.

Activités de marché: chiffres clés (en millions d'euros)	2012	2011	Variation
PNB	555	336	+ 65,2 %
Frais de fonctionnement	(178)	(156)	+ 14,1 %
RBE	377	180	+ 109,4 %
Coût du risque	26	(54)	- 51,9 %
Résultat avant impôt	351	126	+ 178,6 %
Résultat net part du groupe	204	64	+ 218,8 %

Source : comptes consolidés.



CM-CIC Marchés

CM-CIC Marchés assure les activités de marché du groupe CM11-CIC, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement, que pour sa clientèle. Celles-ci sont exercées principalement en France mais aussi dans les succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour. La structure dispose à la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire à son développement et d'une salle des marchés au service d'entreprises, de collectivités locales, de grands comptes, d'institutionnels, à la recherche de produits innovants mis au point par ses équipes. Intervenant aussi comme prestataire interne, CM-CIC Marchés permet aux autres entités du groupe de mieux gérer leurs risques et opérations financières.

Commercial

En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles proposent aux clients du réseau et des grandes entreprises des solutions de couverture de leurs risques (taux, change, matières premières), de refinancement (en particulier des billets de trésorerie) et de placements classiques ou structurés. Dans ce dernier domaine, le « commercial » intègre notamment une offre originale et performante, directement issue de l'expertise du métier « investissement taux-actions-crédits ».

Ces activités ont connu un bon développement au cours du dernier exercice.

Refinancement

En 2012, le refinancement du groupe a été réalisé dans un contexte de marché globalement plus serein mais marqué par deux périodes distinctes.

La première partie de l'année, dans la continuité de 2011, s'est déroulée dans un climat lourd caractérisé par la poursuite de la grave crise des dettes souveraines et bancaires en Europe (nécessité d'un *LTRO* n° 2 en février).

Ensuite, des avancées politiques, complétées par des mesures supplémentaires de la BCE lors de l'été (OMT), ont redonné confiance aux investisseurs désormais davantage convaincus de la pérennité de la zone euro.

Le CM11-CIC, grâce à sa stratégie largement orientée vers ses clients (banque de détail et assurance) et à de solides fondamentaux, a pu préserver ses bonnes notations à l'échelle internationale qui lui ont ainsi assuré un accueil particulièrement positif de la part des prêteurs tout au long de cette année.

La réduction de l'endettement de marché, notamment par la poursuite de l'amélioration du ratio crédits/dépôts, s'est également traduite par une baisse des besoins d'émission à moyen et long terme auprès des investisseurs externes au groupe (11,2 milliards d'euros contre 18,2 milliards en 2011). L'effort de diversification des ressources sur ces mêmes durées a continué:

- mise en place d'une documentation US144A pour la SFH à destination du marché US aboutissant à une 1^{re} émission en fin d'année;
- poursuite des émissions au Japon *(Samouraï et Uridashi)* pour un total de 37 milliards de yens sur des maturités de 2, 3 et 5 ans ;
- émission d'un CLO de 435 millions de dollars pour refinancer une partie des financements d'acquisitions de la succursale de New York;
- exercices de communication à destination des investisseurs internationaux selon le calendrier initial.

En termes d'opérations majeures à souligner, les deux émissions réalisées par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

- 1 250 millions d'euros à 12 ans en janvier, dans un contexte de marché difficile et sans le support de la BCE ;
- 1 000 millions de dollars à 5 ans en novembre, sous un format *US144A* et placés à hauteur de 70 % auprès de prêteurs d'origine US.

L'essentiel du refinancement à moyen et long terme a cependant été assuré avec des ressources levées par la BFCM. Au niveau du pilotage global, les ressources à court terme (nettes) ne représentaient plus que 30 % du total des financements de marché levés au 31 décembre (37 % à fin 2011). Le groupe a donc sensiblement réduit sa dépendance vis-à-vis du marché monétaire dont une fermeture totale de plus de 12 mois glissants pourrait être supportée, du fait de la détention d'actifs de liquidité cessibles et éligibles à la BCE. La composition et le calibrage de cette réserve font l'objet d'un suivi très détaillé et un plan de marche précis a été mis en place afin de répondre en temps et en heure aux exigences des futurs ratios de liquidité Bâle 3.

Investissement taux-actions-crédits

Les équipes ont pour but d'améliorer la rentabilité du groupe via des investissements réalisés dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur les instruments financiers liés à ces dernières.



En 2012, les marchés économiques ont été cadencés par :

- un début d'année soumis à une tension sur les *spreads* de crédit et spécialement les souverains ;
- un second semestre de politiques économiques favorables sur le plan européen, avec une aide au système bancaire espagnol confirmé;
- une liquidité abondante tout au long de l'année.

 Dans ce contexte, les positions ont été gérées avec prudence.

 Les résultats des activités de marchés, en France et à

 New York, ont été en progression par rapport à 2011.

 Les performances des produits de gestion alternative

 proposés à la clientèle se sont situées à bon niveau.

 Ainsi celle du fonds de gestion alternative Stork, le principal

 support d'investissement, a dépassé 15 % et les encours

 globaux ont légèrement augmenté.



Intermédiation boursière, dépositaire-teneur de comptes et opérations financières

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaireteneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, sociétés de gestion privée et entreprises. Membre de ESN LLP, réseau multilocal formé de 9 intermédiaires présents dans 11 pays en Europe (Allemagne, Grande Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire majoritaire d'ESN North America (États-Unis, Canada), il a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains, ainsi que sur de nombreux marchés émergents.

Intervenant sur 750 sociétés européennes, ESN dispose d'une équipe de recherche de 110 analystes et stratèges, ainsi que de 170 commerciaux et traders répartis dans toute l'Europe. Pour sa part, CM-CIC Securities compte 30 analystes et 31 stratèges basés en France, 30 commerciaux à Paris et Lyon, 4 à Londres et 9 à New York (ESN North America). Il a aussi 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, de matières premières agricoles (service Préviris pour couvrir les récoltes de blé, colza et maïs) ainsi que 9 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles. En outre, la société est forte d'une recherche de qualité sur les actions américaines, canadiennes et sur les matières premières grâce à des accords exclusifs de distribution en Europe signés avec Needham & Co (banque d'investissement américaine indépendante basée à New York), Valeurs Mobilières Desjardins (filiale de Mouvement Desjardins,

6º groupe financier du Canada – source *The Banker*) et *Afrifocus Securities* (2º courtier indépendant d'Afrique du Sud – source *Financial Mail*). En 2012, CM-CIC Securities a organisé plus de

2012, CM-CIC Securities a organise plus de 300 présentations de sociétés et d'analystes *(roadshows)* et séminaires en France et à l'étranger, parmi lesquels :

- « Perspectives 2013 », séminaire au cours duquel des experts économiques et financiers, des dirigeants d'entreprises et des analystes du bureau d'étude se sont exprimés sur les stratégies d'investissement possibles sur différentes classes d'actifs, sur une journée et devant plus de 300 clients;
- les « ESN European Conferences » organisées deux fois à Londres et pour la première fois à Francfort, réunissant en moyenne 40 sociétés d'une dizaine de pays d'Europe, choisies par ESN en fonction de leur qualité, autour de près de 100 investisseurs :
- les « Clubs horizon stratégie » et « Clubs horizon éthique » avec 10 événements organisés à Paris, réunissant en moyenne 25 dirigeants de sociétés de gestion autour d'une personnalité de premier plan, ont traité de sujets d'actualité comme « Les principes de financement et d'intervention des mécanismes européens de stabilité », « Dettes souveraines : après l'échec des plans de soutien, quelles solutions ? », « Quel avenir pour l'industrie énergétique et nucléaire française ? L'énergie, plus que jamais objet d'un nécessaire consensus politique »...

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 114 sociétés de gestion et administre 27 715 comptes de particuliers et 288 OPCVM, totalisant 16,4 milliards d'euros d'actifs. L'entreprise d'investissement a accueilli 5 nouvelles sociétés de gestion, qui reconnaissent ainsi le savoir-faire de ses équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte SOFI et la solidité financière du CM-CIC. CM-CIC Securities, à travers son département CM-CIC Corporate, est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan (de CM-CIC Capital Finance) et des financements spécialisés, et bénéficie de la couverture commerciale des « Grands comptes » et du réseau dont CIC Banque Privée, BECM, CIC Banque Transatlantique... Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres d'ESN ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ». En 2012, il a participé à 25 émissions obligataires dont 17 comme bookrunner (notamment des opérations « syndiquées benchmark » pour Alstom, Bureau Veritas, Casino, EDF, Foncière des Régions, Gecina, Klepierre, Lafarge, Vinci, Vivendi, Wendel). Parallèlement, l'équipe a également contribué à l'essor d'opérations de placement privé obligataire, gérant l'intégralité des étapes de trois d'entre elles (Cofitem, Foncière des 6º et 7º arrondissement, RCI Banque). Elle a aussi réalisé une introduction en Bourse (Nanobiotix), des augmentations de capital pour Peugeot, GL Events et Netbooster et codirigé l'OPRA Havas. Enfin, elle a organisé les retraits de la Bourse de Foncière Masséna et d'Adverline.

Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres). Le PNB 2012 de CM-CIC Securities s'est établi à 47,2 millions d'euros.

Banque privée

En 2012, la performance commerciale des activités de gestion de fortune, dans des marchés financiers plutôt bien orientés, a été satisfaisante et le PNB des filiales spécialisées a une nouvelle fois progressé.

Banque privée : chiffres clés (en millions d'euros)	2012	2011	Variation
PNB	464	431	+ 7,7 %
Frais de fonctionnement	(334)	(316)	+ 6 %
RBE	130	115	+ 13 %
Coût du risque	(29)	(43)	- 32,6 %
Résultat avant impôt	106	85	+ 24,7 %
Résultat net part du groupe	62	51	+ 21,6 %

Source : comptes consolidés.

CIC Private Banking recouvre l'ensemble des métiers de la banque privée du groupe Crédit Mutuel-CIC, partout dans le monde et notamment en Europe et Asie. À l'international, le groupe dispose d'entités, dont certaines implantées de longue date, dans les pays et zones où la banque privée présente un potentiel de croissance : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie.

Ses enseignes proposent à près de 200 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée.

Avec 112 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 13 milliards d'euros d'engagements et 1 900 collaborateurs,

CIC Private Banking a contribué aux résultats 2012 du CIC

pour près de 106 millions d'euros.

FRANCE

Deux acteurs majeurs interviennent :

- CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux chefs d'entreprises ;
- CIC Banque Transatlantique, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de stock-options.

CIC Banque Privée

Avec plus de 350 collaborateurs répartis dans 55 villes en France, *CIC Banque Privée* accompagne grands patrimoniaux et dirigeants, notamment pour ces derniers dans les moments importants de la vie de leur entreprise: ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs financiers et patrimoniaux, les 183 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier, avec leurs conseils, leur problématique et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée.

Toutes les compétences du groupe CM-CIC, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2012, dans un environnement financier plus apaisé, CIC Banque Privée a poursuivi son développement et l'accroissement de sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

L'ouverture d'une agence à Cannes et le renforcement des équipes sur Paris ont contribué à l'expansion du métier en France.

L'offre Sélection F de multigestion (notamment dans le cadre du conseil en arbitrage dans les contrats d'assurance vie), conçue par CM-CIC Gestion, a poursuivi son essor en 2012. Les encours d'épargne gérée avoisinent désormais 15 milliards d'euros, et la contribution de CIC Banque Privée a représenté, pour l'exercice, près de 25 % des résultats du métier.

... Banque privée



Groupe Banque Transatlantique*

2012 a marqué un exercice record en termes de croissance d'actifs gérés. Ceux-ci se sont élevés à 17,1 milliards d'euros, soit + 62 %.

Cette performance a été réalisée grâce au dynamisme commercial des équipes et à la concrétisation d'importantes opérations.

Le PNB consolidé a atteint 90 millions d'euros (- 3 %) et le résultat net 18 millions contre 20,7 millions en 2011.

Banque Transatlantique Paris

Le PNB a été de 53 millions d'euros et le résultat net de 7.3 millions.

Banque Transatlantique Belgium

Le PNB de la filiale belge s'est inscrit à 11,6 millions d'euros (+ 11 %) et le résultat net à 4,6 millions (+ 13 %). La banque a migré en 2012 sur le système d'information développé pour toutes les entités de banque privée du CM-CIC à l'étranger.

Banque Transatlantique Luxembourg

Le PNB de la filiale luxembourgeoise est ressorti à 7,2 millions d'euros (+ 4 %) et le résultat net à 0,7 million (+ 15 %). BT Luxembourg a également rejoint le système d'information commun.

Transatlantique Gestion

La société de gestion du groupe, résultante de la fusion de Transatlantique Finance, BLC Gestion et GPK Finance, a dégagé un PNB de 17,7 millions d'euros (+ 1 %) et un résultat net de 5,4 millions (+ 7 %).

Dubly-Douilhet

Dubly-Douilhet est une entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France. En 2012, ses produits ont bien résisté à la crise et la rémunération de la trésorerie s'est améliorée.

La conservation s'est élevée à plus de 977 millions d'euros (contre 873 millions en 2011), grâce à de bonnes performances sur la gestion des actifs, ce qui génère à la fois confiance et apports de capitaux nouveaux.

La société a dégagé un résultat économique net d'impôt de 1,6 million d'euros (contre 1,1 million) et, compte tenu d'éléments non récurrents, un bénéfice net de 2,1 millions d'euros.

Sa situation financière est solide avec plus de 10 millions de capitaux propres.

Dubly Douilhet rejoindra en 2013 la plateforme informatique du groupe Crédit Mutuel-CIC et se transformera ensuite en société de gestion agréée AMF, déléguant la tenue de compte/conservation à CIC Banque Transatlantique et la fonction dépositaire des OPCVM à la BFCM.

^{*} Les données sur les entités ci-dessous proviennent de la contribution au groupe Banque Transatlantique.

RÉSEAU CIC PRIVATE BANKING Banque CIC (Suisse)

Sa tradition, son ancrage au sein du groupe, ainsi que

l'intégration d'une stratégie conforme aux exigences de ce dernier, ont favorisé une bonne croissance. À la fois banque privée et commerciale, systématiquement en mesure d'apporter un service personnalisé et dotée d'une large offre – complétée en 2012 par une activité de leasing –, elle a vu le nombre de ses clients augmenter de 7,8 %. Avec des fonds propres renforcés de 70 millions de francs suisses pour conforter son développement, le total du bilan a été en hausse d'environ 6 %. Le résultat des opérations d'intérêts est resté l'élément clé de sa profitabilité, mais les revenus de commissions se sont redressés, notamment grâce à l'évolution favorable des crédits documentaires. Le résultat net, selon les normes suisses, s'est établi 3,6 millions, progressant de près de 20 %.

Banque de Luxembourg

Dans un esprit de continuité et malgré un contexte économique difficile, la Banque de Luxembourg a su développer ses activités de banque privée, gestion d'actifs et services aux professionnels de la gestion et des fonds. Son produit net bancaire s'est établi à 240 millions d'euros et son résultat net à 62.9 millions (+ 9.7 %).

Avec ses 750 collaborateurs, la banque a continué à fortifier son positionnement au Grand-Duché, tout comme dans les pays limitrophes, notamment au travers de ses deux implantations en Belgique. Fin 2012, elle a annoncé la reprise de la branche banque privée de la succursale luxembourgeoise de *Lloyds TSB*.

Soucieuse que ses clients restent en conformité avec un cadre réglementaire et fiscal en constante mutation, elle offre des solutions de gestion et de conseil leur permettant de gérer leur patrimoine dans le strict respect des règles et directives européennes en vigueur. La banque, qui propose des services adaptés aux besoins des entrepreneurs familiaux à intérêts multijuridictionnels, a su prouver sa capacité d'accompagnement de ces familles au-delà des sauts générationnels.

Guidées par les principes de continuité et de prudence, ses équipes d'analystes et de gestionnaires de fonds se sont à nouveau vu attribuer de nombreuses récompenses. L'approche responsable visant la régularité des performances sur le long terme a été également à l'origine de la bonne évolution des actifs gérés.

Au niveau de la banque professionnelle, dans un environnement de forte pression tarifaire et de permanente adaptation de la réglementation, la Banque de Luxembourg a su satisfaire ses clients et confirmer son rôle de partenaire, tout en enrichissant continuellement sa gamme de services aux fonds d'investissement, gestionnaires indépendants et compagnies d'assurance vie.

CIC Private Banking-Banque Pasche

Forte de son expérience historique dans le domaine du *Private Banking* et s'appuyant sur des collaborateurs qualifiés, polyvalents et mobilisés, la banque sert avec succès des clients sur tous les continents.

2012 a permis de démontrer, tout en le mettant à rude épreuve, la pertinence de son *business model* face à une demande exigeante et un environnement politique et réglementaire en constante mutation.

Ancrée profondément dans chaque pays où elle exerce, toujours à l'écoute des besoins de sa clientèle, capable, grâce à son architecture ouverte, de répondre de manière optimale à des requêtes très hétérogènes dans un monde en proie à l'incertitude, elle a su devenir progressivement le partenaire incontournable pour toutes ses relations.

Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, deux places qui sont devenues des leaders dans ce domaine.

En 2012, les huit premiers mois ont été marqués par une bonne activité qui s'est traduite par le regain d'intérêt des investisseurs, notamment sur les marchés obligataires. En revanche, le retour de la liquidité et la baisse des *spreads* ont causé un gel des affaires sur la fin d'année. Globalement, les actifs gérés ont augmenté de 17 % et le CIC a continué de renforcer la qualité et le nombre de ses conseillers.



Capital-développement

CM-CIC Capital Finance, outil national du Crédit Mutuel-CIC pour l'ensemble des métiers de haut de bilan des entreprises, se positionne, avec 2,7 milliards d'euros sous gestion et près de 600 sociétés en portefeuille, comme le premier opérateur français à capitaux bancaires.

Capital-développement: chiffres clés (en millions d'euros)	2012	2011	Variation
PNB	100	93	+ 7,5 %
Frais de fonctionnement	(34)	(34)	0 %
RBE	66	59	+ 11,9 %
Coût du risque			
Résultat avant impôt	66	59	+ 11,9 %
Résultat net part du groupe	67	57	+ 17,5 %

Source : comptes consolidés.

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement, CM-CIC Capital Innovation, CM-CIC Capital Privé, CM-CIC LBO Partners et CM-CIC Conseil), il compte près de 110 salariés répartis entre le siège à Paris et 5 implantations à Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille et Strasbourg.

CM-CIC Capital Finance décline une offre complète (capital-risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), intervenant pour des montants de 1 à 100 millions d'euros afin de soutenir les clients du groupe dans leur développement, tant en France qu'à l'international. 2012 a constitué sa première année complète d'exercice, suite à l'évolution de l'organisation et à la fusion intervenues en 2011. Dans une conjoncture difficile, en particulier à partir de l'été, et un contexte peu porteur à la création de valeur dans les entreprises, il a bien résisté tant en termes d'activité, de tenue de ses portefeuilles que de rentabilité. Ainsi, près de 200 millions d'euros ont été investis dans

Allis, près de 200 millions d'euros ont été investis dans 118 sociétés (avec près des 2/3 en capital-développement), dont une part significative en accompagnement des lignes du portefeuille. Les principales prises de participations ont concerné *Primus, Paprec, Routin, Ealis, Compagnie Biodiversité* et *Géoconcept* et les réinvestissements, notamment *Piscines Waterair, NSE Industries, Heligoland, Descours et Cabaud* et *Norac.*

Deux projets spécifiques ont été conduits. D'une part, un engagement de 25 millions d'euros a été pris dans Alsace Croissance (fonds de 50 millions créé en partenariat avec la Région Alsace). D'autre part, à l'international, a été finalisé en décembre au Canada un partenariat avec le Mouvement des Caisses Desjardins, se traduisant par le lancement début 2013 du fonds Emerillon Capital d'un montant de 50 millions de dollars canadiens (dont 30 apportés par CM-CIC Capital Finance).

La rotation du portefeuille de gestion pour compte propre a été une nouvelle fois élevée avec 271 millions d'euros en valeur de cessions et en plus-value de 100 millions (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant la qualité et la résilience des lignes investies. Une liquidité des actifs gérés a en effet été activement recherchée et les principaux désinvestissements ont porté sur Club Sagem, Biomérieux, Hefi/Herault, Afflelou, Shearer's, Hasap et Vulcain.

CM-CIC Capital Innovation a cédé sa participation dans Intuiskin – Icosmeceuticals et procédé à la cotation réussie de Nanobiotix.

Au 31 décembre 2012, ce portefeuille représentait au total 1,8 milliard d'euros (dont 69 millions en capital-innovation) pour près de 500 participations. Il est diversifié sectoriellement et compte une part dominante de capital-développement. Les actifs gérés (y compris la trésorerie) ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 43,7 millions. Malgré l'importance des cessions et un environnement économique et financier peu favorable, CM-CIC Capital Finance a pu reconstituer son stock de plus-values latentes sur portefeuilles, ce qui a bénéficié à son résultat IFRS. En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a procédé à une nouvelle levée de fonds (un FIP et un FCPI) pour 35 millions d'euros et a investi 28 millions. Les fonds sous gestion ont atteint 369 millions, après remboursement de 43 millions à leurs souscripteurs.

CM-CIC LBO Partners (gestion de deux fonds de capital-transmission *midcaps*) a finalisé deux cessions significatives pour 65 millions d'euros : *Emeraude, Armatis*.

Trois investissements ont été réalisés par le fonds *CIC LBO Fund II* pour 34,8 millions.

L'activité de conseil s'est concrétisée par sept opérations dans un contexte délicat pour les fusions-acquisitions, marché par nature volatile.

CM-CIC Capital Finance et ses filiales ont contribué pour 67 millions d'euros (+ 18 %) au résultat du CIC.

Coordonnées du réseau

Banques régionales

CIC

6 avenue de Provence 75009 Paris Tél.: 01 45 96 96 96 www.cic.fr Président-directeur général : Michel Lucas Directeur général délégué : Alain Fradin Directeur général adjoint : Philippe Vidal Directeur du réseau grand public : Daniel Baal Directeur du réseau entreprises: René Dangel

CIC Nord Ouest

33 avenue Le Corbusier 59800 Lille Tél.: 03 20 12 64 64 www.cic.fr Président-directeur général : Stelli Prémaor Directeurs généraux adjoints : Éric Cotte – Bernard Duval

CIC Quest

2 avenue Jean-Claude Bonduelle – 44000 Nantes Tél.: 02 40 12 91 91 www.cic.fr Président-directeur général : Michel Michenko Directeurs généraux adjoints : Michel David – Laurent Métral

CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin 67000 Strasbourg Tél.: 03 88 37 61 23 www.cic.fr Président-directeur général : Nicolas Théry Directeurs généraux délégués : Luc Dymarski – Pierre Jachez

CIC Lyonnaise de Banque

69001 Lyon Tél.: 04 78 92 02 12 www.cic.fr Président-directeur général : Rémy Weber

Directeur général adjoint :

Isabelle Bourgade

8 rue de la République

Président-directeur général : Pascale Ribault Directeur général adjoint : Michel Delaigue

CIC Sud Ouest

Cité Mondiale

www.cic.fr

20 quai des Chartrons

33058 Bordeaux Cedex Tél.: 05 57 85 55 00

Réseau international

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner Strasse 9-11 D 60329 Frankfurt am Main Tél.: [49 69] 97 14 61 01 E-mail: infofra@ frankfurt.cic.fr Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

Banque Transatlantique Belgique Rue de Crayer, 14 1000 Bruxelles Tél.: + 32 (0) 2/554 18 90 E-mail: cicbruxelles@ cicbanques.be Gaétan Croen

Espagne

Calle Claudio Coellon N° 123 – 6^a planta 28006 Madrid Tél.: (349 1) 310 32 81/82 E-mail: cic.madrid@ cicmadrid.com Rafael Gonzalez-Ubeda

Grande-Bretagne

Veritas House 125 Finsbury Pavement Londres EC2A IHX Tél.: (44 20) 74 54 54 00 Ubaldo Bezoari

Hongrie

Budapesti kepviseleti Iroda Fö utca 10 H-1011 Budapest Tél.: (36 1) 489 03 40 E-mail: cicbudapest@ cicbudapest.hu Kalman Marton

Italie

Corso di Porta Vittoria, 29 20122 Milano Tél. : (39 02) 55 19 62 42 E-mail: cicmilano@ cicmilano.it Luigi Caricato

Pologne Ul Stawki 2

INTRACO 29 p. 00-193 Warszawa Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03 E-mail: cicvarsovie@ cicvarsovie.pl Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna nº 30, nº A 1050-042 Lisbonne Tél.: (351 21) 790 68 43/44 E-mail: ciclisbonne@ mail.telepac.pt Henrique Real

République Tchèque

Mala Stepanska 9 12000 Praha CZ Tél. : [420 2] 24 91 93 98 E-mail: cicpraque@ cicprague.cz Zdenka Stibalova

Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2 Apt. 6, Sector 1 011981 Bucuresti Tél.: (40 21) 203 80 83 E-mail: cic@cicbucarest.ro Georges Anagnostopoulos

Fédération de Russie - CEI

9, korp. 2A Kutuzovskiy prospekt Office 93-94 121248 Moscou Tél.: (7 495) 974 12 44 E-mail: cic-moscow@ cic-moscow.ru Nikita Stepanchenko

Suède, Pays baltes et nordiques

Kronobergsgatan 27 SE – 112 33 Stockholm Tél. : (46 8) 611 47 11 E-mail: cicstockholm@ cic.pp.se Martine Wahlström

Suisse

29 avenue de Champel 1211 Genève 12 Tél. : (41 22) 839 35 06 E-mail : nadine.johnson@ cic.ch Nadine Johnson

Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48 BJK Plaza A Blok K:4 D:41 Akaretler 34357 Besiktas Istanbul Tél.: (90 212) 227 67 39 E-mail: cicturkey@ cicturkey.com Mehmet Bazyar

Afrique

Algérie

38 rue des Frères Benali (ex-Parmentier) Hydra 16000 Alger Tél. : (213 21) 60 15 55/ 15 56 E-mail : cicbalg@ cicalgeria.com.dz Ahmed Mostefaoui

Égypte

28 rue Cherif Le Caire 11-111 Tél. : (20 2) 23 93 60 45 E-mail : cicegypt@ soficom.net Hussein M. Lotfy

Maroc

12 boulevard Brahim Roudani Résidence Zeïna 1er étage appartement 102 20000 Casablanca Tél. : (212 5 22) 20 67 67/68 16 E-mail : cicmaroc@ cicmaroc.ma Karim Raoui

Tunisie

Immeuble Carthage Center Rue du Lac de Constance 1053 Les Berges du Lac Tunis

Tél.: (216 71) 96 23 33/96 30 78 E-mail: cictunisie@ cictunisie.tn Emna Ben Amor – Dimassi

Proche-Orient

Liban et Moyen-Orient Achrafieh

Rue de l'archevèque Ghofrayel Immeuble Attar – rdc gauche Beyrouth Tél. : (961 1) 216 320 E-mail : cicba@cyberia.net.lb Blanche Ammoun

Emirats Arabes Unis

Dubaï-Al Wasl-Sheikh Zayed Road Dubaï National Insurance Building 1st Floor – Office 106 Po: Box: 16732 Dubaï United Arab Emirates

Tél. : (00971) 4 325 1559 E-mail : cicba@ emirates.net.ae Blanche Ammoun

Amérique

Brésil

CIC Do Brasil Rua Fidêncio Ramos, 223 13 Andar – Cj 132 CEP 04551 – 010 Sao Paulo SP Tél. : (55 11) 3846 22 12 E-mail : cicbrasil@ brasil-cic.com.br

Luiz Mendes de Almeida

Edificio World Trade Center

Chili

Santiago Av. Nueva Tajamar 481 Torre Norte – Oficina 1401 Las Condes – Santiago de Chile Tél. : (56 2) 203 67 90 E-mail : cicbanqueschili@ cicsantiago.cl Sylvie Le Ny

États-Unis

CIC 520 Madison Avenue New York, N.Y. 10022 Tél.: (1 212) 715 44 00 E-mail:sfrancis@cicny.com Steve Francis

Mexique

Galileo 20 PH A Colonia Polanco CP 11560 Delegacion Miguel Hidalgo Mexico D.F. Tél.: (52 55) 52 80 83 73

Tél.: [52 55] 52 80 83 7: E-mail: cicmexico@ cicmexico.mx Olivier Soulard

Venezuela

Centro Plaza – Torre A Piso 12 Oficina 1 Avenida Francisco de Miranda Caracas Adresse postale: Apartado Postal 60583 Caracas 1060 Tél.: [58 212] 285 45 85/ 286 25 03 E-mail: cicvenezuela@ cicvenezuela.com.ve

Asie

Chine de l'Est/Shanghai Room 2005

Shanghai Overseas Chinese Mansion N° 129 Yan An Xi Road (w) Shanghai 200040 Tél. : (86 21) 62 49 66 90/ 69 27 E-mail : cicshanghai@ cicshanghai.cn

Chine du Nord/Pékin

Shan Hu

Room 310, Tower 1, Bright China Chang An Building N° 7 Jianguomennei Dajie Dong Cheng District Beijing 100005 P.R. Tél.: (86 10) 65 10 21 67/68 E-mail: cicpekin@ cicpekin.cn Wenlong Bian

Chine du Sud/Hong Kong

22nd Floor, Central Tower 28 Queen's Road Central Hong Kong Tél.: (85 2) 25 21 61 51 F-mail: cichongkong@

E-mail : cichongkong@cichongkong.com

Corée

Samsug Marchen House 601 Il-San-Dong-Ku Jang-Hang-Dong-2-Dong 752 Goyang 410-837 South Korea Tél.: (82 31) 901 1225 E-mail: cicseoul@ banmail.net

Inde

Isabelle Hahn

A-31 Feroz Gandhi Marg Lajpat Nagar Part 2 New Delhi 110 024 Tél. : [91 11] 41 68 06 06 E-mail : cicindia@cicindia.net Mathieu Jouve Villard

Indonésie

Wisma Pondok Indah 2, Suite 1709 Jalan Sultan Iskandar Muda Pondok Indah Kav. V-TA Jakarta Selatan 12310 Tél.: (62 21) 765 41 08/09 E-mail: cicindonesia@ cicindonesia.co.id

Japon

Sun Mall Crest 301 1-19-10 Shinjuku Shinjuku-ku Tokyo 160 – 0022 Tél.: (81 3) 32 26 42 11 E-mail: cictokyo@ cic-banks.jp Frédéric Laurent

Singapour

12 Marina Boulevard #37-01 Marina Bay Financial Centre Tower 3 Singapore 018982 Tél.: [65] 65 36 60 08 www.cic.com.sg E-mail: angladje@ singapore.cic.fr Jean-Luc Anglada

Taïwan

2F, n° 61, Tien-mou West Road 11156 Taipeh Tél. : (886 2) 2874 7645/46 E-mail : cictaiwan@ cictaiwan.tw

Thaïlande

496-502 Amarin Tower, 10th floor Ploenchit road, Lumpini Pathumwan Bangkok 10330 Tél.: (662) 305 6894 E-mail: cicthai@loxinfo.co.th Abhawadee Devakula

Vietnam

c/o Openasia Consulting Limited 6B Ton Duc Thang Street, 1st Floor District 1 Hô Chi Minh City Tél.: (848) 391 05 029 E-mail: cicvietnam@ openasiagroup.com Daitu Doan Viet

Océanie

Australie

Suite 1503, Level 15 Chifley Tower 2 Chifley Square Sydney NSW 2000 Australia Tél.: (612) 9926 0701 E-mail: suttonle@ australia.cic.fr

Réseau spécialisé

France

Banque privée

CIC Banque Transatlantique 26 avenue Franklin D.Roosevelt 75008 Paris Tél.: 01 56 88 77 77 www.banquetransatlantique.com Président-directeur général : Bruno Julien-Laferrière Directeur général adjoint : **Hubert Veltz**

Capital-développement

CM-CIC Capital Finance 4-6 rue Gaillon 75002 Paris Tél.: 01 42 66 76 63 www.cmcic-capitalfinance.com Président du directoire : Antoine Jarmak Membres du directoire : Carl Arnou - Pierre Tiers

Belgique

Banque privée

Belgium Rue De Crayer, 14 1000 Bruxelles Tél.: +32 2 626 02 70 E-mail: btb@banquetransatlantique.be Fabrice de Boissieu -

Michel de Villenfagne

Banque Transatlantique

Grande-Bretagne

Banque privée

CIC Banque Transatlantique 125 Finsbury Pavement Londres EC2A IHX Tél.: (44 20) 74 96 18 90 E-mail: btlondres@ banquetransatlantique.com Elisabeth A. Markart

Luxembourg

Banque privée

Banque de Luxembourg 14 boulevard Roval L 2449 Luxembourg Tél.: (352) 49 92 41 E-mail: banque.de.luxembourg@ bdl.lu Pierre Ahlborn Philippe Vidal

Banque Transatlantique Luxembourg

17 Côte d'Eich - BP 884 L 2018 Luxembourg Tél.: (352) 46 99 891 E-mail: btl@ banquetransatlantique.lu Didier Huard Mériadec Portier

Suisse

Banque privée

CIC Private Banking-Banque Pasche 10 rue de Hollande Case Postale 5760 1211 Genève 11 Tél.: (41 22) 818 82 22 E-mail: pasche@ cm-bpgroup.ch Christophe Mazurier

Banque CIC (Suisse) SA 13 place du Marché 4001 Bâle

Tél.: [41] 61 264 12 00 E-mail: info@cic.ch Thomas Müller Philippe Vidal

CIC Banque Transatlantique Private Wealth

Avenue de Champel 29 Genève 1206 Suisse

Tél.: [41 22] 346 10 10 E-mail: btgeneve@ transatlantiqueprivatewealth.ch Nicolas Paillard

Canada

Banque privée

CIC Banque Transatlantique 1170 rue Peel - Bureau 601 Montréal (Québec) H3B 4P2 Tél.: +1 514 985 4137 E-mail: btmontreal@ banquetransatlantique.com David Eap

États-Unis

Banque privée

CIC Banque Transatlantique 520 Madison Avenue New York, N.Y. 10022 Tél.: (1 212) 644 42 19 E-mail: btnewyork@ banquetransatlantique.com Pascal Le Coz

Hong Kong

Banque privée

CIC Banque Transatlantique 22/F, Central Tower 28 Queen's Road Central Hong Kong Tél.: +852 2106 0391 E-mail: bthongkong@ banquetransatlantique.com Juliette Michelon-Tang

CIC Investor Services Limited

22nd Floor, Central Tower 28 Queen's Road Central Hong Kong Tél. : (85 2) 21 06 03 88

E-mail: loti@hongkong.cic.fr Timothy Lo

Singapour

Banque privée

CIC Banque Transatlantique 12 Marina Boulevard # 37-02 Marina Bay Financial Center Tower 3 Singapore 018982 Tél. : (65) 64 41 20 00 E-mail: btsingapour@ banquetransatlantique.com Yves Pinsard

CIC Singapore 63 Market Street #15-01 Singapore 048942

Tél.: (65) 62 31 98 80 www.cic.com.sg E-mail: kwekpa@ singapore.cic.fr Paul Kwek



Historique du CIC

Le CIC est la plus ancienne banque de dépôts en France. Il s'est développé à l'international et en France avant d'associer les métiers de l'assurance à ceux de la banque.

CIC, la plus ancienne banque française de dépôts

1859. La Société Générale de Crédit Industriel et Commercial est créée le 7 mai par décret impérial de Napoléon III.
1864. Le CIC participe de façon significative au capital de banques en création telles que la Société Lyonnaise.
1895. Inauguration de la première succursale à l'étranger : celle de Londres.

1896. Le CIC participe à la création de plusieurs banques à travers le monde : Banque de Roumanie, de Madrid, de Nouvelle Calédonie, de la Réunion et de Madagascar... 1917. Les actions des sociétés filiales régionales apparaissent au bilan du CIC.

Une politique de prises de participations dans des banques régionales

1918-1927. Le CIC prend des participations dans le capital de banques régionales : Banque Dupont, Banque Scalbert, Crédit Havrais, Crédit de l'Ouest...

1927. Naissance du Groupe des Banques Affiliées (GBA). 1929. Création de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel (UBR) qui réunit 18 banques régionales et locales autour du CIC. La même année, le CIC fonde la Société de Secours Mutuels.

1948-1970. Les banques régionales sont en phase d'expansion.

1968. Le groupe Suez-Union des Mines prend le contrôle du CIC.

1971-1982. La majorité du capital du CIC (72 %) est détenue par la Compagnie Financière de Suez. Pendant cette période, la banque ouvre des bureaux à l'étranger.

De la nationalisation à la privatisation

1982. Le CIC est nationalisé ainsi que ses neuf banques régionales regroupées dans le Groupe des Banques Affiliées. 1983. Le groupe CIC est restructuré : 51 % du capital des banques régionales sont désormais détenus par la « société mère »

1984. La restructuration se poursuit avec la création de CIC Union Européenne, International et Cie et de la Compagnie Financière de CIC.

1985. La société d'assurances GAN entre à hauteur de 34 % dans le capital de la Compagnie Financière.

1987. Désormais, 100 % du capital des banques régionales sont détenus par la Compagnie Financière.

1989. La participation du GAN est portée de 34 % à 51 %. 1990. Fusion de la Compagnie Financière de CIC et de la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à l'Union Européenne de CIC, banque et holding du groupe CIC détenant 100 % du capital des banques régionales.

1991. Le GAN détient 81,92 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1992. CIC Banques, la nouvelle identité visuelle du groupe est lancée.

1993. Le GAN détient 92,64 % du capital de l'Union Européenne

1996. L'État (Gouvernement Juppé) décide de la privatisation du groupe CIC selon une procédure de gré à gré interrompue en décembre de cette même année.

1997. L'État (Gouvernement Jospin) relance la procédure de privatisation selon le même principe.

Le Crédit Mutuel rachète le CIC

1998. Le Gouvernement annonce que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) est désormais actionnaire majoritaire de l'Union Européenne de CIC avec 67 % du capital. Le GAN conserve 23 % et plus de 7 % sont réservés aux salariés. Le capital passe de 2 864 359 400 francs à 3 500 883 600 francs (436 668 775 euros à 533 706 264 euros). Michel Lucas, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devient président du directoire du CIC, et Étienne Pflimlin, président du CMCEE, président du conseil de surveillance.

1999. La fusion de l'Union Européenne de CIC (holding du groupe) avec le CIC Paris (banque régionale en Ile-de-France) donne naissance au Crédit Industriel et Commercial (CIC), nouvelle structure et appellation, à la fois banque de tête et banque régionale. Par ailleurs, la BFCM cède 1 % du capital à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

2000-2004. Développement de l'assise internationale avec prise de participation dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, montée au capital de la Banque de Tunisie, accords de partenariat avec Banca Popolare di Milano (Italie) et Bank of East Asia.

2000. Une nouvelle organisation est lancée : mise en place d'un seul système informatique et d'un socle social commun, création de nouveaux points de vente et de centres de métiers communs Crédit Mutuel-CIC.

2001. Le capital social du CIC est désormais de 560 141 376 euros. La même année, sa composition connaît une nouvelle évolution : le Crédit Mutuel rachète la part du GAN.
2004. Année charnière avec l'aboutissement de nombreux chantiers : un seul outil informatique commun Crédit Mutuel et CIC, une seule enseigne CIC en Île-de-France, un réseau despiéré

Une nouvelle organisation territoriale autour de 6 pôles :

- Ile-de-France avec le CIC, tête de réseau ;
- Nord-Ouest avec CIC Banque Scalbert Dupont et CIC Banque CIN;
- Est avec CIC Banque CIAL et CIC Banque SNVB ;
- Sud-Est avec CIC Lyonnaise de Banque ;
- Sud-Ouest avec CIC Société Bordelaise ;
- Ouest avec CIC Banque CIO et CIC Banque BRO.

2006. Fusions juridiques:

- CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois forment une nouvelle entité : CIC Banque BSD-CIN;
- CIC Banque CIO et CIC Banque BRO forment une nouvelle entité : CIC Banque CIO-BRO.

2007. Fusion juridique:

• CIC Banque SNVB et CIC Banque CIAL forment une nouvelle entité : Banque CIC Est.

2008 : CIC Lyonnaise de Banque intègre le CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque.

2010

- Banque BSD-CIN change de raison sociale pour Banque CIC Nord Ouest.
- Banque CIO-BRO change de raison sociale pour Banque CIC Ouest.
- Banque Société Bordelaise change de raison sociale pour Banque CIC Sud Ouest.

2011. Le 19 mai, l'assemblée générale mixte des actionnaires modifie la gouvernance de société anonyme à directoire et conseil de surveillance en société anonyme classique. Le conseil d'administration, réuni à son issue, décide que la direction générale sera assumée par Michel Lucas, président du conseil d'administration et directeur général, et par Alain Fradin, directeur général délégué.

Capital

Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2012, le capital du CIC s'élève à 608 439 888 euros et se compose de 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros. Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébail, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 et rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport des siennes au CIC, ce qui a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été cédées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détenait alors 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10° et 11° résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007) dont les actionnaires autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie

d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros. En application de la 4º résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles. En application de la 5º résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 12 758 128 euros par la création de 797 383 actions nouvelles.

En application de la 4º résolution de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 4 291 360 euros par la création de 268 210 actions nouvelles. En application de la 4º résolution de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 17 763 552 euros par la création de 1 110 222 actions nouvelles.

Titres non-représentatifs du capital

Néant.

Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

Évolution du capital sur les 5 derniers exercices

	2008		20	09	2010		
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	
Situation au 1er janvier	35 851 678	573 626 848	36 649 06	586 334 976	36 917 271	590 676 336	
Augmentation en numéraire	797 383	128 373 663	268 210	27 893 840	1 110 222	17 763 552	
Dont prime d'émission		(115 620 535)		(23 602 480)			
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	36 649 061	586 384 976	36 917 271	590 676 336	38 027 493	608 439 888	

Répartition du capital à la clôture des 3 derniers exercices, en actions et en droits de vote

	Si	tuation au	Situation au 31/12/2010 Si			Situation au 31/12/2011			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	27 560 922	72,48	27 560 922	72,94	27 570 357	72,50	27 570 357	72,98	
Ventadour Investissement	7 407 901	19,48	7 407 901	19,61	7 407 901	19,48	7 407 901	19,61	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	384 436	1,01	384 436	1,02	384 436	1,01	384 436	1,02	
Banca Popolare di Milano	352 082	0,93	352 082	0,93	352 082	0,93	352 082	0,93	
Crédit Mutuel Nord Europe	375 289	0,99	375 289	0,99	375 289	0,99	375 289	0,99	
Crédit Mutuel Arkéa	263 585	0,69	263 585	0,70	263 585	0,69	263 585	0,70	
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	256 186	0,67	256 186	0,68	256 186	0,67	256 186	0,68	
Crédit Mutuel Océan	266 292	0,70	266 292	0,70	266 292	0,70	266 292	0,70	
Crédit Mutuel du Centre	219 458	0,58	219 458	0,58	219 458	0,58	219 458	0,58	
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest	135 329	0,36	135 329	0,36	135 329	0,36	135 329	0,36	
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	101 499	0,27	101 499	0,27	87 531	0,23	87 531	0,23	
Crédit Mutuel Normandie	26 626	0,07	26 626	0,07	26 626	0,07	26 626	0,07	
Public, autres actionnaires	435 664	1,15	435 664	1,15	434 184	1,14	434 184	1,15	
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	242 224	0,64	-	-	248 237	0,65	-	-	
TOTAL	38 027 493	100	37 785 269	100	38 027 493	100	37 779 256	100	

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM. La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du CIC qui avaient participé à sa privatisation en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Les 233 766 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2012 (dont 229 741 actions détenues en propre et 4 025 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre

la répartition du capital et celle des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-contre. Au 31 décembre 2012, le FCPE « ACTICIC » détenait 66 573 actions CIC représentant 0,18 % du capital. En y ajoutant les actions nominatives que les salariés et anciens salariés détenaient directement, la participation de ces derniers au capital du CIC s'élevait à 0,33 %.

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La BFCM, elle-même filiale à 92,9 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), contrôle au 31 décembre 2012 directement (73 %) et, conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 92,6 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.

20	11	2012		
Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	
38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888	
38 027 493	608 439 888	38 027 493	608 439 888	

	Situation au 31/12/2012			
Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	
27 591 315	72,56	27 591 315	73,01	
7 407 901	19,48	7 407 901	19,60	
384 436	1,01	384 436	1,02	
352 082	0,93	352 082	0,93	
375 289	0,99	375 289	0,99	
263 585	0,69	263 585	0,70	
256 186	0,67	256 186	0,68	
266 292	0,70	266 292	0,70	
219 458	0,58	219 458	0,58	
135 329	0,36	135 329	0,36	
66 573	0,18	66 573	0,18	
26 626	0,07	26 626	0,07	
448 655	1,18	448 655	1,19	
233 766	0,61	-	-	
38 027 493	100	37 793 727	100	

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM11-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- services de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La BFCM est une filiale du groupe CM11-CIC, constitué des Caisses et des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, lle-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (caisse fédérale commune) et des autres principales filiales : ACM, BECM, informatique, CIC, TARGOBANK (Allemagne et Espagne), Cofidis, CIC Iberbanco.

Au 31 décembre 2012, avec un total de bilan consolidé de 499,2 milliards d'euros, le CM11-CIC gère et conserve 506,9 milliards d'euros d'épargne, dont 213,6 milliards de dépôts comptables, 228,6 milliards d'épargne financière bancaire et 64,6 milliards d'épargne assurance. Son encours de crédits est de 269,4 milliards.

Ses capitaux propres comptables et TSS s'élèvent à 31,2 milliards d'euros et son ratio de solvabilité *Core Tier 1* à 14,1 %.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la BFCM et le CIC sont conclues à des prix de marché et que les seules conventions réglementées entre la BFCM et le CIC concernent l'optimisation du refinancement du groupe.

En sus du président du conseil d'administration du CIC, qui est également président du conseil d'administration de la BFCM, celle-ci dispose d'un siège au conseil d'administration du CIC qui comprend 9 administrateurs nommés par l'assemblée générale et 2 administrateurs élus par les salariés.



Marché des titres de l'émetteur

Les actions



Les actions du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession de ces actions. L'article 9 des statuts, 6° alinéa, oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 %.

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 24 mai 2012 a, par sa neuvième résolution, renouvelé jusqu'au 31 octobre 2013 l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Dans le cadre de ce contrat, en 2012, le CIC :

- a acquis 40 878 actions, à un prix moyen unitaire de 96,75 euros;
- a vendu 55 349 actions, à un prix moyen unitaire de 98,09 euros ;
- et détenait 4 025 actions CIC à un cours de Bourse de 104,95 euros au 31 décembre 2012, soit 0,011 % du capital.

Ces actions sont détenues exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité et n'ont pas vocation à être annulées. Le montant des frais de négociation correspond à la facture du prestataire de services d'investissement.

Il sera demandé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 23 mai 2013 de renouveler cette autorisation.

Il n'existe aucun droit, ni privilège, ni restriction particuliers qui soient attachés aux actions émises par la société.

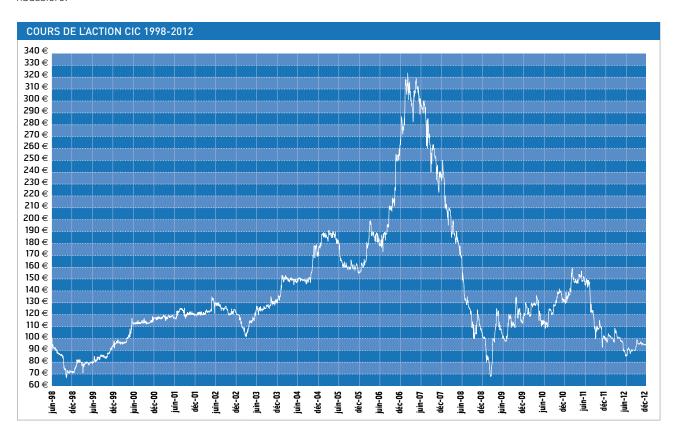
Données boursières - actions CIC

	Nombre	Capitaux mensuels	Cours extrêmes		
	d'actions échangées	millions d'euros	+ bas euros	+ haut euros	
Janvier 2011	13 645	1,842	130,00	139,00	
Février 2011	19 982	2,967	135,51	160,00	
Mars 2011	12 193	1,836	144,50	159,00	
Avril 2011	17 221	2,544	146,00	154,00	
Mai 2011	22 533	3,466	147,00	156,50	
Juin 2011	9 153	1,361	144,50	153,50	
Juillet 2011	11 669	1,717	142,00	150,00	
Août 2011	9 760	1,281	120,00	147,43	
Septembre 2011	9 305	1,014	100,00	123,50	
Octobre 2011	5 984	0,666	105,00	115,80	
Novembre 2011	6 920	0,710	88,00	113,61	
Décembre 2011	7 652	0,765	97,00	104,80	
Janvier 2012	14 771	1,500	96,50	104,90	
Février 2012	26 290	2,653	99,00	103,99	
Mars 2012	44 547	4,542	92,60	109,00	
Avril 2012	10 582	1,074	99,45	105,95	
Mai 2012	10 187	0,972	89,00	100,00	
Juin 2012	5 401	0,469	81,50	90,90	
Juillet 2012	5 343	0,481	86,50	92,00	
Août 2012	11 202	1,007	88,00	91,50	
Septembre 2012	30 867	2,904	89,60	99,50	
Octobre 2012	14 182	1,351	94,00	98,00	
Novembre 2012	9 728	0,922	94,00	96,00	
Décembre 2012	18 388	1,864	94,15	108,70	
Janvier 2013	22 606	2,463	105,00	113,00	
Février 2013	16 738	1,823	107,30	113,90	
Mars 2013	24 912	2,863	109,00	118,40	

Vie de l'action

L'action CIC a démarré à 99,80 euros, le 2 janvier 2012. Elle a atteint son cours de clôture le plus haut les 16 et le 19 mars, à 108,60 euros.

Le titre a ensuite amorcé une baisse, touchant son plus bas le 15 juin à 84,79 euros, avant de reprendre une tendance haussière. Il a terminé à 104,95 euros le 31 décembre, soit une progression de 4,4 % sur l'exercice. Le cours moyen sur l'année s'est établi à 96,029 euros. En 2012, 201 488 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris pour un montant de 19,7 millions d'euros de capitaux.



Dividendes et politique de distribution

Titres composant le capital

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions	36 649 061	36 917 271	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Dividende net des actions (en €)	1	4,35	8,80	6,50	7,50
TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)	37	161	335	247	285
Résultat net consolidé part du groupe (en M€)	170	801	1 115	555	698
Taux de distribution	22,00 %	20,00 %	30,00 %	45,00 %	41,00 %

Le capital social est divisé en 38 027 493 actions dont 233 766 titres auto-détenus. Le montant des dividendes

revenant à ces derniers est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne (TAM + TMO)/2.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1^{er} avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel, à intérêts composés, renouvelé chaque fin de mois au taux moyen mensuel du marché monétaire, pendant les 12 mois précédant le mois de mars. Depuis le 1er janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EONIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire. La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation »

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2013 – CP 2013 – est égal à :

CP 2012 x Résultat 2012 au sens du contrat d'émission Résultat 2011 au sens du contrat d'émission

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du CIC pour 2012, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 697 647 milliers d'euros contre 557 351 milliers pour 2011.

Le CP 2013 est ainsi égal à :

CP 2013 est ainsi égal à : CP 2012 x 697 647 milliers d'euros 557 351 milliers d'euros

soit 9,139 x 1,25172 = 11,439.

Rémunération

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 0,839 %, soit à un niveau inférieur au plancher de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2012 aux porteurs de titres participatifs sera de 85 % [TAM + TM0]/2.

Le taux sera égal à 1,157 % avec un TAM de 0,1578 % et un TMO moyen de 2,5642 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2012, le coupon brut est de 1,76 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

Rémunération payée depuis 2009 (année de paiement)

	СР	TAM %	TM0 %	Taux servi %	Coupon brut versé
2009	2,96	3,2947	4,3842	4,992	€ 7,61
2010	13,233	0,4610	3,8542	2,805	€ 4,28
2011	18,355	0,5187	3,3967	2,545	€ 3,88
2012	9,139	0,8126	3,4408	2,765	€ 4,21
2013	11,439	0,1578	2,5642	1,157	€ 1,76

Cours du titre participatif depuis 2008

	+ haut euros	+ bas euros	Dernier cours euros
2008	182,00	150,00	156,00
2009	160,00	145,00	148,00
2010	154,00	137,00	141,75
2011	147,00	138,00	140,00
2012	150,00	139,50	145,10

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.



Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC, et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 19 avril 2013 nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous rappellerons brièvement les modalités de rémunération prévues lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs. La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multiplié par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2013, est le suivant :

CP 2012 = CP 2011 x Résultat consolidé retraité de l'exercice 2012 Résultat consolidé retraité de l'exercice 2011

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à 85 % x (TAM + TMO)/2,
- une rémunération plafond égale à 130 % x (TAM + TMO)/2.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2012 et 2011, sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2011 et 2012, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2012 de 11,439 contre 9,139 en 2011. Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 0,84 % avant prise en compte des taux plancher et plafond, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 1,16 %

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2013 relative à l'exercice 2012 sera de 1,76 euro par titre.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

 ${\sf PricewaterhouseCoopers}\ {\sf Audit}$ Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres Olivier Durand



Conseil d'administration

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires:

Michel Lucas

Président-directeur général Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Catherine Allonas Barthe

Directeur général ACM Vie Sam

Joseph Arenas

Responsable des activités institutionnelles et réglementaires du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

représentée par Jacques Humbert - Vice-président

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

représentée par Jean-Luc Menet - Administrateur

Maurice Corgini

Administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Jean-Louis Girodot

Président du Crédit Mutuel Ile-de-France

Daniel Leroyer

Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Philippe Vasseur

Président du Crédit Mutuel Nord Europe

Membres élus par les salariés:

Cédric Jolly

Conseiller clientèle particuliers à CIC Nord Ouest

William Paillet

Gérant privé à CIC Est

Censeurs:

Luc Chambaud

Directeur général du Crédit Mutuel Normandie

Gérard Cormorèche

Président du Crédit Mutuel du Sud-Est

François Duret

Président du Crédit Mutuel du Centre

Pierre Filliger

Président du Crédit Mutuel Méditerranéen

Albert Peccoux

Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Assistent également aux séances :

Alain Fradin

Directeur général délégué du CIC

Philippe Vidal

Directeur général adjoint du CIC

Stéphane Marché

Représentant du comité d'entreprise du CIC

Gilles Le Noc

Secrétaire général du CIC, secrétaire du conseil d'administration



Michel Lucas Président-directeur général



Alain Fradin Directeur général délégué

Changements intervenus au cours de l'exercice 2012

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 2012 a nommé monsieur Joseph Arenas administrateur.

Composition du conseil d'administration

Elle est régie par l'article 10 des statuts. La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs élus par le personnel salarié, dont un représentant les cadres, au sens de la convention collective des banques, et un représentant les autres salariés. Les administrateurs élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les autres administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans et ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. À cet effet, le mandat des premiers administrateurs nommés par l'assemblée générale du 19 mai 2011 a été de deux, quatre ou six ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus

par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du sixième anniversaire de leur élection

Les censeurs sont désignés pour six ans et participent avec voix consultative aux réunions du conseil. Lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale, le 19 mai 2011, monsieur Michel Lucas a été nommé en qualité de président du conseil d'administration. Cette nomination a été faite pour la durée du mandat de l'intéressé.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du conseil d'administration figurent dans le tableau de synthèse page 42.

Autres mandataires sociaux : direction générale

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale du 19 mai 2011, a décidé à l'unanimité que la direction générale serait assumée par le président du conseil d'administration, Michel Lucas.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer monsieur Alain Fradin directeur général délégué.

Le président-directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants responsables du CIC au regard du Code monétaire et financier.

Le fonctionnement de la direction générale est régi par l'article 12 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par

Le conseil d'administration n'a fixé aucune limite aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Rapports avec l'entreprise

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil d'administration ou de la direction générale envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

En dehors des conventions réglementées, et sauf l'exception mentionnée page 52 relative à Banca Popolare di Milano, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du conseil d'administration ou de la direction générale aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration ou de la direction générale et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres de la direction générale et du conseil d'administration.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC.

Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée. Chaque membre de la direction générale et du conseil d'administration a attesté :

- 1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
 - fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
 - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe de direction ou d'administration, ou exercer la fonction de directeur
 - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC,
 - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou d'administration, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société;

- 2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;
- 3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Tableau de synthèse direction du groupe

	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'expiration du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la société ⁽¹⁾
Conseil d'administration				
Michel Lucas	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Président du CA	Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM
Joseph Arenas	24.5.2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Membre du CA	Responsable des activités institutionnelles et réglementaires du CM Centre Est Europe
Catherine Allonas Barthe	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Membre du CA	Directeur général de ACM Vie Sam
Maurice Corgini	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	Membre du CA	Administrateur du CM Centre Est Europe
Jean-Louis Girodot	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	Membre du CA	Président du CM Ile-de-France
Jacques Humbert (représentant la BFCM)	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Membre du CA	Vice-président de la BFCM
Daniel Leroyer	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Membre du CA	Président du CM Maine-Anjou, Basse-Normandie
Jean-Luc Menet (représentant la CCCM)	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Membre du CA	Directeur général du CM Océan, administrateur de la CCCM
Philippe Vasseur	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	Membre du CA	Président du CM Nord-Europe
Cédric Jolly	26.10.2011	26.10.2017	Salarié à CIC Nord Ouest	
William Paillet	26.10.2011	26.10.2017	Salarié à CIC Est	
Direction générale				
Michel Lucas	19.5.2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016	Directeur général	Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM
Alain Fradin	19.5.2011	Sans limitation de durée	Directeur général délégué	Directeur général de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe Directeur général délégué de la BFCM

CA : conseil d'administration – CM : Crédit Mutuel – BFCM : Banque Fédérative du Crédit Mutuel – CCCM : Caisse Centrale du Crédit Mutuel. [1] Les autres mandats et fonctions sont énumérés ci-après.

Mandats des dirigeants

Conseil d'administration

Michel Lucas		
Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)		
Adresse professionnelle : Crédit Industriel et Commercial 6 avenue de Provence - 75009 Paris	Début de mandat	Fin de mandat
Président-directeur général	19.05.2011	2017
Autres mandats		
Président-directeur général : Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.10.2010	2013
Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2016
	07.11.2000	2010
Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel	13.10.2010	2015
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	22.10.2010	durée illimitée
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.07.2010	2017
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2017
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2017
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	13.06.1991	2015
Banque du Crédit Mutuel d'Ile-de-France	17.11.2003	2015
International Information Developments	06.02.2004	2013
Direct Phone Services	06.02.2004	2013
Républicain Lorrain	30.06.2009	2015
Est Républicain	04.11.2011	2015
Liberté de l'Est Dernières Nouvelles d'Alsace	05.01.2012	2013
	04.11.2011	2015
Président :	05 05 0000	0015
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	07.05.2003 28.05.2002	2015
Europay France	28.05.2002	2014
Président du conseil de surveillance :		
Banque Européenne du Crédit Mutuel		
(ex-Banque de l'Economie du Commerce	22 10 2010	2012
et de la Monétique) Euro Information Production (GIE)	22.10.2010 19.05.1994	2013
	17.03.1774	2017
Vice-président du conseil de surveillance :	05.07.0000	0010
CIC Iberbanco	05.06.2008	2013
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	25.03.2003	2017
Administrateur:	05 05 4005	0015
ACMN IARD	25.07.1997	2015
ASTREE (Tunis)	04.03.2005	2013
Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec)	12.05.1993	2016
Banque de Tunisie (Tunis)	30.03.2004	2013
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	30.00.2004	2010
(Casablanca)	17.09.2004	2014
CIC Banque Transatlantique	19.12.2000	2014
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2015
CRCM Midi-Atlantique	24.05.2008	2014
Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg »	11.05.1985	2013
CIC Lyonnaise de Banque	06.07.1999	2014
Safran	21.04.2011	2016
Dauphiné Libéré	29.06.2011	2017
Est Bourgogne Média	17.09.2012	2018
Le Progrès SA	22.06.2012	2018
Membre du conseil de surveillance :		
CM-CIC Asset Management	28.09.1992	2014
Manufacture Beauvillé	14.02.2000	2018
CM-CIC Services (GIE) CM-CIC Capital Finance	07.05.2008	2014
CIMI-CIC Capital Fillalice	02.02.2011	2014

Membre du comité de direction :		
Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Information Développement	14.06.2002	2014
EBRA	24.02.2006	2013
Représentant permanent :		
BFCM (membre du conseil		
de direction de SOFEDISI	1994	2014
Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	rcices	
Président du conseil d'administration :		
Banco Popular Hipothecario	28.10.2010	2011
Directeur général :		
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	21.01.1998	2010
Président du directoire :		
CIC	17.06.1998	2011
Président du conseil de surveillance :		
Fonds de garantie des dépôts	26.11.2008	2012
Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2011
Targo Management AG	08.12.2008	2011
TARGOBANK AG	08.12.2008	2011
Cofidis	17.03.2009	2011
Cofidis Participations	17.03.2009	2011
CM-CIC Capital Finance	02.02.2011	2012
Administrateur - directeur général :		
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.04.2001	2010
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.06.2002	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	06.04.2001	2010
Vice-président du conseil de surveillance :		
Mastercard Europe Région (Bruxelles)	30.09.1992	2008
Safran	15.04.2009	2011
Administrateur :		
Banque de l'Economie du Commerce		
et de la Monétique (devenue Banque		
Européenne du Crédit Mutuel)	15.05.1992	2010
CIC Finance	20.12.2000	2010
Membre du conseil de surveillance :		
CIC Investissement	20.12.2000	2010
Safran	30.10.2002	2009
Représentant permanent :		
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (administrate	ır	
de Crédit Mutuel Paiements Électroniques)	19.03.2003	2012
Catherine Allonas Barthe		
Née le 18 janvier 1955 à Strasbourg (67)		
Adresse professionnelle:		
ACM	Début	Fin
42 rue des Mathurins - 75008 Paris	de mandat	de mandat
Administrateur	19.05.2011	2017
Autres mandats		
Président:		
Massena Property	31.08.2009	2014
Directeur général :		
ACM Vie Sam	01 01 2004	durée illimitée
	2000	

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

			<u>~</u> _		
Représentant permanent :			SEM CALEO - Guebwiller	24.06.2005	2013
ACM Vie Sam (membre du conseil de surveillan	ce		SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2014
de CM-CIC Asset Management)	01.01.2006	2014	SEM Nautiland	25.05.1987	2014
ACM Vie Sam (administrateur du GIE ACM)	07.05.2005	2013	SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud		
ACM Vie Sam (administrateur			(tour de rôle bancaire)	24.02.1989	2017
de Valinvest Gestion)	2008	NC	SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	2015
ACM Vie Sam	07.05.2005	2017	SIBAR	27.05.1999	2015
(administrateur de Serenis Assurances) ACM Vie Sam	07.05.2005	2014	Société Fermière de la Maison de L'Alsace Société Francaise d'Édition de Journaux	01.01.1977	2016
(administrateur de Foncière des Régions)	2009	2015	et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2016
		2010	Ventadour Investissement	24.05.1991	2013
Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	ercices		Membre du comité de direction :		
Président du conseil de surveillance :			Euro Information	14.06.2002	2014
Foncière Massena SCA	08.11.2006	2009	Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2014
Administrateur :			Euro TVS	27.11.1979	2014
SA 174 Prés Saint Germain	NC	2008	Euro Information Direct Service	14.06.2002	2014
			Membre du conseil de surveillance :		
Jaconh Avenac			Batigère	22.03.1996	2014
Joseph Arenas			CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2014
Né le 27 septembre 1955 à Campdevanol (Espa	gne)		SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	2016
Adresse professionnelle :			Société d'Etudes et de Réalisation pour		
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat	les Equipements Collectifs (SODEREC)	30.05.1978	2013
•			STET - Systèmes Technologiques		
Administrateur	24.05.2012	2013	d'Échanges et de Traitement	08.12.2004	NC
Autres mandats			Conseil de direction :		
Administrateur:			SOFEDIS	24.11.1994	2013
Est Républicain SA	04.11.2011	2013	Censeur:		
Est Bourgogne Media SA	13.07.2011	2014	SAFER d'Alsace		durée illimitée
Société d'édition de l'hebdomadaire			SEM E Puissance 3 - Schiltigheim	07.03.1991	2013
du Louhannais et du Jura SA	16.06.2011	2014	Mandats exercés au cours des 5 derniers ex	rercices	
Dernières nouvelles d'Alsace SA	04.11.2011	2013	Administrateur :		
Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	arcicas		Caisse Centrale du Crédit Mutuel	17.09.1969	2012
	er crees		CM-CIC Participations Immobilières	17.07.1707	2012
Administrateur:	10/0//0007	2000	CM-CIC Aménagements Fonciers	23.04.1981	2012
Républicain Lorrain SA	12/04/2007	2009	Crédit Mutuel Paiements Electroniques	19.03.2003	2012
			CM-CIC Agence Immobilière	17.04.2001	2008
Banque Fédérative du Crédit Mu	tuel		Institut Lorrain de Participations	30.05.1997	2010
•	Début	Fin	SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace	04.05.2005	2010
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	de mandat	de mandat	UES PACT ARIM	17.11.1994	2010
Administrateur	19.05.2011	2017	CM-CIC Covered Bonds (devenu CM-CIC Home Loan SFH)	1/0/0007	2011
At			SEM Patinoire Les Pins	16.04.2007 01.10.1990	2011
Autres mandats				01.10.1770	2010
Président:			Membre du conseil de surveillance :	10.00.1000	2000
CM-CIC Immobilier	05.06.2012	2014	SCPI Crédit Mutuel Habitat 2 SCPI Crédit Mutuel Habitat 3	13.09.1990 18.09.1991	2008
Bischenberg	30.09.2004	2015	SCPI Credit Mutuel Habitat 3 SCPI Crédit Mutuel Habitat 4	13.10.1993	2009
Administrateur :			SCPI Finance Habitat 1	29.04.1998	2010
Assurances du Crédit Mutuel SAM	04.05.2005	2015	SCPI Finance Habitat 2	18.06.1997	2010
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	04.05.2005	2017	CIC	17.06.1998	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA Banque de Tunisie	04.05.2005 26.05.2009	2017 2015			
Boréal	25.01.1991	2014	0-i 0t d 0/-dit Mt		
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2013	Caisse Centrale du Crédit Mutue		
CM-CIC Epargne Salariale	21.05.2008	2014	99 90 rue Cardinat 75017 Paris	Début do mandat	Fin de mandat
CM-CIC Securities	31.12.1999	2017	88-90 rue Cardinet - 75017 Paris	de mandat	
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2014	Administrateur	19.05.2011	2013
CM-CIC Home Loan SFH	16.04.2007	2013	Autres mandats		
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	17.03.1983	2015	Membre du conseil de surveillance :		
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2014	CM-CIC Asset Management	30.12.1997	2014
Critel	24.11.1989	2014	SODEREC SODEREC	19.04.1978	2014
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe		durée illimitée	La Française Real Estate Managers	17.04.1770	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	04.02.1994	2017	(ex-UFG REM)	01.01.2008	2013
Groupe SOFEMO SAEM Mirabelle TV	19.11.1986	2014	Administrateur :		
SAEM Mirabelle TV SAEM Locusem	30.11.2009 16.12.2010	2013	Centre International du Crédit Mutuel - CICM	22.05.1984	2013
SEM Action 70	01.10.1990	2013	C.M.C.P.	16.05.1983	2015
SEM Destination 70	01.10.1770	2014	Crédit Logement	06.07.1999	2015
SEM CAEB - Bischheim	27.11.1997	2015	Crédit Mutuel Habitat Gestion	13.01.1987	2014
			CRH	10.04.1990	2015

10.04.1990

2015

OM OIO Fastas	22 11 1000	2017	A dual in laturata		
CM-CIC Factor France Active Garantie	22.11.1999 04.07.1995	2017 2013	Administrateur : Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1995	2017
IDES Investissements	12.08.1983	2016	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2002	2017
Le Chèque Domicile	20.12.2011	2014	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2003	2015
Maison Europe des coopératives	05.02.2008	2013	Afdas (anciennement Mediafor)	1995	2014
SGFGAS	24.03.1993	2014	Membre du conseil de surveillance :		
Censeur:			El Production	1995	2016
SIAGI	12.05.2005	2015	Représentant permanent :	1770	20.0
Manufata and factors and factors and			Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Ile-de-Fran	nce	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	ercices		(administrateur des ACM Vie SFM)	2005	2015
Administrateur:			FNPS à la Commission paritaire		durée
C.M.P.E.	19.03.2003	2012	des publications et agences de presse	1994	indéterminée
France Titrisation CODLES	NC NC	2009	Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	reicos	
CODEES	INC	2010		TUILES	
			Président :	1000	2011
Maurice Corgini			SAS CODLES	1980	2011
Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames	(25)		Vice-président :		
Adresse professionnelle :			Fédération nationale de la presse spécialisée - FNPS	1979	2011
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Début	Fin		17/7	2011
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	de mandat	de mandat	Membre du conseil de surveillance :	10 10 0001	0011
Administrateur	19.05.2011	2015	CIC	19.12.2001	2011
Autres mandats			Administrateur :		
			PEMEP	1997	2011
Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel			Représentant permanent :		
de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2012	CRESS IDF à la Conférence nationale des CRES	1988	2011
Union des Caisses de Crédit Mutuel	10.03.1701	2012	Membre :		
du District de Franche-Comté Sud	20.04.1995	2014	Groupe Aprionis	1999	2011
Administrateur :					
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2014	Jacques Humbert		
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2015	•		
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2014	Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)		
Cogérant :			Adresse professionnelle : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Début	Fin
Cogit'Hommes Franche-Comté	01.03.2005	durée illimitée	34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	de mandat	de mandat
Manufata and factors and factors and			Représentant la Banque Fédérative		
Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	ercices		du Crédit Mutuel, administrateur	19.05.2011	2017
Membre du conseil de surveillance :	17.07.1000	2011	Autoria mandata		
CIC	17.06.1998	2011	Autres mandats		
			Président :		
Jean-Louis Girodot			Union des Caisses de Crédit Mutuel	2002	2014
Né le 10 février 1944 à Saintes (17)			du District de Mulhouse	2002	2014
Adresse professionnelle :			Président du conseil d'administration :	1000	001/
Crédit Mutuel Ile-de-France	Début	Fin	Caisse de Crédit Mutuel La Doller	1982	2016
18 rue de La Rochefoucauld - 75439 Paris Cedex 9	de mandat	de mandat	Vice-président du conseil d'administration :		
Administrateur	19.05.2011	2015	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	13.12.2002	2015
Autros mandata			Administrateur :		
Autres mandats			Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	13.12.2002	2015
Président du conseil d'administration :	1005	2015	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	09.12.2006	2013
Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France Caisse Régionale Crédit Mutuel d'Ile-de-France	1995 1995	2015	Société française d'édition de journaux et d'imprimés commerciaux L'Alsace	31.05.2006	2018
Caisse de Crédit Mutuel	1770	2013		31.03.2000	2010
« Paris-Montmartre Grands Boulevards »	1975	2013	Représentant permanent :	11 OF 2011	2017
Président :			ADEPI (administrateur du GACM)	11.05.2011	2016
Comité régional pour l'information					
économique et sociale - CRIES	2011	2014	Daniel Leroyer		
Vice-président :			Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)		
Coopérative d'information et d'édition mutualist	το.		Adresse professionnelle :		
(CIEM)	2011	2014	Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	Début	Fin
Chambre régionale de l'économie sociale			43 boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9	de mandat	de mandat
et solidaire d'Ile-de-France - CRESS	1986	2014	Administrateur	19.05.2011	2013
Audiens	2002	2014	Autres mandats		
Secrétaire général :		_			
Fédération nationale de la presse spécialisée -			Président du conseil d'administration :		
FNPS	1979	2015	Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou,	2002	2017
Membre du bureau :			Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	2003	2014
Conseil économique, social et environnemental			Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2014
d'Ile-de-France	1989	2013	Caisse Générale de Financement (CAGEFI)	2003	2014

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Créavenir (association)	2004	2014	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois	1998	2014	(administrateur de SA Tourisme Océan)	24.10.2007	2012*
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire			Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
le Maine-Anjou, Basse-Normandie	2007	2013	(administrateur de SA ACM IARD)	11.10.2007	2015
ice-président du conseil de surveillance :			Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
SODEREC	2012	2014	(administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	19.12.2007	2013
Administrateur :			Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	17.12.2007	2013
SAS Assurances du Crédit Mutuel			(administrateur de SAS Crédit Mutuel		
Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)	2002	2014	Cartes de Paiement)	01.11.2007	2015
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2003	2014	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
olney Bocage SAS	2012	2015	(administrateur de SAS Crédit Mutuel		
lembre du comité exécutif :			Paiements Electroniques)	01.11.2007	2015
ondation du Crédit Mutuel	2009	2013	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
Représentant permanent :			(administrateur de SAEM SEMIS)	14.03.2002	2017
- édération du Crédit Mutuel Maine-Anjou,			Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
Basse-Normandie (administrateur			(membre du conseil de surveillance de	00 00 0005	604:
le GIE CLOE Services)	2003	2014	CM-CIC Asset Management)	22.03.2007	2014
édération du Crédit Mutuel Maine-Anjou,			* Société radiée mais non liquidée au 31 décem	bre 2012	
Basse-Normandie (vice-président			·		
lu Centre International du Crédit Mutuel)	2012	2013	Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	ercices	
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine, Apieu, Rasse, Normandie (administrateur			Président du conseil de surveillance :		
Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur le la SAS Volney Développement)	1999	NC	SA SODELEM	26.09.2007	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	1777	INC	Président :		
Jaisse rederate du Credit Mutdet Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur			SAS Auto Euro Location	05.01.2009	2010
les Assurances du Crédit Mutuel IARD SA)	2012	2017	Membre du conseil de surveillance :		
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel			CIC	13.12.2007	2011
Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur			Représentant permanent :		
le la banque Fédérative du Crédit Mutuel)	2011	2015	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
Manufacture of the Company of the Co			(administrateur de SA FINANCO)	30.11.2000	2009
Mandats exercés au cours des 5 derniers exer	cices		Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan		
Président du conseil d'administration :			(président de LLD Participations)	20.12.2008	2010
Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô	2007	2008	<u> </u>		
SAS CLOE	2008	2009	Dhilinna Vaccoun		
Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie (association)	2007	2010	Philippe Vasseur		
	2007	2010	Né le 31 août 1943 au Touquet (62)		
Membre du conseil de surveillance :					
	10.05.0005	0011	Adresse professionnelle :		
CIC	19.05.2005	2011	Crédit Mutuel Nord Europe	Début	Fin
CIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA		2011 2010	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex	de mandat	de mand
DIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	1998		Crédit Mutuel Nord Europe		
CIC ociété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur	1998	2010	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur	de mandat	de mand
CIC	1998		Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats	de mandat	de mand
CIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur Ju Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	1998	2010	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président:	de mandat 19.05.2011	de mand 2015
CIC société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	1998	2010	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	de mandat 19.05.2011 26.05.2000	2015 2015
CIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur Iu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet	1998	2010	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté	de mandat 19.05.2011	de mand 2015
DIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur Iu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Né le 2 février 1951 à Nantes (44)	1998	2010	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional	19.05.2011 26.05.2000 29.03.2005	2015 2015 2015 2015
CIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Né le 2 février 1951 à Nantes (44) Maresse professionnelle: Trédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet	1998 2005	2010 2012	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA)	de mandat 19.05.2011 26.05.2000	2015 2015
CIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Né le 2 février 1951 à Nantes (44) Idresse professionnelle: Irédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet	1998 2005	2010 2012 Fin	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie	19.05.2011 26.05.2000 29.03.2005	2015 2015 2015 2015 2013
CIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Né le 2 février 1951 à Nantes (44) Adresse professionnelle: Crédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27	1998 2005	2010 2012	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001	2015 2015 2015 2015
cicióté de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Né le 2 février 1951 à Nantes (44) Adresse professionnelle: Crédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 Représentant la Caisse Centrale	1998 2005	2010 2012	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001	2015 2015 2015 2015 2013
cicióté de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA coiété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Jé le 2 février 1951 à Nantes (44) Adresse professionnelle: rédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 Représentant la Caisse Centrale lu Crédit Mutuel, administrateur	1998 2005 Début de mandat	2010 2012 Fin de mandat	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011	2015 2015 2015 2015 2013 2016
CIC Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Né le 2 février 1951 à Nantes (44) Adresse professionnelle : Crédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 15001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 Représentant la Caisse Centrale lu Crédit Mutuel, administrateur	1998 2005 Début de mandat	2010 2012 Fin de mandat	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000	2015 2015 2015 2015 2013 2016
cición de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Jé le 2 février 1951 à Nantes (44) Jédresse professionnelle : Trédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 Représentant la Caisse Centrale Ju Crédit Mutuel, administrateur Autres mandats Directeur général :	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011	2010 2012 Fin de mandat 2013	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance :	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000	2015 2015 2015 2013 2016 2015
ciciété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel daine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lé rédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 Leprésentant la Caisse Centrale lu Crédit Mutuel, administrateur Lutres mandats Directeur général : Lédération du Crédit Mutuel Océan	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA)	26.05.2001 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000	2015 2015 2015 2013 2016 2015 2015
ociété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA aisse Fédérale du Crédit Mutuel laine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) ean-Luc Menet lé le 2 février 1951 à Nantes (44) dresse professionnelle: rédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 représentant la Caisse Centrale u Crédit Mutuel, administrateur utres mandats irecteur général : édération du Crédit Mutuel Océan aisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA)	26.05.2001 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2000	2015 2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015
cité de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel daine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Vean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) dresse professionnelle: rédit Mutuel Océan: 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 teprésentant la Caisse Centrale u Crédit Mutuel, administrateur Lutres mandats Directeur général: édération du Crédit Mutuel Océan Laisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Lociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006	2015 2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015
cité de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA laisse Fédérale du Crédit Mutuel laine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Dean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) dresse professionnelle: rédit Mutuel Océan: 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 Leprésentant la Caisse Centrale u Crédit Mutuel, administrateur Lutres mandats Directeur général: Lédération du Crédit Mutuel Océan Laisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Lociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan Loddministrateur:	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA)	26.05.2001 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2000	2015 2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015
ciété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel daine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Dean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) dresse professionnelle: rédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 teprésentant la Caisse Centrale u Crédit Mutuel, administrateur Lutres mandats Directeur général : édération du Crédit Mutuel Océan caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan ociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan dministrateur : confédération Nationale du Crédit Mutuel	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006	2015 2015 2015 2013 2016 2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2013
ciciété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA coiété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Dean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lodresse professionnelle: Lodrédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet SOOT La Roche-sur-Yon Cedex 27 Leprésentant la Caisse Centrale Lu Crédit Mutuel, administrateur Lutres mandats Directeur général : Lédération du Crédit Mutuel Océan Losisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Lociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan Lociété Coopérative de Crédit Mutuel Lochédération Nationale du Crédit Mutuel	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Roroupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique) Groupe Eurotunnel (SA)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006	2015 2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015
ciété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel daine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Dean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) dresse professionnelle: rédit Mutuel Océan: 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 teprésentant la Caisse Centrale u Crédit Mutuel, administrateur Lutres mandats Directeur général: Lédération du Crédit Mutuel Océan Laisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Lociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan Loddinistrateur: Lonfédération Nationale du Crédit Mutuel LAS Océan Participations	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique) Groupe Eurotunnel (SA) Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006 21.12.2001 20.06.2007 27.09.2005	2015 2015 2013 2016 2015 2013 2016 2015 2015 2011 2015 2011 2015 2011 2015 2014 2015
ciciété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA coiété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Dean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lodresse professionnelle: Lrédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet SOOI La Roche-sur-Yon Cedex 27 Leprésentant la Caisse Centrale Lu Crédit Mutuel, administrateur Lutres mandats Directeur général : Lédération du Crédit Mutuel Océan Lociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan Lociété Coopérative de Crédit Mutuel Lociété C	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique) Groupe Eurotunnel (SA) Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe Bonduelle (SA)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006 21.12.2001 20.06.2007 27.09.2005 2008	2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2011 2015 2011 2015 2015
cociété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA cociété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Dean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lodresse professionnelle: Lorédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet SOOI La Roche-sur-Yon Cedex 27 Représentant la Caisse Centrale Lorédit Mutuel, administrateur Loures mandats Directeur général : Lédération du Crédit Mutuel Océan Lociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan Lociété Coopérative de Crédit Mutuel Locédit Mutue	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique) Groupe Eurotunnel (SA) Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe Bonduelle (SA) Crédit Professionnel (SA-Belgique)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006 21.12.2001 20.06.2007 27.09.2005 2008 11.05.2000	2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015
ciciété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur u Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Dean-Luc Menet Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lé le 2 février 1951 à Vantes (44) Lé le 2 février 1951 à Vantes (44) Lé le 2 février 1951 à Vantes (44) Lé le 2 février 1951 à Mantes (44) Lé le 2 février 1951 à Nantes (44) Lé le 2 février 1951 à Nan	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007 04.10.2007 26.10.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée 2016 2014	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique) Groupe Eurotunnel (SA) Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe Bonduelle (SA) Crédit Professionnel (SA-Belgique) La Française AM Private Bank (SA-Luxembourg)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006 21.12.2001 20.06.2007 27.09.2005 2008 11.05.2000	2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2017 2015 2018 2016 2017 2017 2018 2018 2018 2019 2019
Cociété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur lu Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Mé le 2 février 1951 à Nantes (44) Iddresse professionnelle: rédit Mutuel Océan: 34 rue Léandre-Merlet 5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27 Représentant la Caisse Centrale lu Crédit Mutuel, administrateur Autres mandats Directeur général: Sédération du Crédit Mutuel Océan Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Cociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan Administrateur: Confédération Nationale du Crédit Mutuel CAS Océan Participations Représentant permanent: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Crésident SAS ANTEMA) Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 01.11.2007 04.10.2007 26.10.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée 2016 2014	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique) Groupe Eurotunnel (SA) Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe Bonduelle (SA) Crédit Professionnel (SA-Belgique) La Française AM Private Bank (SA-Luxembourg) Nord Europe Partenariat	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006 21.12.2001 20.06.2007 27.09.2005 2008 11.05.2000 10.07.2003	2015 2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015
Cociété de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) Jean-Luc Menet Né le 2 février 1951 à Nantes (44) Adresse professionnelle: Crédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet (5001 La Roche-sur-Yon Cedex 27) Représentant la Caisse Centrale (14) Autres mandats Directeur général : Cédération du Crédit Mutuel Océan Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Cociété Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan Administrateur : Confédération Nationale du Crédit Mutuel CAS Océan Participations Représentant permanent : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	1998 2005 Début de mandat 19.05.2011 01.11.2007 01.11.2007 04.10.2007 26.10.2007	2012 Fin de mandat 2013 durée illimitée durée illimitée durée illimitée 2016 2014	Crédit Mutuel Nord Europe 4 place Richebé - 59011 Lille Cedex Administrateur Autres mandats Président: Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté Société de Développement Régional de Normandie (SA) Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP) Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) Président du conseil de surveillance: Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) Groupe La Française (ex-La Française AM) (SA) Nord Europe Assurances (SA) Administrateur: BKCP (SCRL - Belgique) Groupe Eurotunnel (SA) Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe Bonduelle (SA) Crédit Professionnel (SA-Belgique) La Française AM Private Bank (SA-Luxembourg) Nord Europe Partenariat [ex-Normandie Partenariat] (SA)	26.05.2000 29.03.2005 29.05.2001 12.01.2011 11.09.2000 26.05.2000 29.05.2006 01.06.2006 21.12.2001 20.06.2007 27.09.2005 2008 11.05.2000 10.07.2003	2015 2015 2013 2016 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015 2015

Représentant permanent :		
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA		
(administrateur Mobilease SA-Belgique)	NC	2013
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe		
(Censeur du LOSC Lille Métropole SA)	2005	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe		
(administrateur du Groupe des Assurances		
du Crédit Mutuel SA)	04.05.2005	2017
Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	rcices	
Président :		
BKCP Wallonie (SCRL)	21.10.2008	2009
Crédit Professionnel Interfédéral	21.10.2000	2007
(SCRL - Belgique)	22.11.2000	2008
Membre du conseil de surveillance :		
CIC	30.05.2001	2011
Administrateur :	00.00.2001	2011
BKCP NOORD (SCRL - Belgique)	30.06.2006	2009
BKCP Securities (SA-Belgique)	31.03.2005	2011
Holder (SAS)	2005	2012
	2000	2012
Représentant permanent : Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA		
(administrateur Alverzele SA-Belgique)	NC	2011
Société de Développement Régional de Normandi		2011
(administrateur de Normandie Partenariat)	18.03.2008	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA		
(vice-président de Federal Kas Voor Het		
Beroeskrediet - SCRL - Belgique)	25.03.2004	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA		
(vice-président de BKCP NOORD		
SCRL - Belgique)	30.06.2006	2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA		
(vice-président de BKCP Wallonie SCRL - Belgique)	21 10 2000	2000
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA	21.10.2008	2009
ladministrateur du Crédit Professionnel		
Interfédéral - SCRL - Belgique)	22.11.2000	2008
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA		
(administrateur de BKCP Brabant		
SCRL - Belgique)	21.12.2001	2008
Cédric Jolly		
Né le 1er mai 1980 à Saint-Omer (62)		
Adresse professionnelle : CIC Nord Ouest	Début	Fin
31 rue Léon Gambetta - 59000 Lille	de mandat	de mandat
	2/ 10 2011	
Administrateur, représentant les salariés	26.10.2011	2017
Autre mandat		
Administrateur, représentant les salariés :		
CIC Nord Ouest	17.02.2012	2013
William Paillet		
Né le 3 avril 1958 à Paris (75)		
Adresse professionnelle:	Début	Fin
CIC Est 3 rue des Coutures - 77200 Torcy	de mandat	de mandat
Administrateur, représentant les salariés	26.10.2011	2017
· ·	20.10.2011	2017
Autre mandat		
Administrateur, représentant les salariés :		
CIC Est	03.12.2009	2014

Direction générale

Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle : Crédit Industriel et Commercial 6 avenue de Provence - 75009 Paris	Début de mandat	Fin de mandat
Directeur général délégué	19.05.2011	durée illimitée
Autres mandats		
Président-directeur général :		
CM-CIC Bail	20.07.1999	2016
Président :		
CIC Migrations	26.11.1999	2015
Président du conseil d'administration :		
TARGOBANK Espagne		
(ex-Banco Popular Hipotecario)	28.10.2010	2013
	20.10.2010	2013
Président du conseil de surveillance :		
CIC Iberbanco	05.06.2008	2015
Cofidis	17.03.2009	2015
Cofidis Participations	17.03.2009	2015
Vice-président du conseil de surveillance :		
Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2017
Targo Management AG	08.12.2008	2013
TARGOBANK AG	08.12.2008	2013
CM Akquisitions GmbH	12.03.2009	2013
	12.03.2007	2014
Directeur général :		
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	17.11.2010	durée illimitée
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	01.01.2010	durée illimitée
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.10.2010	durée illimitée
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2013
Directeur général délégué :		
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	N8 N/ ₄ 2N11	durée illimitée
	00.04.2011	darce ittirintee
Administrateur :		
Boréal	14.10.2002	2013
CM-CIC Titres	18.02.1994	2018
Groupe Sofémo	30.05.1997	2014
Banque du Crédit Mutuel d'Ile-de-France	17.11.2003	2014
Banco Popular (Espagne)	11.11.2011	2014
Membre du comité de direction :		
Euro Information	03.05.2006	2013
Bischenberg	30.09.2004	2015
NRJ Mobile	01.02.1999	durée illimitée
Membre du conseil de surveillance :		
	07.05.2000	2017
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014
Eurafric Information	28.05.2008	2016
Représentant permanent :		
CCCM (membre du conseil de surveillance		
de CM-CIC AM)	15.12.2010	2014
CIC (comité de direction Euro GDS)	19.12.2003	2016
CIC Participations (administrateur de CIC Ouest)	15.05.2003	2014
CIC Participations		
(administrateur de CIC Nord Ouest)	26.12.1990	2014
Groupement des Assurances du Crédit Mutuel		
(administrateur de Sérénis Vie)	16.07.2002	2017
Banque Fédérative du Crédit Mutuel		
(Crédit Mutuel Cartes de Paiements)	14.05.2012	2015
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	00.2012	2010
(Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	14.05.2012	2015
(oreast mataet raiements Etectrolliques)	14.00.2012	2010

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Mandats exercés au cours des 5 derniers exe	ercices	
Président :		
SOLODIF	01.06.2007	2008
Le Républicain Lorrain	12.04.2007	2009
Vice-président du directoire :		
CIC	17.06.1998	2011
Directeur général :		
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	2011
Fédération des Caisses du Crédit Mutuel		
du Sud-Est	21.06.2001	2012
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	2012
Directeur général adjoint :		
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	14.02.1998	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCMCEE)	14.02.1998	2010

04.05.2007	2011
28.10.2010	2011
12.09.2001	2010
17.03.2009	2011
17.03.2009	2011
nt	
03.01.2001	2010
04.05.2005	2011
	28.10.2010 12.09.2001 17.03.2009 17.03.2009

Délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L.225-100, 7° alinéa).

Délégations accordées par l'assemblée générale

Assemblée générale du 19 mai 2011

Délégations de compétence consenties au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par :

- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ;
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, Il du Code monétaire et financier.

Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature.

Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois, soit jusqu'au 19 juillet 2013. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros. En outre, si le conseil d'administration recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

Utilisations faites par le conseil d'administration

Aucune.

Rémunération des mandataires sociaux

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, il a pris un certain nombre d'engagements par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux, qui s'ajoutent aux prescriptions légales et réglementaires. Des décisions avaient été arrêtées à ce sujet par le conseil d'administration de la BFCM du 19 décembre 2008 et le conseil de surveillance du CIC du 26 février 2009. En conséquence du changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM,

les conseils respectifs des deux sociétés, du 11 mai et du 1er juillet 2011 pour la BFCM et du 19 mai 2011 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard. Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président-directeur général, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président-directeur général et le directeur général délégué.

Le président-directeur général ne dispose pas d'un contrat de travail et celui du directeur général délégué a été suspendu à effet du 1er mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à monsieur Michel Lucas, en rémunération de son mandat social de président-directeur général, une indemnité annuelle de 550 000 euros. Il a également décidé de créer pour monsieur Michel Lucas, au titre de son mandat social de président-directeur général, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1er janvier 2011 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 24 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes. Le conseil d'administration de la BFCM du 1er juillet 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à compter de l'exercice 2011 à monsieur Michel Lucas une indemnité annuelle brute de 250 000 euros au titre de son mandat de président-directeur général de la BFCM et le bénéfice d'une voiture de fonction.

Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1er janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres

globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1er janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et, pour le directeur général délégué, du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2012, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.



Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1er janvier au 31 décembre 2012

2012 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	250 000 550 000		5 298	529	255 298 550 529
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000	0	4 346	8 184	812 530
2011 Montants en euros (a)						
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	249 999 550 000		5 298	514	255 297 550 514
Alain Fradin (*)	Crédit Mutuel	899 956	0	4 966	7 953	912 875

⁽a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

Évolutions réglementaires

La crise financière de 2008 a conduit les pouvoirs publics à prendre un certain nombre de mesures concernant les rémunérations des professionnels des marchés financiers. Ainsi, le CRBF 97-02 sur le contrôle interne des banques a été modifié le 14 janvier 2009 et prévoit désormais l'obligation de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Les États membres du G20 lors du sommet de Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009 ont adopté les standards énoncés par le Conseil de stabilité financière.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009 a encadré les dispositifs de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

L'ensemble de ces dispositions concernant la gouvernance et les rémunérations des professionnels des marchés financiers a été repris dans les normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009.

L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et a modifié un certain nombre de dispositions concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée », dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Règles de gouvernance

Le conseil d'administration consulte le comité des rémunérations composé de membres indépendants et compétents pour analyser les politiques et pratiques au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise.

Ce comité s'assure auprès de la direction générale que la direction des risques et la conformité ont bien été consultées pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération de ces professionnels.

Dans le cadre des principes ainsi définis, la direction générale fixe les règles régissant les rémunérations.

Les principes encadrant les rémunérations variables prévoient que l'assiette des éléments variables de la rémunération est cohérente avec les objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Ces principes sont en ligne avec la politique de risque de l'entreprise et prévoient en particulier que les coûts imputables aux résultats des activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité. Au-delà d'un certain seuil, leur versement est différé.

⁽b) La part variable éventuelle serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

⁽c) Voitures de fonction exclusivement.

^(*)La rémunération fixe de 2011 inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail.

Les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de la rémunération variable, voire 80 % pour les plus élevées. Ces montants sont différés sur 3 exercices et assortis de conditions de versement appelées clauses de malus. Leur versement effectif est subordonné au respect de conditions de résultats de la ligne métier, à l'atteinte d'un certain niveau de *RoE* (return on equity) et à la présence effective des collaborateurs à la date de versement.

La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes.

Un rapport annuel sur la politique et les pratiques concernant les rémunérations est transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article 43-1 du règlement 97-02. De même, un rapport contenant des informations chiffrées et détaillées sur les éléments de rémunération variable est publié avant l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires

du 23 mai 2013 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Principes de gouvernance

Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par l'article 11 et les articles 13 à 16 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi. Le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Il ne se réfère cependant pas au code AFEP-MEDEF sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 97 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de trois principes directeurs.

- 1°. S'agissant des administrateurs dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :
 - d'une part, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 92,04 % (directement et indirectement) ;
 - d'autre part, le conseil d'administration est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil d'administration sont au nombre de 4 sur un total de 9 administrateurs nommés par l'assemblée générale. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les quatre fédérations concernées, deux ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les onze fédérations associées au sein du CM11⁽¹⁾. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

- 2°. En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et Banca Popolare di Milano (BPM), partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de BPM avait été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, avait été nommé administrateur de BPM. Le président de BPM avait été nommé administrateur par l'assemblée générale du 19 mai 2011. Il a démissionné le 29 novembre 2011, après avoir quitté la présidence de BPM. Cette dernière a averti le CIC le 31 décembre 2012 qu'elle allait mettre fin à l'accord commercial, cette décision prenant effet au 31 décembre 2013.
- 3°. La première mesure d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration a amené l'assemblée générale du 19 mai 2011 à nommer madame Catherine Allonas-Barthe administrateur. Cette représentation devrait être renforcée par la présente assemblée générale, à l'occasion de la nomination d'un nouvel administrateur.



Comités internes

Comité des rémunérations

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres. La durée de leur mandat est de trois ans, arrivant à expiration à la fin du premier semestre de l'année civile constituant le troisième anniversaire du début de l'exercice de leur mandat. Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération du président du conseil d'administration et des membres de la direction générale, et de lui faire toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer les délibérations du conseil relatives aux principes de la politique de rémunération de la population régulée du CIC, de formuler un avis sur les propositions de la direction générale en la matière et sur leur mise en œuvre, de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

Lors de sa séance du 19 mai 2011, le conseil d'administration a nommé messieurs :

- Jean-Louis Girodot, président du comité ;
- Maurice Corgini ;
- Daniel Leroyer.

Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui découlent du règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5-CIC en juin 2009, devenu CM11-CIC (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir messieurs :

- Maurice Corgini ;
- Jean-Louis Girodot.

Il leur appartient de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau de CM11-CIC et composé de membres des organes délibérants (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par un de ses membres nommé lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir monsieur :

• Jean-Luc Menet.

Il lui appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de sa mission au conseil.

Déontologie

Le recueil de déontologie qui est aujourd'hui celui du groupe CM11-CIC a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du CM11-CIC dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du CM11-CIC souscrit.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'euxmêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance avait pris acte du dispositif prescrit par le Code de commerce, ainsi que par la convention avec l'État signée par monsieur Étienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008. En particulier, le conseil avait pris acte des obligations qui lui étaient faites, ainsi que des engagements que cette convention comportait en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil avait confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place y répondaient. Cette politique avait été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.

Suite au changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard, tel qu'exposé en page 49. Cette politique de rémunération a été soumise à ratification de l'assemblée générale du 24 mai 2012.

Par ailleurs le conseil de surveillance du CIC a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de 2009. L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et modifié un certain nombre d'entre elles concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Cet arrêté a donc nécessité un aménagement de la politique du CIC, qui a été entériné par le conseil de surveillance lors de sa séance du 24 février 2011. La dernière

version de la note sur la politique de rémunération de la population régulée a été approuvée par le conseil d'administration du 13 décembre 2012.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil d'administration n'en a pas attribué à ses membres.

Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites en page 218.

Informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations relatives aux points 1°, 2°, 7° et 8° sont publiées dans le document de référence respectivement pages 31-32, 218, 40 et 218, 48 et 220. Le CIC n'est pas concerné par les autres points (3° à 6°, 9° et 10°).

Les travaux du conseil en 2012

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée. En 2012, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 73 % et 91 % [84 % en moyenne].

La réunion du 23 février a été principalement dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2011 avec l'intervention des commissaires aux comptes et pris connaissance du compte rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 20 février. Le conseil a également adopté les propositions du comité des rémunérations, réuni le même jour, concernant la rémunération variable des professionnels des marchés au titre de 2011.

Lors de sa deuxième réunion, le 24 mai, à l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre l'intervention en Bourse sur les actions du CIC autorisée par cette assemblée, dans le cadre du contrat de liquidité. Il a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques du 18 avril et du comité d'audit et des comptes du 14 mai , ainsi que du rapport annuel de contrôle interne du CIC.

Réuni le 26 juillet, le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du CIC pour le 1er semestre 2012, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 25 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes.

Lors de sa dernière réunion de l'année, le 13 décembre, le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité d'audit et des comptes du 17 septembre et du comité de suivi des risques du 5 novembre, ainsi que d'une estimation provisoire du résultat consolidé de l'exercice 2012 du CIC et d'une prévision pour l'exercice 2013. Il a également approuvé le dispositif de limites des activités de marché et le compte rendu du comité des rémunérations réuni le même jour.

Procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM11-CIC. Pour mémoire, le groupe CM11-CIC comprend les entités placées sous un même agrément bancaire collectif, celui de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (entités des Crédit Mutuel Centre Est Europe, Ile-de-France, du Sud-Est, Savoie-Mont Blanc,

Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou) ainsi que l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC, tête de réseau, et ses banques régionales.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe, en s'appuyant sur les normes internes et professionnelles, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet.

Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM11-CIC

Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Un dispositif commun

Le groupe s'assure qu'il soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à:

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe :
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés

Un dispositif structuré

L'organisation a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées

et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé : de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, opérationnels... Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel des collaborateurs affectés à des tâches de contrôle qui préservent leur liberté de jugement et d'appréciation.

Dispositif du groupe CM11-CIC

Il répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles.

L'organisation des contrôles

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles quotidiennes, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés avec des outils à distance;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles y compris la lutte contre le blanchiment.
 Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon

fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM11-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodiques, permanents et conformité sont complétées d'un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de reporting des opérations et missions de contrôle, et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales);
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du directeur général délégué du ĈIC, il réunit régulièrement les responsables en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants:

 coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques; arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif;

Finances/comptabilité – Juridique Ressources humaines – Organisation

- analyser les conclusions des missions de contrôles externes, notamment celles des autorités de tutelle;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2012 sur de nouveaux outils et procédures. Il rend compte de ses travaux au comité d'audit et des comptes groupe.

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, le groupe CM11-CIC s'est doté depuis 2008 d'un comité d'audit et des comptes. Compte tenu de l'arrivée des nouvelles fédérations, il est désormais composé de quatorze administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés.

... Procédures de contrôle interne

Ce comité:

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, il :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (20 février, 14 mai, 25 juillet et 17 septembre) ; ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC. Il a par ailleurs examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 lors de sa séance du 26 février 2013, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

Dispositif de surveillance des risques

La direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du CM11-CIC tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques. En 2012, outre parfaire la mise en œuvre de la filière risques définie par le règlement CRBF 97-02, elle a été notamment amenée à revoir les modes de rémunération des professionnels des marchés financiers au regard des dispositions réglementaires ainsi qu'a finaliser un reporting consolidé des risques à l'attention de la direction.

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose au conseil d'administration – à la vue des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble du groupe.

Le responsable de la direction des risques anime ses réunions et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe (CRG). La direction générale est également conviée aux réunions auxquelles peuvent être invités les responsables des métiers concernés par l'ordre du jour.

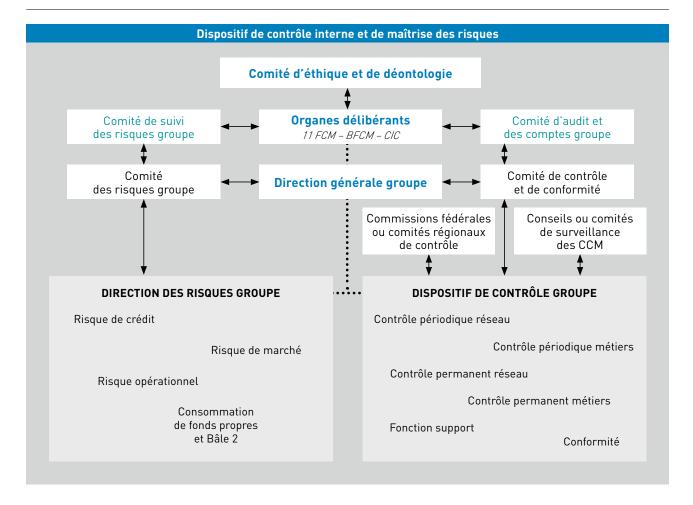
Le comité des risques groupe (CRG)

Il réunit trimestriellement en présence de la direction générale, les responsables des métiers et fonctions concernés : banque de détail, assurances, banque de financement, refinancement, marchés, engagements et direction financière. Animé par la direction des risques, il assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le comité de coordination des risques opérationnels

Ce comité réunit quatre fois par an la direction des risques avec les responsables groupe des fonctions de contrôle permanent et de conformité. Il est notamment chargé de proposer et de coordonner les actions de protection et de réduction des risques opérationnels face aux dysfonctionnements.





Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux aux autorités de tutelle sur base sociale ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

Dispositif en matière de contrôle

Organisation générale

Le conseil d'administration

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil d'administration du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est communiqué.

Les niveaux de contrôle

Ils sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe et totalement intégrés dans le dispositif. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité. Ils sont rattachés aux fonctions centrales de contrôle du groupe.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre groupe CM11-CIC.

Travaux de contrôle

Effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités, ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi. L'exercice 2012 a été marqué par la poursuite des travaux au niveau du groupe sur le chantier Bâle 2, par la préparation de Bâle 3 et par la mise en place de nouveaux outils. Ils ont conduit à parfaire le dispositif en matière de contrôle et de suivi des risques.

Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Pour la gestion des risques opérationnels, le groupe est autorisé par l'ACP à utiliser la méthode avancée depuis 2010.

Chantier Bâle 3

Le pilotage du passage aux nouvelles contraintes réglementaires est assuré par la direction des risques.

Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Le CIC bénéficie des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un projet avait été lancé pour disposer d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par le contrôle périodique groupe et les autorités de tutelle. Celui-ci a été déployé en 2012.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques. La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mises en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les procédures

Elles sont diffusées sur Intranet et accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des procédures cadre, définies au niveau du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité, sont reprises au CIC.

Dispositif de surveillance des risques

Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs: l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements. Depuis 2008, un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du CM11-CIC dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée (décisions de l'ex-directoire du CIC et du conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activités font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2 (supra).

Surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes. Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM11-CIC, chargée d'établir et de valider les comptes, est organisée autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plateforme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment:

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plateforme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.);
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion). L'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ». Ces dernières sont chargées de :
- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.);
- l'élaboration des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes hiérarchiquement et fonctionnellement de la production comptable proprement dite, permettant une séparation entre les missions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté ». L'organisation et les procédures en place assurent d'être en conformité avec le règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale. Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plateforme informatique commune est unique et gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ». Il définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables, etc.);
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.);
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM11-CIC, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets.

Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable. Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

... Procédures de contrôle interne



Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation);
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque quichet. Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des quichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CM11, l'interface entre les back-offices et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place ; son extension à l'ensemble du groupe est en cours.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un reporting par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués

Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM11 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes à ceux du groupe Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du CM11-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes. Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan. L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement), élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux reportings trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités. Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées. Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et au conseil d'administration du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.). Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe. En 2012, les communications ont porté sur le processus global d'élaboration des comptes du groupe (outils informatiques utilisés, administration du système d'information comptable, cinématique mise en œuvre), les options comptables retenues (périmètre, provisions sur participations) au regard de la réglementation IFRS applicable, les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyses des différents postes des soldes intermédiaires de gestion et sectorielles par métier), et l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles du CM11-CIC qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. 2012 a vu la consolidation du dispositif à la suite de l'intégration dans le périmètre d'une nouvelle fédération de Crédit Mutuel.

Michel Lucas
Président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et

Il nous appartient :

gouvernement d'entreprise.

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne

et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Agnès Hussherr Ernst & Young et Autres Olivier Durand

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence

d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Conventions de compensation entre la BFCM, la Banque de Luxembourg et le CIC

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC, Alain Fradin, directeur général délégué du CIC, Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC, Daniel Leroyer, administrateur du CIC et Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM.

La Banque de Luxembourg, le CIC et la BFCM font partie du groupe CM11-CIC et sont dans ce cadre amenés à effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de sommes d'argent entre, d'une part, la BFCM et la Banque de Luxembourg et, d'autre part, le CIC et la Banque de Luxembourg, afin d'optimiser la gestion de leur trésorerie respective.

Ces entités souhaitent globaliser leurs opérations présentes et futures, et bénéficier des dispositions prévues aux articles L.211-36 et suivants du Code monétaire et financier français et dans la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

À cet effet, ces entités se sont rapprochées afin de matérialiser dans la présente convention un accord de compensation par lequel elles décident que, lors de la survenance d'un cas de défaillance, les opérations concernées puissent être résiliées et les dettes et créances en résultant, quelles que soient leurs dates d'exigibilité, leurs objets ou les monnaies dans lesquelles elles sont libellées soient compensées.

Cette convention de compensation entre la BFCM, la Banque de Luxembourg et le CIC a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration le 24 mai 2012. L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Conventions de garantie financière et de mise à disposition de moyens au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds)

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le groupe CM11-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds) ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM11-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « covered bonds » dans le cadre d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet au Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds) d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM11-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 31 mai 2007 a autorisé le directoire à conclure :

• la convention de garantie financière par laquelle votre société affecte une partie de son portefeuille de prêts immobiliers en garantie des engagements contractés au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds). Cette convention a fait l'objet d'un avenant, autorisé par le conseil de surveillance du 12 mai 2009, visant à rehausser le plafond d'émission de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds).

Ce plafond, initialement fixé à 15 milliards d'euros, a été porté à 30 milliards d'euros en vue d'élargir les capacités de refinancement du groupe. Toutes les autres caractéristiques de la convention initialement conclue et autorisée en 2007 restent inchangées.

Au titre de 2012, votre société a affecté un montant de 4 987 325 493 euros et perçu un produit de 10 331 019

• la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds).

Votre société n'a perçu aucun produit au titre de 2012 découlant de la conclusion de cette convention.

3. Avenant à la convention de garantie financière en faveur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC, Alain Fradin, directeur général délégué du CIC, Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC, Daniel Leroyer, administrateur du CIC et Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM.

Le groupe CM11-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « covered bonds »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

... Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM11-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par la BFCM et déposées par elle en pension auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par la BFCM au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte de la BFCM. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA ».

Cette convention de garantie financière, dénommée « Collateral Security Agreement », est entre, d'une part, la BFCM en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en qualité de banque intermédiaire devant consentirle « prêt titrisable » à la BFCM, et enfin toutes les entités du groupe CM11-CIC, dont le CIC, appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ». Dans ce contexte, le conseil de surveillance du 3 août 2009 a autorisé le directoire à conclure la convention de garantie financière par laquelle le CIC affecterait tout ou partie de ses créances à l'habitat en garantie des obligations contractées par la BFCM au titre du « prêt titrisable ».

Dans le cadre de cette convention, votre conseil d'administration du 28 juillet 2011 a décidé :

- d'augmenter le montant maximal du programme de titrisation de 10 à 20 milliards d'euros, et;
- d'inclure de nouvelles caisses locales affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en qualité de « fournisseur de garantie ».

Cette augmentation a nécessité la conclusion d'un avenant à la convention de garantie financière signée par le CIC en tant que « fournisseur de garantie ».

L'incidence de cette convention de garantie financière a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2012, un produit de 101 401 euros pour un encours garanti de 753 999 289 euros.

4. Convention relative à la concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Personnes concernées: Michel Lucas, président-directeur général du CIC, Alain Fradin, directeur général délégué du CIC, Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC, Daniel Leroyer, administrateur du CIC et Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM. Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour le compte du CIC vis-à-vis de la CRH :
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires;
- céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détenait et auxquelles étaient attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

L'incidence de cette convention de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2012, un produit de 2 751 709 euros pour un encours garanti de 1 297 410 225 euros

Convention d'avance d'actionnaire non rémunérée de 100 millions d'euros consentie à CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise), filiale détenue à 100 % par votre société

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise) d'un montant de 100 millions d'euros, non rémunérée, afin d'équilibrer le fonds de roulement de CIC Sud Ouest, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

6. Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Cigogne Fund est un hedge fund de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire. L'application de cette convention n'a pas eu d'impact

sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

7. Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg (au titre de la 1^{re} garantie)

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature d'une convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention conclue pour une durée de douze mois est arrivée à échéance le 30 septembre 2009. Elle a été renouvelée sur la base des garanties existantes de 2,4 milliards d'euros par décision expresse du CIC puis autorisée pour une nouvelle période de douze mois par le conseil de surveillance du 10 décembre 2009. Les autres conditions de la convention initialement conclue restent inchangées. Elle a été remplacée par une nouvelle convention (cf. point 8).

L'application de cette convention a eu un impact de 422 euros sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

8. Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg (au titre de la 2° garantie)

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a autorisé la signature d'une nouvelle convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention est conclue jusqu'au 30 novembre 2014 et est renouvelable par décision expresse du CIC. L'application de cette convention n'a pas d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à Banque CIC Suisse, filiale détenue à 100 % par votre société

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a, pour les mêmes raisons exposées ci-dessus pour la Banque de Luxembourg, décidé de faire bénéficier certains clients de la Banque CIC Suisse d'un cautionnement solidaire de droit français délivré par le CIC. Cette garantie porte sur un montant maximal de 1 milliard de francs suisses, avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie, jusqu'au 30 novembre 2014. L'application de cette convention n'a pas d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

Avenant à la convention de garantie du portefeuille de placement donnée à la Banque de Luxembourg

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Au cours des exercices passés, la Banque de Luxembourg a constitué un portefeuille de placements, d'environ 11 milliards d'euros, dont une large partie est constituée de titres émis par des États de l'OCDE. Dans le contexte de la crise bancaire, la Banque de Luxembourg a souhaité se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de ce portefeuille en raison des conséguences qui résulteraient pour elle sur la place luxembourgeoise et sur le comportement de sa clientèle. Elle a donc sollicité le CIC, en sa qualité de maison mère, afin de garantir ces titres contre un tel risque de défaillance. Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de garantie. L'assiette de la garantie originale est constituée par le portefeuille de titres de placement détenu par la banque au 30 septembre 2008, hors titres d'Etat, pour un montant de 6,7 milliards d'euros (valeur nominale). La Banque de Luxembourg verse au CIC une rémunération annuelle de 0,40 % assise sur le montant des actifs garantis.

La convention originale a une durée de cinq ans, son équilibre financier pouvant être révisé chaque année. Au-delà de cette période, elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de trois mois. Le conseil de surveillance du 9 décembre 2010 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de garantie visant à modifier le périmètre des titres bénéficiant de cette garantie, la durée, ainsi que les aspects de rémunération comme suit :

- la garantie a été étendue aux titres émis ou garantis par des émetteurs souverains, ainsi qu'à un portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant :
- une franchise annuelle de 50 millions d'euros sur laquelle seraient imputées les premières pertes en cas de défaut, cette franchise ne s'appliquant pas sur le portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant;
- un taux de rémunération de 0,10 % au lieu de 0,40 % du fait de la franchise précédemment citée ;
- une échéance au 31 décembre 2024 au plus tard ou à la date à compter de laquelle plus aucun titre ne figure dans le portefeuille.

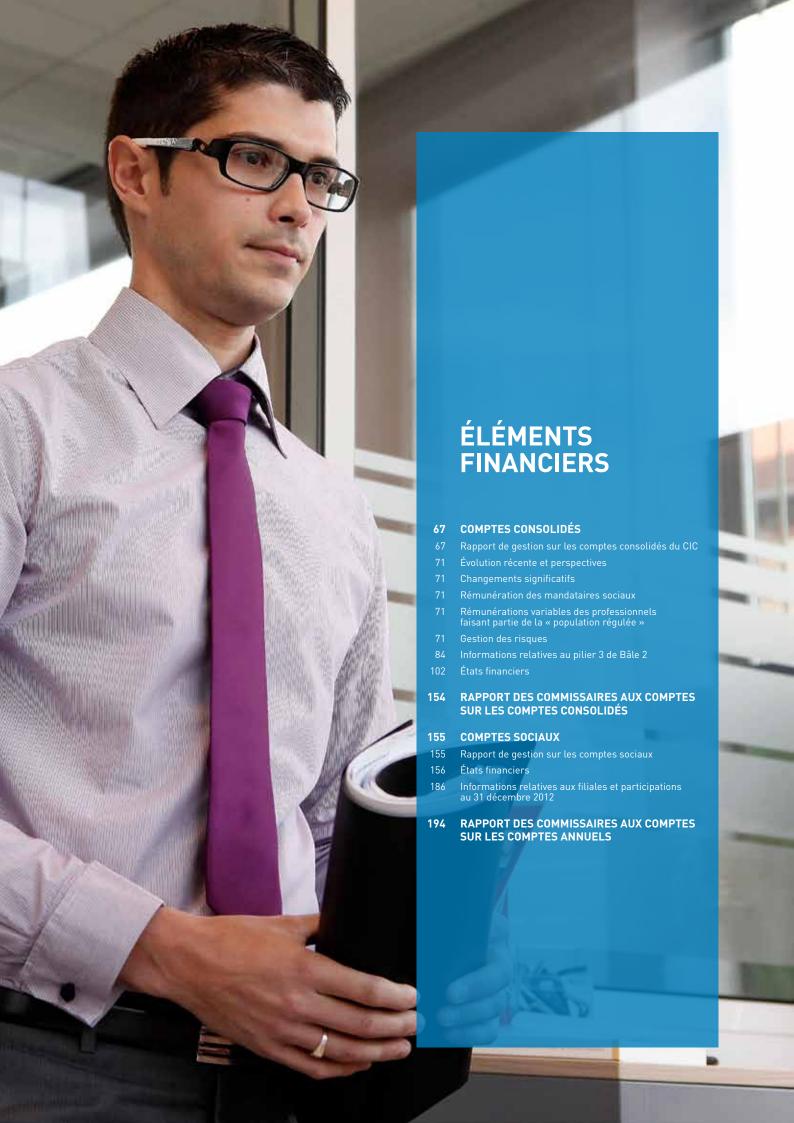
Au titre de 2012, cette convention a représenté, pour votre société :

- une charge de 16,7 millions d'euros en exécution de la garantie donnée à la Banque de Luxembourg par le CIC au titre d'une perte sur cession de titres détenus par la Banque de Luxembourg;
- une charge de 33,6 millions d'euros au titre de la cession des titres souverains grecs préalablement détenus par la Banque de Luxembourg;
- un produit perçu de 8,55 millions d'euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Agnès Hussherr Ernst & Young et Autres Olivier Durand



Comptes consolidés

Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

Une année à forts rebondissements

La question des dettes souveraines a généré, comme en 2011, une alternance de pertes de confiance et de regains d'appétit pour le risque. En début d'année, les opérations de refinancement à long terme à destination des acteurs du monde bancaire, lancées par la Banque centrale européenne (BCE), ont donné le sentiment que le problème était résolu. Toutefois, les doutes sur les finances publiques espagnoles et italiennes et l'absence de solution durable pour la Grèce ont accru les tensions sur les taux d'intérêt et laissé craindre l'explosion de la zone euro. La BCE a été forcée d'intervenir pendant l'été en se positionnant en prêteur en dernier ressort. Cette décision, combinée à la mise à disposition d'importantes liquidités par les autres grandes banques centrales, a permis in fine à l'optimisme de l'emporter. Elle a aussi fait passer au second plan l'austérité brutale qui a fortement réduit la demande domestique, pénalisé les échanges commerciaux avec le reste du monde et essoufflé progressivement la croissance aux États-Unis et dans les pays émergents.

Europe: les montagnes russes

La crise a connu trois phases distinctes. Dans un premier temps, les opérations de refinancement engagées à la fin de 2011 par la BCE ont généré une nette détente : les fonds empruntés par les banques ont été utilisés par les établissements espagnols et italiens pour acheter massivement les dettes de leurs États. Cependant, l'appel à la contribution des créanciers privés pour abaisser l'endettement de la Grèce, au printemps, et l'incapacité des gouvernements à tenir leurs objectifs de réduction de déficit ont incité les investisseurs à réduire très fortement leur exposition à l'euro. La fuite des capitaux et l'envolée des taux obligataires souverains ont fait craindre le pire. Enfin, l'annonce par la banque centrale du lancement des opérations monétaires sur titres (OMT), a dissipé le risque systémique sans pour autant créer un aléa moral vis-à-vis des responsables politiques. En effet, en conditionnant son action à un accord d'aide partielle avec le mécanisme européen de stabilité (MES) qui nécessite la validation des instances dirigeantes, la BCE évite de signer un chèque en blanc aux États en difficulté. Bien que cette dernière ait sauvé la zone euro, elle n'a pas réglé la question de la dynamisation du produit intérieur brut (PIB). Ce n'est d'ailleurs pas sa mission. La phase de désendettement amorcée depuis deux ans se poursuivra encore des années, pesant sur les perspectives. Après un exercice 2012 marqué par la récession, 2013 devrait connaître une quasi-stagnation. La demande interne restera fortement contrainte et les sources d'activité seront à trouver au-delà des frontières du Vieux Continent. Depuis plusieurs trimestres, seules les exportations ont permis à ce dernier d'éviter de sombrer et ce constat se vérifiera encore en 2013. Ceci souligne l'importance de renforcer les gains de compétitivité pour pérenniser l'embellie de la balance commerciale. Face à l'atonie économique, le débat se renforce sur une atténuation des mesures de rigueur actée par un report des cibles de déficit public d'un ou deux ans selon les pays afin de tenir compte de la conjoncture. Si des avancées se matérialisent au premier trimestre, l'horizon pourrait légèrement s'éclaircir. Sur le plan institutionnel, les évolutions ont été également de grande ampleur. Le MES est dorénavant pleinement opérationnel et renforcé par l'engagement de la BCE.

Les mécanismes de surveillance sont entrés en application avec un contrôle plus complet des déséquilibres et des recommandations de plus en plus contraignantes de la part des autorités de l'UE. Un autre dossier particulièrement important a été débloqué, celui de l'Union bancaire qui consolidera la construction européenne.

États-Unis : les négociations budgétaires de plus en plus compliquées

Les États-Unis ont commencé 2012 sur une tendance favorable qui s'est progressivement épuisée. En cause, le ralentissement mondial provoqué par les difficultés du Vieux Continent et l'impossible compromis entre Républicains et Démocrates pour trancher les questions budgétaires. Du fait de la cohabitation, les deux camps américains étaient convenus de reporter à 2013 toutes les décisions en la matière, avec en arrière-pensée les élections de novembre 2012 qui devaient leur donner mandat pour procéder aux arbitrages. Les électeurs ayant opté pour le statu quo, le brouillard ne s'est pas dissipé. Un accord partiel a été trouvé in extremis le 1er janvier 2013. S'il n'a effectivement traité que du volet des recettes, il a cependant limité le choc d'austérité qui aurait fait replonger les États-Unis dans la récession. Le compromis nécessaire pour statuer avant fin février sur les dépenses restait toutefois ardu à trouver. Dans ce contexte, les agents économiques ont préféré adopter une posture prudente. Malgré l'embellie du début d'année, les entreprises ont coupé leurs investissements et limité les embauches face à l'incertitude à partir du second semestre. L'effet a été plus long à se matérialiser sur les ménages dont le moral a été raffermi par le rebond de l'immobilier, mais la consommation devrait continuer de souffrir durant plusieurs mois. En attendant que les gouvernants donnent finalement le rythme et les modalités de la diminution de l'impasse budgétaire, la Réserve fédérale (Fed) a continué à mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour en réduire l'impact négatif. Elle a ainsi lancé un nouveau programme de rachats de titres ciblé sur ceux adossés à des créances immobilières, pour accompagner et amplifier le redémarrage de ce secteur fortement pourvoyeur d'emplois. De plus, en remplaçant les opérations Twist qui finissaient en 2012 léchanges de bons du Trésor d'échéances courtes contre des plus longues) par des achats nets d'un montant additionnel de 45 milliards de dollars tous les mois, elle a encore adouci sa politique monétaire. Cette stratégie particulièrement accommodante sera maintenue jusqu'à ce que le taux de chômage se stabilise sous la barre des 6,5 %, ce qui n'aura pas lieu avant 2014.

Pays émergents : lente érosion de la croissance

Face à l'affaiblissement de la demande extérieure, les pays émergents ont été obligés d'adopter des dispositions complémentaires de soutien à l'activité. Quasiment toutes leurs banques centrales (à l'exception notable de celle de la Russie) ont assoupli leurs politiques pour favoriser l'investissement et éviter une envolée de leurs devises. De plus, les gouvernements ont poursuivi ou accéléré leurs plans de relance afin de dynamiser la consommation et d'accentuer l'autonomisation de leur développement.

Actuellement en phase de stabilisation de leur rythme d'expansion, les économies émergentes ont partiellement levé les doutes sur leur solidité, notamment la Chine, en pleine transition. Les autorités chinoises sont parvenues à maintenir une progression du PIB supérieure à 7 %, seuil nécessaire pour assurer la stabilité sociale. Elles ont adopté un plan de relance de moindre ampleur qu'en 2008/09, mais mieux ciblé afin d'assurer un dégonflement progressif de la bulle immobilière. La croissance devrait repartir à la hausse en 2013, le point bas semblant avoir été atteint, ce qui est également le cas au Brésil.

Au global, les progrès en termes de construction européenne, couplés aux stratégies monétaires expansionnistes, ont permis de consolider la croissance mondiale à un niveau modéré, mais acceptable. Son évolution devrait être limitée en 2013, le temps d'ancrer de nouvelles habitudes en termes de dépenses publiques. Une accélération plus nette est probable en 2014.

Activité et résultats

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 relatif aux normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ce dernier comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

La norme IAS 19R sur les engagements de retraite publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1er janvier 2013 est appliquée par anticipation au 1er janvier 2012. Son impact est présenté dans la note sur les engagements de retraite.

L'amendement IFRS 7 portant sur l'information à fournir sur les transferts d'actifs financiers, est appliqué pour la première fois cet exercice.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée du véhicule de titrisation : Lafayette CLO1 Ltd ;
- la fusion de CM-CIC Laviolette Financement avec Factocic qui change de dénomination et devient CM-CIC Factor;
- L'absorption de Pasche International Holding Ltd par Pasche Finance ;
- les dissolutions de Pasche Fund Management Ltd, Pasche SA Montevideo, Serficom Investment Consulting (Shanghaï) Ltd, Serficom Maroc Sarl.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle, y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 132,9 milliards d'euros, soit + 0,4 % par rapport au 31 décembre 2011;
- les dépôts de la clientèle atteignent 108,2 milliards d'euros (+ 7,9 %) et l'épargne financière gérée et conservée⁽¹⁾ 230,4 milliards d'euros (+10,6 %);
- les capitaux propres comptables en part du groupe se montent à 10 362 millions d'euros (contre 9 227 millions d'euros au 31 décembre 2011) et les fonds propres prudentiels de base qui en découlent à 10 782 millions d'euros. Les ratios de solvabilité *Tier 1* et *Core Tier 1* progressent à respectivement 12,1 % et 11 %.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le PNB passe de 4 166 millions d'euros en 2011 à 4 260 millions au 31 décembre 2012. Les frais de gestion augmentent de 5 % à 2 944 millions d'euros.

Le coût du risque s'établit à 356 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 549 millions d'euros (204 millions après retraitement de l'impact des titres souverains grecs) au 31 décembre 2011. Le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits évolue de 0,16 % à 0,20 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 54,6 % au 31 décembre 2012.

Le résultat net comptable ressort à 722 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 579 millions en 2011. Le résultat net comptable 2011 incluait une charge nette d'impôt de 261 millions d'euros sur le portefeuille de titres souverains grecs.

La baisse du résultat entre 2012 et 2011 retraité de l'impact de la dette souveraine grecque s'explique par la hausse des frais de gestion et du coût du risque pour environ la moitié chacun.

Notation

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté à long terme, A+ par *Standard & Poor's*, Aa3 par *Moody's* et A+ par *Fitch*.

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8. La banque de détail regroupe le réseau bancaire – composé des banques régionales et du CIC sur l'Ile-de-France – et les métiers spécifiques dont les produits sont commercialisés par ce réseau : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. La banque de financement inclut les financements des grandes entreprises, des clients institutionnels et ceux à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.) ainsi que l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC), ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés. Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

Le pôle « structure et holding » rassemble les éléments non affectables à un autre pôle ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

Résultats par activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	3 083	3 240	- 4,8 %
Résultat brut d'exploitation	838	1 074	- 22,0 %
Résultat avant impôt	743	1 001	- 25,8 %
Résultat net part du groupe	518	685	- 24,4 %

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau qui compte 2 074 agences dont 24 créées en 2012. Son développement a ainsi, sur un an, notamment permis de :

- enregistrer une hausse du nombre de clients du réseau bancaire de 109 437 pour un total de 4 569 510 (+ 2 %);
- accroître les encours de crédits de 1,4 % à 112 milliards d'euros (dont + 5 % pour les crédits d'équipement) ;
- augmenter les dépôts de 7,7 % à 83 milliards d'euros grâce à une forte évolution des livrets et comptes à terme ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 5,5 % du portefeuille à 2 990 267 contrats hors adhésions individuelles) ;
- faire progresser les activités de services (banque à distance : + 5,5 % à 1 616 871 contrats, téléphonie :
- + 13 % à 303 194 contrats, protection vol : + 15,6 % à 69 579 contrats, TPE : + 7,0 % à 105 977 contrats).

L'augmentation des dépôts conjuguée à la hausse maîtrisée des crédits permet d'afficher, un coefficient d'engagement* du réseau bancaire à 122 % contre 130,1% fin 2011.

Au 31 décembre 2012, le PNB de la banque de détail s'établit à 3 083 millions d'euros contre 3 240 millions en 2011. Les frais généraux passent de 2 166 millions d'euros fin 2011 à 2 245 millions fin 2012.

Le coût du risque atteint 201 millions d'euros contre 157 millions en 2011.

Il en ressort un résultat avant impôt de 743 millions d'euros contre 1 001 millions.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	282	417	- 32,4 %
Résultat brut d'exploitation	194	338	- 42,6 %
Résultat avant impôt	130	304	- 57,2 %
Résultat net part du groupe	105	197	- 46,7 %

L'effort de rééquilibrage du refinancement a aussi impacté le PNB de la banque de financement qui s'élève à 282 millions d'euros fin 2012.

Le coût du risque passe de 34 millions d'euros en 2011 à 64 millions en 2012.

Le résultat avant impôt est en diminution à 130 millions d'euros (304 millions fin 2011).

^{*} Rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bilan du réseau.

... Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

Activités de marché

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	555	336	65,2 %
Résultat brut d'exploitation	377	180	109,4 %
Résultat avant impôt	351	126	178,6 %
Résultat net part du groupe	204	64	218,8 %

Au 31 décembre 2012, le PNB est de 555 millions d'euros (336 millions en 2011).

Le coût du risque atteint 26 millions d'euros (54 millions en 2011).

Le résultat avant impôt évolue de 126 millions d'euros (après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 92 millions d'euros) à 351 millions.

Banque privée

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	464	431	7,7 %
Résultat brut d'exploitation	130	115	13,0 %
Résultat avant impôt	106	85	24,7 %
Résultat net part du groupe	62	51	21,6 %

Le PNB augmente de 8 % à 464 millions d'euros en 2012 contre 431 millions en 2011 et le résultat avant impôt de 25 % à 106 millions d'euros contre 85 millions.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	100	93	7,5 %
Résultat brut d'exploitation	66	59	11,9 %
Résultat avant impôt	66	59	11,9 %
Résultat net part du groupe	67	57	17,5 %

Le PNB est de 100 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 93 millions en 2011 et le résultat avant impôt de 66 millions d'euros contre 59 millions.

Les encours investis se montent à 1,7 milliard d'euros dont 199 millions en 2012.

Le portefeuille est composé de 497 participations.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	- 224	- 351	N.S.
Résultat brut d'exploitation	- 289	- 410	N.S.
Résultat avant impôt	- 374	- 703	N.S.
Résultat net part du groupe	- 258	- 499	N.S.

Le PNB de la structure et holding intègre principalement :

- - 171 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (- 139 millions en 2011) ;
- 6 millions d'euros de dépréciations sur des titres de participations (- 181 millions en 2011);
- - 82 millions de financement du plan de développement du réseau (- 74 millions en 2011).

Ces trois postes représentent une charge globale de 259 millions d'euros contre 394 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le coût du risque atteint 36 millions d'euros dont 34 millions suite à la cession des titres souverains grecs.

En 2011, il était de 261 millions (dépréciation des titres souverains grecs).

Le résultat avant impôt comprend une charge de 49 millions d'euros concernant des dépréciations sur des participations mises en équivalence (33 millions fin 2011).

Évolution récente et perspectives

Le CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients particuliers, associations, professionnels et entreprises ;
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Rémunération des mandataires sociaux

Voir « gouvernement d'entreprise » page 49.

Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

Voir « gouvernement d'entreprise » page 50.

Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers. Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des *process* sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

a - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à tout le groupe Crédit Mutuel.

... Gestion des risques

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F). Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae. Pour les dossiers dont le montant excède les délégations intuitu personae, la décision relève d'une Commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produitscrédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers. Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées. Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable / ...),

basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassées), douteuses ou contentieuses. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain, répondent aux règles prudentielles en viqueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

b - Données chiffrées

2012 se caractérise par la stagnation des encours à la clientèle et par une légère hausse du coût du risque, qui retrouve un niveau proche de celui de 2010.

Données comptables

Le total des créances clientèle est de 134,8 milliards d'euros, quasi-équivalent au montant de 2011. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 1,6 % mais les crédits à court terme sont en baisse de 4,8 %.

Prêts et créances (hors pensions)

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2012	2011
Prêts et créances		
Établissements de crédit	31 949	34 771
Clientèle	134 865	134 313
ENCOURS BRUTS	166 814	169 084
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	(280)	(310)
Clientèle	(2 770)	(2 741)
ENCOURS NETS	163 764	166 032

Crédit à la clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2012	2011
CRÉDITS COURT TERME	26 683	28 033
Comptes ordinaires débiteurs	5 505	4 646
Créances commerciales	3 879	4 031
Crédit de trésorerie	16 826	18 851
Créances export	473	505
CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME	102 858	101 203
Crédit d'équipement	26 622	25 329
Crédit habitat	62 294	62 023
Crédit-bail	8 397	8 292
Autres crédits	5 545	5 559
TOTAL BRUT DES CRÉANCES CLIENTÈLE	129 541	129 236
Créances douteuses	5 075	4 806
Créances rattachées	249	271
TOTAL DES CRÉANCES CLIENTÈLE	134 865	134 313

Engagements donnés

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2012	2011
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	893	945
Clientèle	23 510	25 973
Engagements de garanties donnés		
Établissements de crédit	1 274	1 080
Clientèle	11 580	11 550
PROVISION POUR RISQUES SUR ENGAGEMENTS DONNÉS	101	116

... Gestion des risques

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat reste stable en 2012 (+ 0,4 %). Il représente 48 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2012	2011
Prêts habitat	62 294	62 023
Dont avec garantie Crédit Logement	22 404	22 235
Dont avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	33 658	33 416
Dont avec autres garanties ^[1]	6 232	6 372

⁽¹⁾ Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,4 % des prêts et créances.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

	2012	2011
A+ et A-	29,60 %	28,50 %
B+ et B-	33,73 %	33,70 %
C+ et C-	23,54 %	24,30 %
D+ et D-	10,50 %	11,20 %
E+	2,63 %	2,30 %



Risque de concentration/Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre « informations relatives au pilier 3 de Bâle 2 ».

Grands risques

Entreprises

Capitaux en millions d'euros	2012	2011
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	24	29
Total engagements	13 687	16 016
Dont total bilan	4 256	5 136
Dont total hors bilan de garantie et de financement	9 431	10 879
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	89	86
Total engagements	24 103	25 167
Dont total bilan	9 040	9 162
Dont total hors bilan de garantie et de financement	15 063	16 004

Banques

Capitaux en millions d'euros	2012	2011
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	7	11
Total engagements	3 330	4 834
Dont total bilan	2 850	3 751
Dont total hors bilan de garantie et de financement	480	1 083

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7b de l'annexe aux états financiers consolidés.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 5 075 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 4 806 millions d'euros au 31 décembre 2011 (+ 5,6 %). Elles représentent 3,8 %, des crédits bilan à la clientèle (3,6 % en 2011 et 2010).

À fin 2012, le coût du risque avéré clientèle est en légère hausse à 0,20 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,16 % à fin 2011 (et 0,21 % à fin 2010).

Qualité des risques clientèle

•		
En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2012	2011
Créances dépréciées individuellement	5 075	4 806
Provisions pour dépréciation individuelle	(2 627)	(2 612)
Provision collective des créances	(143)	(129)
Taux de couverture global	54,60 %	57,00 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	51,70 %	54,40 %

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois <u>≤</u> 1 an	> 1 an	Total
2012					
Instruments de dette [1]	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 968	17	10	16	2 011
Administrations centrales	1	0	0	0	1
Établissements de crédit	10	0	0	0	10
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	394	1	5	11	411
Clientèle de détail	1 563	16	5	5	1 589
Autres actifs	0	0	0	0	0
TOTAL	1 968	17	10	16	2 011

20	1	1
20	ı	

Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 547	24	0	2	1 573
Administrations centrales	1	0	0	0	1
Établissements de crédit	18	0	0	0	18
Institutions non établissements de crédit	3	0	0	0	3
Grandes entreprises	280	2	0	2	284
Clientèle de détail	1 245	22	0	0	1 267
Autres actifs	0	0	0	0	0
TOTAL	1 547	24	0	2	1 573

⁽¹⁾ Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

	2012	2011
France	33,60 %	28,00 %
Europe hors France	40,70 %	41,00 %
Autres pays	25,70 %	31,00 %

La répartition est basée sur le pays de la maison mère. À fin 2012, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques françaises, américaines et allemandes. La réduction des expositions sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Équivalent note externe	2012	2011
A+	AAA/AA+	0,20 %	0,80 %
Α-	AA/AA-	37,00 %	29,00 %
B+	A+/A	40,40 %	54,00 %
B-	Α-	12,30 %	8,00 %
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	10,20 %	8,20 %
NN		-	-

La structure des expositions interbancaires du CIC par note interne a sensiblement évolué en 2012.

Les encours notés A- (équivalent externe AA/AA-) et B- (équivalent externe A-) ont fortement progressé tandis que les encours notés B+ (équivalent externe A+/A) ont régressé. 90 % des encours sont notés dans les tranches B ou A, (soit au minimum A- en équivalent externe), contre 91 % en 2011.

... Gestion des risques

Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2012	2011
Titres de créances	25 849	29 734
Effets publics	10 491	13 213
Obligations	15 358	16 521
Instruments dérivés	2 535	2 526
Pensions et prêts de titres	12 466	8 969
EXPOSITION BRUTE	40 850	41 229
Dépréciation des titres	(39)	(29)
Exposition nette	40 811	41 200

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le groupe CM11-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN :
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.



Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM11-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques

La gestion de bilan :

- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les « conventions groupe » de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du CM-CIC.

Gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro-couverture. Celles d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques.

Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- 2 L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.
- 3 La sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de 2 ans, et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité. Quatre scénarios sont calculés :
 - hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence);
 - hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation;
 - hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;

• hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation (scénario de stress). Le produit net d'intérêt du CIC est exposé à la baisse des taux : - 4,32 % à 1 an (soit - 146,5 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en baisse par rapport à septembre 2012 (- 5,30 %). À 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 4,56 % (soit - 160,9 millions d'euros en valeur absolue), en baisse par rapport à septembre 2012 (- 5,21 %).

Indicateurs à la hausse des taux :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	4,32 %	4,56 %
Scénario 2	5,63 %	6,55 %
Scénario 3	8,51 %	9,01 %
Scénario 4	11,87%	9,39 %

4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard (une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse) permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	- 4,00 %
Sensibilité - 200 bp	+ 7,30 %

Gestion du risque de liquidité*

Le dispositif de son pilotage, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement long du groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme (calculé en pondérant les coefficients de chaque banque par le total de son bilan) qui s'établit, en décembre 2012, pour une exigence réglementaire de 100 %, entre 106 % et 134 % selon les entités du groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan ; des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur 5 ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale;
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs ; les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

... Gestion des risques

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité

2012 En millions d'euros	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée (b)	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 907	1 091	2 787	1 722	4 860	3 188	5	15 560
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5 297	2 369	2 735	7	1 803	18	20	12 249
Actifs fin. disponibles à la vente	331	269	748	3 039	4 990	3 545	569	13 491
Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	36 736	6 021	13 135	13 945	32 526	61 045	2 511	165 919
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3	2	7	0	55	0	0	67
Passif								
Dépôts de banques centrales	9	45	24	52	126	87	0	343
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	639	158	697	770	3 237	1 678	5	7 184
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7 867	6 217	5 425	0	0	0	0	19 509
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	2	7	17	77	209	1 919	9	2 240
Passifs financiers évalués au coût amorti	77 174	25 573	21 399	12 403	32 821	12 158	4 514	186 042
Dont titres de dette, y compris les obligations	3 131	4 945	5 293	773	2 439	435	0	17 016
Dont passifs subordonnés	129	59	451	0	558	18	2 244	3 459
2011								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	469	288	2 227	4 270	4 678	3 224	460	15 616
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5 266	1 021	814	1	1 885	0	36	9 023
Actifs fin. disponibles à la vente	308	164	1 886	1 843	6 800	5 869	699	17 569
Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	39 637	6 204	12 242	13 869	32 966	60 953	2 035	167 906
Placements détenus jusqu'à leur échéance	7	2	3	10	15	41	0	78
Passif								
Dépôts de banques centrales	16	13	67	47	95	44	0	282
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	578	126	926	837	2 589	1 499	0	6 555
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10 036	6 389	6 163	0	0	0	0	22 588
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	2	3	119	314	738	1 278	0	2 454
Passifs financiers évalués au coût amorti	83 602	29 745	15 781	11 532	30 935	11 183	4 027	186 805
Dont titres de dette, y compris les obligations	3 951	4 439	1 563	515	1 672	1 351	0	13 491
Dont passifs subordonnés	1	63	0	640	563	22	2 243	3 532

⁽a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

⁽b) Comprend les titres de créances à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché, les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Risque de change

Les positions de change de chaque entité du CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding et sur la BFCM, et ce, quotidiennement pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises. Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding. Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capitalinvestissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement. Seules les activités de CM-CIC Marchés bénéficient d'une gestion de position de change à leur niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes. Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 317 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 473 au 31 décembre 2011 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option avaient trait essentiellement au métier de capitaldéveloppement avec 1 870 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 156 millions d'euros et 460 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés). Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- a) les titres de participation pour 126 millions d'euros dont Foncières des Régions pour 57 millions ;
- b) les autres titres détenus à long terme pour 131 millions

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat ont atteint 332 millions d'euros dont 343 millions concernant des cessions de titres (dépréciation nette de 110 millions en 2011). Au 31 décembre 2012, la valeur d'achat des actions dépréciées était de 131 millions d'euros, le montant des dépréciations correspondantes de 81 millions d'euros et leur valeur de marché de 50 millions d'euros.

Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

Encours investi	2012	2011
Nombre de lignes cotées	33	38
Nombre de lignes non cotées	416	567
Nombre de fonds	48	39
Portefeuille pour compte propre en millions d'euros	1 771	1 784
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	676	725

Risques des activités de marché

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC).

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11-CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC HL SFH. Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (Available For Sale) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux. L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que *Libre Arbitre* ou *Stork*, directement issue de l'expertise du métier Investissement taux-actions-crédits (ITAC), qui s'adressent aux clients des différents réseaux CM-CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (spread), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

Structures de contrôle

En 2012, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué d'ajuster ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD3, en particulier la *VaR stressée* et *l'IRC* en plus de la mesure de risques en *VaR/stress-tests* dans le cadre du projet « modèle interne des risques de marché », et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2,5). Une mission générale a été conduite par l'ACP sur le métier taux-actions-crédits : elle a donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre est largement avancée.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office);
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites.
- comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
- juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
- de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
- de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique CM-CIC Marchés,
- de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le directeur général délégué du CIC et de la BFCM, les responsables front office, du post-marché, du back office, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du « modèle interne des risques de marché ».

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), déclinée par desk, et en VaR;
- des règles et scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s). Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.



Après une diminution significative depuis 2009, les fonds propres alloués en 2012 pour les métiers d'Investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole sont restés stables par rapport à 2011. La VaR était de 8,8 millions d'euros à fin 2012.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes:

- 1 hybrides: la consommation en fonds propres, stable tout au long de l'année, s'établit à 68 millions d'euros en moyenne et à 66 millions fin 2012. À la même date, le stock d'obligations convertibles atteint 2,1 milliards d'euros (2,5 milliards en 2011).
- **2 -** crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches ItraXX/CDX) ou d'ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille arbitrage crédit, la consommation en fonds propres évolue en moyenne autour de 28 millions d'euros et termine à 23,8 millions en décembre, suite à la liquidation de CDS/ItraXX. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 97 millions et fini l'année à 107 millions d'euros. Les risques liés aux downgrades sur l'Espagne et l'Irlande ont eu peu d'impact sur les positions des portefeuilles sur pays périphériques en raison d'une gestion prudente des risques et de l'allégement de positions sur ces pays tout au long de l'exercice. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches Itraxx/CDX, la consommation de fonds propres débute à 10,7 millions d'euros avant de baisser en février en raison de liquidation de tranches, et s'afficher à 7 millions sur le reste de l'année
- 3 M&A et divers actions : la consommation de fonds propres s'est établie à 40 millions d'euros en moyenne en 2012, pour terminer à 20,6 millions. Cette baisse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 166 millions d'euros en décembre 2012 contre 256 millions fin 2011.
- 4 fixed income : les positions concernent du directionnel ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les faibles positions sur la Grèce ont été soldées au cours du premier trimestre. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, la position a été réduite de 35 % pour tomber à 2 milliards d'euros environ, l'essentiel de cet encours venant à échéance en 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 5,8 milliards d'euros fin 2012, contre 8,8 milliards en 2011, dont 3,1 milliards sur la France

Les limites de ces activités ont été révisées à la baisse au 1er janvier 2013.

Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel-CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationale et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité (PCA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel-CIC était autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :

- depuis le 1^{er} janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de CM-CIC Factor;
- cette homologation a été étendue à CM-CIC Factor à compter du 1er janvier 2012.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts :
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les PCA des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations en cohérence avec le national.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces derniers sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, type et objets de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des PCA métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA: plans de secours, de continuité et de retour à la normale.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

Documentation et procédure

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures pérennes, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales :
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collectes et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collecte des *Key Risk Indicator (KRI)*, les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Ils relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels. Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres les moyens de fonctionner (logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ces trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque, au niveau national par le directeur général du groupe, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a autorisé le Crédit Mutuel-CIC à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (Expected Loss) sans gravité;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du Crédit Mutuel-CIC respectent les dispositions visées aux articles 371 - 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du CIC

Le total a atteint 32,8 millions d'euros en 2012, dont 32 millions d'euros de pertes et 0,8 million d'euros de provisions nettes.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude: 12,5 millions d'euros;
- relation du travail : 3,7 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 7,2 millions d'euros;
- risque juridique : 7,6 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,8 million d'euros.



Autres risques

Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Intégrés dans les risques opérationnels, ils sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Information publiée dans le cadre de la transparence requise par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres.

Informations sur les risques du ratio de solvabilité

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans le chapitre « gestion des risques ».

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le groupe, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques s'articulent autour de la direction des risques, du comité des risques et du comité de suivi des risques. Le suivi des risques s'exerce dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 19 janvier 2010, modifiant le CRBF n° 97-02, sur la filière risques dont il définit les missions.

Direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Comité des risques groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels et les responsables des métiers et fonctions concernés. La direction générale y participe. Le responsable de la direction des risques prépare l'ordre du jour, les tableaux de bord, présente les principaux risques et leurs évolutions et anime les réunions. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Comité de suivi des risques groupe

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques groupe anime les réunions du comité et présente les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.



Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la direction des risques CM11-CIC produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels. Toutes les principales lignes de métier du groupe font l'objet d'un suivi et d'un reporting. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle 2 communs à l'ensemble du groupe et interfacés avec la comptabilité.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF du 23 février 1990. Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions.

Ils sont déterminés à partir des capitaux propres comptables consolidés, après application de « filtres prudentiels ».

Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs
- la déduction des plus-values latentes sur les instruments de capitaux propres, nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (devise par devise) et la reprise, devise par devise, de ces plus-values latentes avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %;
- les moins-values latentes nettes ne sont, elles, pas retraitées;
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie, ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers comprenant les instruments de dettes, sont neutralisées.

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit ici de titres super subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce. Les instruments hybrides innovants, c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (« step-up ») sont limités à 15 % des fonds propres de base et l'ensemble des instruments hybrides est limité à 35 % des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- des fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ou aux conditions de l'article 4d dudit règlement (titres subordonnés remboursables);
- pour les instruments de capitaux propres, des plus-values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt qui sont comptabilisées en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %;
- de la différence positive entre les pertes attendues, calculées en utilisant les approches notations internes, et la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Les déductions suivantes s'imputent à 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier des éléments visés aux articles 6 et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres, notamment les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres.

Il s'agit également des pertes attendues sur les expositions en actions, ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couvertes par des provisions et ajustements de valeurs.

La méthode transitoire prévue à l'article 6 du règlement CRBF n° 90-02 concernant le traitement des participations dans des sociétés d'assurance est appliquée : jusqu'au 31 décembre 2012, les établissements peuvent déduire de leurs fonds propres la valeur consolidée des titres d'assurances détenus lorsqu'ils ont été acquis avant le 1er janvier 2007.

(en millions d'euros)	2012	2011
Fonds propres de base (Tier 1), nets de déductions	10 7 82	10 838
Capital	1 696	1 696
Réserves éligibles	8 840	8 642
Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP	2 000	2 000
Déductions des fonds propres de base, dont notamment les immobilisations incorporelles	(263)	(289)
Déductions des fonds propres de base (50 %)	(1 491)	(1 211)
Fonds propres complémentaires (Tier 2), nets de déductions	774	1 084
Titres subordonnés et autres éléments en <i>Tier 2</i>	774	1 084
Déductions des fonds propres complémentaires (50 %)		
Déductions des fonds propres de base et complémentaires	(2 265)	(2 295)
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	10 782	10 838
Encours pondérés au titre du risque de crédit	79 146	87 826
Encours pondérés au titre des risques de marché	3 205	4 237
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	6 694	7 051
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers (mesures transitoires)		1 182
Total des encours pondérés	89 045	100 296
Ratio de solvabilité Ratio global	12,1 %	10,8 %

Titres hybrides émis par le CIC

	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux
Titres super subordonnés	30.06.06	400 M€	EUR	Euribor 6 mois + 167 points de base
Titres TSS innovants	30.06.06	1 100 M€	EUR	Euribor 6 mois + 107 points de base(*)
Titres super subordonnés	30.12.08	500 M€	EUR	Euribor 3 mois + 665 points de base

Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'ACP sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits.

Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP).* Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du groupe. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.



(en millions d'euros)	2012	2011
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	6 332	7 026
Approche standard		
Administrations centrales et banques centrales	6	7
Établissements	85	87
Entreprises	495	4 463
Clientèle de détail	268	284
Actions	38	51
Positions de titrisation en approche standard	23	25
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	22	40
Approche notations internes		
Établissements	296	253
Entreprises	3 295	
Clientèle de détail		
- Petites et moyennes entités	314	330
- Expositions renouvelables	19	15
- Prêts immobiliers	425	407
- Autres expositions sur la clientèle de détail	158	181
Actions		
- Capital investissement (pondération 190 %)	235	224
- Actions cotées (pondération 290 %)	19	58
- Autres actions (pondération 370 %)	336	309
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	245	216
Positions de titrisation	54	76
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ	256	339
Risque de taux	171	243
Risque sur produits de base	0	
Risque de variation sur titres de propriété	64	83
Risque de change	21	13
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	535	564
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	7 124	7 929

Risque de concentration

Expositions par catégorie

Historiquement, le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe CIC traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 41 % au 31 décembre 2012.

		2012			2011		_
Catégorie d'exposition (en millions d'euros)	IRBA	Standard	Total	IRBA	Standard	Total	Expositions moyenne 2012
Administrations centrales et banques centrales		31,5	31,5		25,6	25,6	29,4
Établissements	20,8	8,9	29,7	31,1	8,1	39,2	35,8
Entreprises	71,8	7,5	79,3		73,8	73,8	72,5
Clientèle de détail	91,8	6,6	98,5	92,3	6,2	98,5	98,1
Actions	2,8	0,3	3,1	2,8	0,4	3,2	3,2
Titrisation	2,7	0,3	3,0	3,8	0,5	4,3	3,3
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	3,0	0,3	3,3	2,7	0,5	3,2	3,0
TOTAL	192,9	55,4	248,3	132,7	115,1	247,8	245,2

Le groupe s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'ACP l'a autorisé à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008, puis en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012 pour le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012 pour le portefeuille entreprises.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthodes internes avancées pour les portefeuilles réglementaires établissements, entreprises et clientèle de détail s'élève à 89 % au 31 décembre 2012.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'ACP. Les filiales étrangères et CM-CIC Factor sont traitées au 31 décembre 2012 en méthode standard.

	2012		20	11
	IRBA	Standard	IRBA	Standard
Expositions brutes IRB/Expositions brutes totales	78 %	22 %	54 %	46 %

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

Catégorie d'exposition 2012	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE*	Reste du monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	8,8 %	0,1 %	1,9 %	3,1 %	13,9 %
Établissements	9,2 %	0,2 %	0,8 %	1,3 %	11,5 %
Entreprises	24,1 %	0,7 %	3,1 %	3,2 %	31,1 %
Clientèle de détail	40,7 %	0,1 %	0,9 %	1,8 %	43,5 %
TOTAL	82,8 %	1,1 %	6,7 %	9,4 %	100,0 %
Catégorie d'exposition 2011			,	,	,
Administrations centrales et banques centrales	6,9 %	0,2 %	2,7 %	1,4 %	11,2 %
Établissements	12,1 %	0,2 %	1,1 %	1,3 %	14,7 %
Entreprises	24,1 %	0,8 %	3,1 %	3,3 %	31,3 %

^{*} Pays membres selon Bâle 2.

Clientèle de détail

TOTAL

Le CIC est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31 décembre 2012 en est le reflet avec 90,7 % des engagements dans l'espace économique européen.

40,1 %

83,2 %

0,1 %

1,3 %

0,8 %

7,7 %

1,8 %

7,8 %

42,8 %

100,0 %

Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

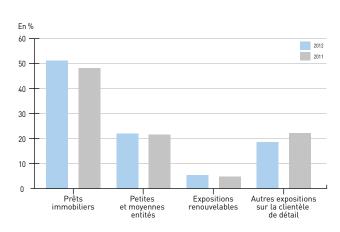


Catégories d'exposition	2012	2011
Administrations publiques	14 %	11 %
Agriculteurs	1 %	1 %
Agroalimentaire et boissons	2 %	2 %
Autres activités financières	3 %	3 %
Banques et établissements financiers	12 %	16 %
Bâtiment et matériaux de construction	4 %	4 %
Biens et services industriels	4 %	3 %
Distribution	4 %	5 %
Divers	2 %	3 %
Entrepreneurs individuels	3 %	3 %
Holdings, conglomérats	3 %	4 %
Immobilier	3 %	3 %
Industrie automobile	1 %	1 %
Media	1 %	0 %
Particuliers	32 %	32 %
Pétrole et gaz, matières premières	2 %	2 %
Produits ménagers	1 %	1 %
Santé	1 %	1 %
Services aux collectivités	1 %	1 %
Technologies de pointe	2 %	1 %
Transport industriel	2 %	2 %
Voyages et loisirs	1 %	1 %
TOTAL	100 %	100 %

Ventilation du portefeuille clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 98,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, inchangé par rapport au 31 décembre 2011. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.

Répartition du portefeuille clientèle de détail





Approche standard

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Expositions en approche standard

Les expositions sur les administrations et les banques centrales sont quasiment exclusivement pondérées à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

		Pondération à :							
2012 (en milliards d'euros)	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	7 5 %	100 %	150 %	Total
Expositions brutes									
Administrations centrales et banques centrales	31,0		0,0		0,4		0,0	0,0	31,4
Administrations locales et régionales	0,0		0,8				0,0	0,0	0,8
Établissements de crédit	4,6	0,4	2,7		0,2		0,2	0,0	8,1
Entreprises			0,4	0,0	0,3		6,4	0,3	7,4
Clientèle de détail			0,0	3,2	0,0	2,9	0,4	0,1	6,6
Valeurs exposées au risque									
Administrations centrales et banques centrales	30,9		0,0		0,3		0,0	0,0	31,2
Administrations locales et régionales	0,0		0,8		0,0		0,0	0,0	0,8
Établissements de crédit	4,6	0,4	2,6		0,2		0,2	0,0	8,0
Entreprises	0,0		0,4	0,0	0,3	0,0	5,5	0,3	6,5
Clientèle de détail			0,0	3,2	0,0	2,4	0,3	0,1	6,0

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

2011

Expositions brutes									
Administrations centrales et banques centrales	25,0		0,1		0,4		0,1	0,0	25,6
Administrations locales et régionales	0,0		0,2		0,0		0,0	0,0	0,2
Établissements de crédit	3,2	0,5	3,8		0,3		0,1	0,1	8,0
Entreprises	0,0		0,7	0,1	3,4	0,0	68,1	1,6	73,9
Clientèle de détail			0,0	2,6	0,0	2,8	0,7	0,1	6,2
Valeurs exposées au risque									
Administrations centrales et banques centrales	24,6		0,1		0,2		0,1	0,0	25,0
Administrations locales et régionales	0,0		0,2		0,0		0,0	0,0	0,2
Établissements de crédit	3,2	0,5	3,5		0,3		0,1	0,1	7,7
Entreprises	0,0		0,6	0,0	3,2	0,0	53,0	1,4	58,2
Clientèle de détail			0,0	2,5	0,0	2,7	0,6	0,1	5,9

Système de notation

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne. Ce système est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la CNCM pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble du groupe. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse » reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
 - particuliers,
 - personnes morales retail,
 - SCI,
 - entrepreneurs individuels professionnels,
 - agriculteurs,
 - OBNI
 - entreprises/corporate,
 - financements d'acquisition entreprise ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts pour les segments suivants :
 - banques et covered bonds,
 - grands comptes (GC),
- financements d'acquisition GC,
- foncières,
- assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles).

L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Crédit Mutuel-CIC. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notations internes

Le suivi de la qualité du système de notations internes fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la CNCM autant que de besoin en fonction des décisions entéripées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Il est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle des contrôles permanent et périodique

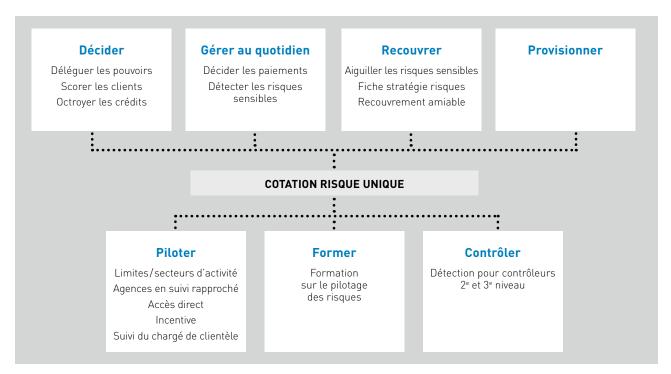
Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente

du système de notations internes (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notations internes, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notations internes. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notations internes

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-après relatif à l'utilisation de la notation.



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notations internes ;
- la diffusion des procédures nationales par la CNCM;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/groupes ou inter-groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel-CIC (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de reporting nationaux, qui vérifient l'homogénéité des pratiques dans les groupes régionaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notations internes. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les fédérations du Crédit Mutuel, des banques régionales du CIC et des filiales.

 \dots Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Valeurs exposées au risque (EAD) par catégorie d'exposition

	201	12	20	11	Variation 2012/2011	
(en milliards d'euros)	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notation interne fondation						
Établissements	0,0	0,0	30,6	0,0	(30,6)	0,0
Approche notation interne avancée						
Établissements	19,9	0,0	0,0	0,0	19,9	0,0
Entreprises	61,3	0,9	0,0	0,0	61,3	0,9
Clientèle de détail					0,0	0,0
Revolving	2,0	0,1	1,9	0,0	0,2	0,1
Immobiliers résidentiels*	51,4	0,4	48,5	0,3	2,9	0,0
Autres	34,1	1,4	37,4	1,5	(3,3)	(0,1)
TOTAL	168,8	2,8	118,4	1,8	50,4	0,9

^{*} Ces ajustements de valeurs sont ceux effectués au titre des provisions individuelles. Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

Au 31 décembre 2012, la catégorie d'exposition des entreprises a été homologuée en approche notation interne avancée et la catégorie d'exposition des banques est passée de notation interne fondation à notation interne avancée.

Expositions des entreprises en méthode IRBA au 31/12/2012

(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Valeur exposée au risque
Catégories saines		
- Entreprises grands comptes	32,4	24,0
- Entreprises – Hors grands comptes	25,9	23,9
- Entreprises en IRB Slotting Criteria	5,0	4,9
Catégories en défaut		
- Entreprises grands comptes	0,4	0,4
- Entreprises – Hors grands comptes	1,2	1,2
- Entreprises en IRB Slotting Criteria	0,1	0,1
Exigence additionnelle au titre du floor corporate	6,8	6,8
TOTAL	71,8	61,3



Établissements et entreprises

2012 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Établissements	1	275	275	33	12,1 %	-
	2	9 085	9 053	261	2,9 %	0
	3	8 939	8 523	2 210	25,9 %	-
	4	434	408	112	27,6 %	-
	5	798	670	273	40,8 %	-
	6	564	420	269	64,1 %	-
	7	636	560	499	89,1 %	-
	8	20	13	19	138,9 %	-
	9	16	12	27	228,6 %	-
Entreprises – Grands comptes	1	65	45	7	15,3 %	-
	2	520	392	71	18,2 %	-
	3	2 157	1 514	396	26,2 %	-
	4	7 011	4 658	1 552	33,3 %	-
	5	8 124	6 053	3 490	57,7 %	-
	6	5 927	4 247	3 766	88,7 %	-
	7	3 283	2 529	2 830	111,9 %	-
	8	3 736	3 240	4 960	153,1 %	-
	9	1 586	1 285	2 981	232,0 %	-
Entreprises – Hors grands comptes	1	1 188	1 071	168	15,7 %	0
	2	4 164	3 705	843	22,8 %	2
	3	4 397	4 083	1 395	34,2 %	6
	4	4 533	4 229	1 771	41,9 %	11
	5	5 337	4 951	2 438	49,2 %	23
	6	3 292	3 083	1 981	64,3 %	29
	7	2 032	1 918	1 575	82,1 %	33
	8	581	550	506	92,0 %	15
	9	355	325	325	99,9 %	15
Entreprises en IRB Slotting Criteria*		5 014	4 905	2 962	60,4 %	18

^{*} Algorithme financements spécialisés.

Établissements

2011 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Établissements	1	355	353	50	14,1%	0
	2	20 631	20 615	264	1,3%	0
	3	7 880	7 759	2 018	26,0%	2
	4	903	840	232	27,6%	0
	5	890	729	296	40,7%	1
	6	228	164	105	64,0%	0
	7	101	94	83	89,1%	0
	8	60	42	58	138,9%	1
	9	25	22	50	228,6%	1

 \dots Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Retail - Particuliers

2012 (en millions d'euros)	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	3 246	3 203	42	1,3%	0
	2	15 738	15 566	242	1,6%	1
	3	8 261	8 179	313	3,8%	1
	4	6 893	6 831	521	7,6%	3
	5	3 178	3 144	436	13,9%	3
	6	1 704	1 651	400	24,2%	4
	7	994	986	328	33,3%	4
	8	983	979	447	45,6%	8
	9	631	629	399	63,5%	15
Revolving	1	98	43	0	0,8%	0
	2	77 5	375	4	1,0%	0
	3	747	395	9	2,4%	0
	4	814	471	26	5,5%	1
	5	393	249	30	12,0%	1
	6	265	176	38	21,4%	1
	7	129	93	32	34,0%	1
	8	105	82	40	48,3%	2
	9	46	39	31	78,9%	3
Autres crédits	1	778	721	15	2,1%	0
	2	3 257	3 084	69	2,3%	0
	3	2 429	2 278	140	6,2%	1
	4	2 220	2 100	243	11,6%	2
	5	1 335	1 266	244	19,3%	3
	6	1 188	961	222	23,2%	5
	7	518	497	146	29,3%	5
	8	370	361	118	32,7%	6
	9	233	229	105	46,0%	10

 \dots Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Retail - Autres

2012 [en millions d'euros]	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	1 699	1 680	73	4,3 %	0
	2	2 393	2 372	184	7,7 %	1
	3	1 437	1 426	190	13,3 %	1
	4	1 086	1 074	210	19,6 %	2
	5	892	883	239	27,0 %	3
	6	648	642	230	35,9 %	3
	7	456	454	217	47,8 %	4
	8	309	307	176	57,3 %	5
	9	340	335	220	65,5 %	10
Revolving	1	27	14	0	2,8 %	0
	2	24	13	1	6,0 %	0
	3	14	8	1	10,7 %	0
	4	10	6	1	14,0 %	0
	5	7	5	1	21,3 %	0
	6	14	9	3	31,3 %	0
	7	6	4	2	43,7 %	0
	8	7	5	3	58,4 %	0
	9	5	4	3	82,1 %	0
Autres crédits	1	3 842	3 542	277	7,8 %	1
	2	4 133	3 896	459	11,8 %	3
	3	3 226	3 038	524	17,3 %	5
	4	2 771	2 592	561	21,6 %	8
	5	2 688	2 508	607	24,2 %	13
	6	1 793	1 666	439	26,4 %	15
	7	1 679	1 569	461	29,4 %	25
	8	935	889	320	36,0 %	24
	9	774	748	338	45,2 %	38

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation.

Ces opérations sont principalement logées dans *CM-CIC Marchés*. Dans ce cadre, des accords de *netting* et de *collatéral* ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie. Les exigences de fonds propres réglementaires sont mesurées en méthode standard au 31 décembre 2012.

Risque de contrepartie

Valeur exposée au risque (en milliards d'euros)	2012	2011
Instruments dérivés	5,2	7,0
Opérations de pension	0,4	0,5
TOTAL	5,6	7,5

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation et collatérisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Avec les contreparties établissements de crédit *CM-CIC Marchés* complète ces accords avec des contrats de collatérisation [CSA].

La gestion opérationnelle de ces contrats se fait à travers la plateforme *TriOptima*.

Grâce aux appels de marges le plus souvent quotidiens, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « souverains », « établissement » et, pour partie, « corporate », les sûretés personnelles et financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie;
- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation.

Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Crédit Mutuel-CIC se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intragroupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Titrisation

Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne. L'activité est uniquement celle d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est *General Funding Ltd (GFL)* qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

Quel que soit le cadre d'activité, le Crédit Mutuel-CIC n'est pas « originateur » et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également surveillée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (upgrades, downgrades ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe, analyse de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un downgrade important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1er janvier 2011,

des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation pre sale des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarii sur les positions lévolution des prépaiements, des défauts, des recovery rates notamment).

Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marché sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des Credit Default Swaps peuvent être autorisés et sont régies, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

Expositions par type de titrisation

Les expositions sont nettes de provisions.

Titrisation par nature en milliards d'euros

		20	012		2011				
EAD	Portef band		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	
Échelons de qualité de crédit	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	
Investisseur									
- Titrisation classique	0,3	3,5	1,8		0,5	4,4	2,0		
- Titrisation synthétique				0,8				1,3	
- Retitrisation classique									
- Retitrisation synthétique									
Sponsor		0,3				0,3			
TOTAL	0,3	3,8	1,8	0,8	0,5	4,7	2,0	1,3	

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

		20	012	2011				
EAD	Portefe banca		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation		Portefeuille Portefeuill Portefeuille d bancaire négociatio		Portefeuille de corrélation
Échelons de qualité de crédit	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Échelons de qualité de crédit								
E1	0,1	0,6	1,7		0,3	1,5	1,8	
E2		1,3				1,4	0,1	
E3		0,1				0,0	0,0	
E4		0,2				0,3	0,0	
E5		0,1				0,0		
E6	0,1	0,1	0,1		0,1	0,1		
E7		0,0				0,1		
E8		0,2			0,0	0,4		
E9	0,1	0,0			0,1	0,0	0,0	
E10		0,0				0,0	0,1	
E11		0,0						
Positions pondérées à 1250 %	0,0	1,2			0,0	0,9	0,0	
TOTAL	0,3	3,8	1,8	0,8	0,5	4,7	2,0	1,3
Evigança da fanda propres								
Exigence de fonds propres TOTAL	0,0	0,8	0,1	0,0	0,0	1,0	0,1	0,1

Actions

Valeurs exposées au risque (en milliards d'euros)	2012	2011
Actions	3,1	3,2
En approche notations internes		
Capital investissement (190 %)	1,5	1,5
Expositions sur actions cotées (290 %)	0,1	0,3
Autres expositions sur actions (370 %)	1,1	1,0
En approche standard		
Actions en approche standard pondérées à 150 %	0,3	0,5
Participations dans des établissements de crédit déduites des FP	0,2	0,1
Participations dans des entités relevant du secteur des assurances déduites des FP	1,3	1,1
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base	0,0	0,0

Les plus-values latentes incluses dans les fonds propres complémentaires sont de 0,1 milliard d'euros. Les participations déduites des fonds propres comprennent principalement les participations mises en équivalence dans des établissements de crédit ou des entreprises d'assurance. Le métier de capital-développement est réparti entre :

- i) la ligne de capital investissement en approche notations internes pour les opérations ayant un effet de levier et ;
- ii) la ligne actions en approche standard dans le cas contraire.

Risque de taux du portefeuille bancaire

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux du portefeuille bancaire sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

Risques de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent principalement des activités de *CM-CIC Marchés* pour les risques de taux et les risques sur actions. Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section « risques de contrepartie ». Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques de marché sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont traités dans le chapitre « gestion des risques ». Ce dernier répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables. Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est « procédurée » en mode pérenne, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de *reporting* et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1er janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et de CM-CIC Factor.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA) identifiés selon deux types : les PCA métier qui concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle et les PCA transversaux qui concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Les PCA s'articulent autour de trois phases :

• le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;

- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un PCA. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

Utilisation des techniques d'assurance

L'ACP a autorisé le groupe à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence *Expected Loss* sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe respectent les dispositions visées aux articles 371 - 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.



États financiers

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Caisses, banques centrales - Actif	4	7 543	3 740
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	27 809	24 639
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	117	98
Actifs financiers disponibles à la vente	7	13 492	17 569
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	33 029	35 603
Prêts et créances sur la clientèle	8	132 890	132 303
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	884	755
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	67	78
Actifs d'impôt courant	11	459	623
Actifs d'impôt différé	12	604	980
Comptes de régularisation et actifs divers	13	15 446	13 529
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	1 497	1 403
Immeubles de placement	15	28	23
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 542	1 588
Immobilisations incorporelles	17	237	265
Écarts d'acquisition	18	88	87

TOTAL 235 732 233 283

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Banques centrales - Passif	19	343	282
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	26 693	29 143
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	2 240	2 454
Dettes envers les établissements de crédit	19	57 405	69 576
Dettes envers la clientèle	21	108 162	100 207
Dettes représentées par un titre	22	17 016	13 491
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	(1 260)	(1 037)
Passifs d'impôt courant	11	224	209
Passifs d'impôt différé	12	245	224
Comptes de régularisation et passifs divers	23	9 803	4 792
Provisions	24	934	903
Dettes subordonnées	25	3 459	3 532
Capitaux propres		10 468	9 507
Capitaux propres - Part du groupe		10 362	9 227
- Capital souscrit		608	608
- Primes d'émission		1 088	1 088
- Réserves consolidées		8 229	7 943
- Gains ou pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	26a	(261)	(967)
- Résultat de l'exercice		698	555
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		106	280

TOTAL 235 732 233 283

... États financiers

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Produits d'intérêts et assimilés	28	9 553	8 851
Charges d'intérêts et assimilés	28	(7 734)	(6 237)
Commissions (produits)	29	2 119	2 196
Commissions (charges)	29	(470)	(515)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	777	(100)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	12	(49)
Produits des autres activités	32	186	241
Charges des autres activités	32	(183)	(221)
Produit net bancaire		4 260	4 166
Charges de personnel	33a	(1 693)	(1 607)
Autres charges administratives	33c	(1 083)	(1 036)
Dotations aux amortissements	34	(168)	(167)
Résultat brut d'exploitation		1 316	1 356
Coût du risque	35	(356)	(549)
Résultat d'exploitation		960	807
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	51	48
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	11	17
Résultat avant impôt		1 022	872
Impôts sur les bénéfices	37	(300)	(293)
Résultat net		722	579
Résultat net - Intérêts minoritaires		24	24
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		698	555
Résultat par action en euros	38	18,46	14,69
Résultat dilué par action en euros	38	18,46	14,69

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		698	555
Résultat par action en euros	38	18,46	14,69
Résultat dilué par action en euros	38	18,46	14,69

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Résultat net		722	579
Écart de conversion		(2)	(5)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		729	(563)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(2)	(7)
Réévaluations des immobilisations			
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence		101	(26)
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		826	(601)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		(52)	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26b	774	(601)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 496	(22)
Dont part du groupe		1 372	(37)
Dont intérêts minoritaires		124	15

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres

				Capitau	x propres, pa	art du gr	oupe				Intérêts	Total
			Élimination des titres		Gains et p directemen	ertes cor t en capit	mptabilisés taux propres	Écarts			minori- taires	capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)	Capital	Primes	auto-	Réserves ^[1]	Écarts de conversion	Actifs	Inst. de	actua-	Résultat exercice	Total		
Solde au 01/01/2011	608	1 088	(55)	7 188		(366)	(10)	:	1 115	9 568	311	9 879
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 115					(1 115)			
Distribution de dividendes				(333)						(333)	(21)	(354)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires				782					(1 115)	(333)	(21)	(354)
Résultat consolidé de la période									555	555	24	579
Variations de juste valeur des actifs DALV [2]						(579)	(8)			(587)	(9)	(596)
Variations des taux de conversion				19						19	1	20
Sous-total				19		(579)	(8)		555	(13)	16	3
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)						(1)		(1)
Effets des change- ments de périmètre				2		(4)				(2)	(26)	(28)
Autres variations				8						8		8
Solde au 31/12/2011 Publié (3)	608	1 088	(55)	7 998		(949)	(18)		555	9 227	280	9 507
Incidence de changement de méthode comptable ^[4]				(8)				(26)		(34)		(34)
Solde au 31/12/2011 Pro forma	608	1 088	(55)	7 990		(949)	(18)	(26)	555	9 193	280	9 473
Solde au 01/01/2012	608	1 088	(55)	7 990		(949)	(18)	(26)	555	9 193	280	9 473
Affectation du résultat de l'exercice précédent				555					(555)			
Distribution de dividendes				(246)						(246)	(16)	(262)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires				309					(555)	(246)	(16)	(262)
Résultat consolidé de la période									698	698	24	722
Variations de juste valeur des actifs DALV [2]						771	(2)			769	60	829
Variations des écarts actuariels								(26)		(26)		(26)
Variations des taux de conversion					(2)					(2)		(2)
Sous-total					(2)	771	(2)	(26)	698	1 439	84	1 523
Restructurations et cessions internes d'actifs				[1]						(1)		(1)
Effets des change- ments de périmètre				25		(40)				(15)		(257)
Autres variations (3)				(39)	31					(8)		(8)
Solde au 31/12/2012	608	1 088	(55)	8 284	29	(218)	(20)	(52)	698	10 362	106	10 468

⁽¹⁾ Les réserves sont constituées, au 31 décembre 2012, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions, le report à nouveau pour 2 656 millions, les autres réserves du CIC pour 320 millions et les réserves consolidées pour 4 960 millions.

Au 31 décembre 2012, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

⁽²⁾ DALV : Disponible à la vente.

^[3] L'écart de conversion de 31 millions d'euros était compris au 31 décembre 2011 dans les réserves. Ce montant a été transféré vers les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres en 2012 au niveau de la ligne « autres variations ».

⁽⁴⁾ Application de la norme IAS19 révisée.

... États financiers

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net	722	579
Impôts	300	293
Résultat avant impôts	1 022	872
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	168	167
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	17	
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(362)	220
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(51)	(48)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	8	(59)
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	36	1 524
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(184)	1 804
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(8 628)	5 043
Flux liés aux opérations avec la clientèle	7 282	4 133
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 360	(17 213)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 304	(5 469)
Impôts versés	(37)	(236)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	3 281	(13 742)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	4 119	(11 066)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	75	83
Flux liés aux immeubles de placement	(6)	(2)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(98)	(130)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(29)	(49)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽¹⁾	(210)	(277)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (2)	688	186
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	478	(91)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	(8)	105
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	4 560	(11 101)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	4 119	[11 066]
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	[29]	[49]
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	478	(91)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(8)	105
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 185	20 286
Caisse, banques centrales (actif et passif)	3 457	5 359
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 728	14 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 745	9 185
Caisse, banques centrales (actif et passif)	7 200	3 457
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 545	5 728
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	4 560	(11 101)

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (246) millions d'euros au titre de l'exercice 2011 ;
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de (16) millions d'euros ;
- les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 52 millions d'euros.

(2) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement comprennent :

- l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour un montant net de 750 millions d'euros ;
- le remboursement de titres subordonnés pour (62) millions d'euros.

Annexe

Les notes sont exprimées en millions d'euros.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

La norme IAS 19R sur les engagements de retraite publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1er janvier 2013 est appliquée par anticipation au 1er janvier 2012. L'impact en est présenté dans la note sur les engagements de retraite.

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
IAS 1 Amendements	Présentation des éléments de détail des OCI	01/01/2013	Limitée
IFRS 7 Amendement	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2013	Limitée
IAS 32 Amendement	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014	Limitée
IFRS 10/11/12 IAS 28	Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01/01/2014	Limitée
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur	01/01/2013	En cours d'évaluation



Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres;
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »;
- de l'appréciation du caractère actif des marchés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

... États financiers

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières donnés et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

Dépréciation individuelle des prêts

d'une reprise.

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie. Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part l'amortissement de la créance financière.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Garanties financières et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable. En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés. Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité, actifs financiers disponibles à la vente et les prêts.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêtés ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.



Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas :

- a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou ;
- b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels il est estimé que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Instruments financiers en juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou qui ;
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore;
 - qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture;
- b) Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs ;
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital-développement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêtés ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci en est la meilleure estimation.



Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Compte tenu de la diversité des instruments et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation ou le métier de capital-développement.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- a) dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent;
- b) qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent;
- c) qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices. Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.



Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues, sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacents sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrants des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie;
- b) « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie;
- c) « disponible à la vente » que dans des cas rares. Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :
- a) « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie;
- b) « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. Celle de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, et est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que pour les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie. Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture. Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instruments de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.
Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur des engagements de deux ordres :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation);
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés qui sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable. Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour le clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial le sont sur 9 ou 10 ans (par exemple : acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Impôts sur les résultats

Ils comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sont calculés selon les règles fiscales en viqueur.



Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.
Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Ce dernier est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation. Les principales nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation estimés ;
- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge :
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement implicite (correspondant à la juste valeur des actifs du régime multipliée par le taux d'actualisation de la dette). L'écart entre le rendement réel et le rendement implicite constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.



Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ». Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » dans les autres éléments du résultat global lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente. Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette dernière est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices. Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs. En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont essentiellement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats. Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision en résultant représente la quote-part des assurés dans les plus et moins-values des actifs. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ». Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.



Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis. Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat. Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».



Périmètre et méthodes de consolidation

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « effet net positif des regroupements d'entreprises ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui le reste, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat

Le groupe procède régulièrement, et au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que ces derniers ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Celle-ci, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe, et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés, sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.



Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêté. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1.

Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Périmètre de consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence. Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Note 2 : Périmètre de consolidation

Société entrante :

• Lafayette CLO 1 Ltd.

Fusions:

- CM-CIC Laviolette Financement avec Factocic qui change de dénomination et devient CM-CIC Factor ;
- Pasche International Holding Ltd est absorbée par Pasche Finance.

Dissolutions:

- Pasche Fund Management Ltd ;
- Pasche SA Montevideo ;
- Serficom Investment Consulting (Shanghaï) Ltd;
- Serficom Maroc Sarl.

				0040			0044	
			D.	2012	Méthode	_	2011	Méthode
Sociétés	Devise		Contrôle	ourcentage Intérêt	metnode *	Contrôle	ourcentage Intérêt	methode *
Société consolidante : CIC								
A. Réseau bancaire								
Banques régionales								
CIC Est		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire			•	•		•	•	
Banca Popolare di Milano [1]			7	7	ME	7	7	ME
CM-CIC Asset Management			24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail		(i)	99	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Epargne Salariale		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Factor		(i)	96	96	IG	96	96	IG
CM-CIC Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Laviolette Financement					FU	100	96	IG
CM-CIC Lease			54	54	IG	54	54	IG
CM-CIC Leasing Benelux			100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GMBH			100	99	IG	100	99	IG
Saint-Pierre SNC		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofim		(i)	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activités de m	narché							
Cigogne Management			60	60	IG	60	54	IG
CM-CIC Securities		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF			100	100	IG	100	72	IG
Divhold			100	100	IG	100	72	IG
Lafayette CLO 1 Ltd			100	100	IG			

^[1] Les Fondazione Cassa di Risparmio di Alessandria et CIC ont chacun le statut de partenaire stratégique et ont de plein droit un poste au conseil de surveillance et un poste au comité des nominations. De ce fait, il est estimé une influence notable du CIC avec pour conséquence une consolidation par mise en équivalence.

				2012			2011	
			Po	ourcentage	Méthode	P	ourcentage	Méthode
Sociétés	Devise		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle Intérêt		*
D. Banque privée								
Banque CIC (Suisse)	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg			100	100	IG	72	72	IG
CIC Banque Transatlantique		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium			100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg			100	100	IG	60	60	IG
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	SGD		100	100	IG	100	100	IG
Dubly-Douilhet			63	63	IG	63	63	IG
Transatlantique Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Banque Pasche								
Banque Pasche	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Agefor SA	CHF		70	70	IG	70	70	IG
Alternative Gestion SA	CHF		45	62	ME	45	62	ME
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	CHF		53	53	IG	53	53	IG
Banque Pasche Monaco SAM			100	100	IG	100	100	IG
Calypso Management Company	USD		70	70	IG	70	70	IG
LRM Advisory SA	USD		70	70	IG	70	70	IG
Pasche Bank & Trust Ltd	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche Finance SA	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche Fund Management Ltd	USD				NC	100	100	IG
Pasche International Holding Ltd	CHF				FU	100	100	IG
Pasche SA Montevideo	UYU				NC	100	100	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	BRL		50	50	IG	50	50	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	BRL		52	52	IG	52	52	IG
Serficom Family Office Inc	USD		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Family Office SA	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghaï) Ltd	RMB				NC	100	100	IG
Serficom Maroc Sarl	MAD				NC	100	100	IG
Valeroso Management Ltd	USD		100	100	IG	100	100	IG
E. Capital-développement	•		•	•			•	
CM-CIC Capital Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Capital Innovation			100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Conseil			100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement			100	100	IG	100	100	IG
Sudinnova			66	66	IG	66	66	IG

				2012			2011	
			Po	ourcentage	Méthode	P	ourcentage	Méthode
Sociétés	Devise		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
F. Structure et logistique								
Adepi		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Migrations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicoval		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Efsa		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Marsovalor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Placinvest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofinaction		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ugépar Service		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP1		(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP5		(i)	100	100	IG	100	100	IG
G. Société d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**			21	21	ME	21	21	ME

^{*} Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

Dans le cadre de son métier de financement, le CIC détient des entités ad hoc de financement d'actifs. La consolidation de ces entités a été estimée non significative.

Informations sur les implantations et activités des États ou territoires figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 4 avril 2012 : le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

^{**} Sur la base des états financiers consolidés.

⁽i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Note 3 : Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités :

- La banque de détail regroupe :
- a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France ;
- b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international;
 - b) les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.
- La banque privée rassemble les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

Répartition de l'actif par activité

	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital- développement	Holding	Total
2012						
Caisses, banques centrales – Actif	312	5 592	750		889	7 543
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	24	25 858	143	1 784		27 809
Instruments dérivés de couverture – Actif	7	106	4			117
Actifs financiers disponibles à la vente	267	9 539	3 387	20	279	13 492
Prêts et créances sur les établissements de crédit ^[1]	5 127	4 800	7 843	6	15 253	33 029
Prêts et créances sur la clientèle	112 465	12 839	7 529		57	132 890
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63	2	2			67
Participations dans les entreprises MEE	1 611				(114)	1 497

(1) Dont 11 580 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

2011						
Caisses, banques centrales – Actif	303	1 491	985		961	3 740
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26	22 659	150	1 804		24 639
Instruments dérivés de couverture – Actif	27	67	4			98
Actifs financiers disponibles à la vente	309	13 166	3 758	9	327	17 569
Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	3 581	10 868	6 818	9	14 327	35 603
Prêts et créances sur la clientèle	110 904	14 231	7 124		44	132 303
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64	8	6			78
Participations dans les entreprises MEE	1 466		1		(64)	1 403

⁽¹⁾ Dont 19 577 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Répartition du passif par activité

	Banque	Banque de financement	Banque	Capital-		
	de détail	et de marché	privée	développement	Holding	Total
2012						
Banques centrales – Passif			343			343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	26 489	196		7	26 693
Instruments dérivés de couverture – Passif	15	1 825	398		2	2 240
Dettes envers les établissements de crédit [1]	31 689	10 747	2 011	0	12 958	57 405
Dettes envers la clientèle	83 467	7 145	15 758		1 792	108 162
Dettes représentées par un titre	2 990	13 964	21		41	17 016
(1) Dont 47 012 millions d'euros vis-à-vis de la BFC	M.					
2011						
Banques centrales – Passif			282			282
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	29 000	133		7	29 143
Instruments dérivés de couverture – Passif	29	1 964	460		1	2 454
Dettes envers les établissements de crédit [1]	32 841	20 122	2 521		14 092	69 576
Dettes envers la clientèle	77 532	6 429	14 610		1 636	100 207
Dettes représentées par un titre	3 330	10 051	36		74	13 491

⁽¹⁾ Dont 55 396 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Répartition du compte de résultat par activité

	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital- développement	Holding	Total
2012						
Produit net bancaire	3 083	837	464	100	(224)	4 260
Frais généraux	(2 245)	(266)	(334)	(34)	(65)	(2 944)
Résultat brut d'exploitation	838	571	130	66	(289)	1 316
Coût du risque*	(201)	(90)	(29)		(36)	(356)
Gains sur autres actifs [1]	106		5		[49]	62
Résultat avant impôt	743	481	106	66	(374)	1 022
2011						
Produit net bancaire	3 240	753	431	93	(351)	4 166
Frais généraux	(2 166)	(235)	(316)	(34)	(59)	(2 810)
Résultat brut d'exploitation	1 074	518	115	59	(410)	1 356
Coût du risque*	(157)	(88)	(43)		(261)	(549)
Gains sur autres actifs [1]	84		13		(32)	65
Résultat avant impôt	1 001	430	85	59	(703)	872

⁽¹⁾ Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts.

^{*} La cession, au premier semestre 2012, des titres reçus en échange des titres émis par l'État grec et apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI), a généré un impact négatif de 32 millions d'euros en coût du risque, dont (34) millions d'euros dans la holding et 2 millions d'euros dans les activités de marché. Au cours de l'exercice 2011, l'impact négatif de la dette souveraine grecque était de 58 millions d'euros en PNB et de 345 millions d'euros en coût du risque.

Répartition de l'actif par zone géographique

		20	12			20	11	
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Caisses, banques centrales Actif	1 201	750	5 592	7 543	1 265	986	1 489	3 740
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 553	245	1 011	27 809	23 402	252	985	24 639
Instruments dérivés de couverture – Actif	105	3	9	117	91	5	2	98
Actifs financiers disponibles à la vente	8 697	4 115	680	13 492	12 280	4 471	818	17 569
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 886	7 384	1 759	33 029	26 816	6 464	2 323	35 603
Prêts et créances sur la clientèle	121 843	7 897	3 150	132 890	121 130	7 871	3 302	132 303
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	65	2	0	67	72	6	0	78
Participations dans les entreprises MEE	1 251	246	0	1 497	1 157	246	0	1 403

Répartition du passif par zone géographique

		20	12		2011			
	France	Europe hors France	Autres pays (1)	Total	France	Europe hors France	Autres pays ^[1]	Total
Banques centrales Passif	0	343	0	343	0	282	0	282
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 772	737	184	26 693	28 371	542	230	29 143
Instruments dérivés de couverture – Passif	1 797	398	45	2 240	1 950	461	43	2 454
Dettes envers les établissements de crédit	46 429	3 913	7 063	57 405	57 301	4 977	7 298	69 576
Dettes envers la clientèle	94 156	13 325	681	108 162	87 142	12 455	610	100 207
Dettes représentées par un titre	12 569	510	3 937	17 016	12 539	464	488	13 491

Répartition du compte de résultat par zone géographique

	2012			2011				
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ^[1]	Total
Produit net bancaire	3 648	441	171	4 260	3 511	409	246	4 166
Frais généraux	(2 599)	(274)	(71)	(2 944)	(2 486)	(260)	(64)	(2 810)
Résultat brut d'exploitation	1 049	167	100	1 316	1 025	149	182	1 356
Coût du risque	(259)	(51)	(46)	(356)	(488)	(58)	(3)	(549)
Gains sur autres actifs [2]	64	(2)	(0)	62	50	15	0	65
Résultat avant impôt	854	114	54	1 022	587	106	179	872

⁽¹⁾ USA et Singapour.(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Notes sur l'actif du bilan

Note 4 : Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

	2012	2011
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	7 204	3 417
Dont réserves obligatoires	897	969
Caisse	339	323
TOTAL	7 543	3 740
Caisse, banques centrales		
Comptes ordinaires	9 540	6 056
Prêts	17 878	22 792
Autres créances	1 303	1 255
Titres non cotés sur un marché actif	2 201	3 478
Pensions	1 360	1 141
Créances dépréciées sur base individuelle	925	1 099
Créances rattachées	102	92
Dépréciations	(280)	(310)
TOTAL	33 029	35 603
Dont prêts participatifs	161	167
Dont prêts subordonnés ^[1]	751	750

⁽¹⁾ Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

Note 5 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2012	2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	12 249	9 023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 560	15 616
TOTAL	27 809	24 639

Note 5a : Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	2012	2011
Titres		
Effets publics	0	2
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	67	83
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable [1]		
- Cotés	162	144
- Non cotés	1 708	1 696
- Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers		
- Pensions	10 312	7 096
- Autres prêts et comptes à terme	0	2
TOTAL	12 249	9 023

[1] Les titres du métier de capital-développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de cette ligne.

	2012	2011
Titres		
Effets publics	1 644	1 410
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	11 181	11 305
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	317	473
- Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	2 418	2 428
TOTAL	15 560	15 616

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.

Note 5c : Analyse des instruments dérivés

		2012			2011	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	203 556	1 637	4 286	249 290	1 462	3 902
- Autres contrats fermes	13 044	4	2	6 975	4	1
- Options et instruments conditionnels	22 703	81	71	31 191	99	88
Instruments de change						
- Swaps	64 387	20	71	73 654	41	77
- Autres contrats fermes	10 813	394	391	17 071	168	116
- Options et instruments conditionnels	16 193	52	51	17 493	194	194
Autres que taux et change						
- Swaps	13 553	74	138	16 567	368	242
- Autres contrats fermes	1 744	0	0	1 951	0	0
- Options et instruments conditionnels	4 546	156	159	785	92	45
Sous-total	350 539	2 418	5 169	414 977	2 428	4 665
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	10 034	114	2 208	14 479	95	2 423
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
- Options et instruments conditionnels	1	0		1	0	
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	165	3	32	157	3	31
- Autres contrats fermes	0			0		
- Options et instruments conditionnels	0	0		0	0	
Sous-total	10 200	117	2 240	14 637	98	2 454
TOTAL	360 739	2 535	7 409	429 614	2 526	7 119

Note 5d : Hiérarchie de la juste valeur

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	8 815	32	0	8 847
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 703	250	76	4 029
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	53	0	98	151
- Participations et ATDLT	69	7	185	261
- Parts dans les entreprises liées	0	18	186	204
Transaction/JV0				
- Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 558	86	0	1 644
- Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction	10 124	664	393	11 181
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option	63	0	4	67
- Actions et autres titres à revenu variable – Transaction	307	0	10	317
- Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option	116	0	1 754	1 870
- Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	5 802	0	5 802
- Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	4 510	0	4 510
- Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	37	2 281	100	2 418
Instruments dérivés de couverture	0	114	3	117
TOTAL	24 845	13 764	2 809	41 418
Passifs financiers				
Transaction / JVO				
- Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	18 880	0	18 880
- Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	604	0	604
- Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	24	0	24
- Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 082	5 015	88	7 185
Instruments dérivés de couverture	0	2 208	32	2 240
TOTAL	2 082	26 731	120	28 933

Niveau 1 : Utilisation du cours de Bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.

Niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.

Niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Détail du niveau 3 – Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option

	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes constatés en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable – JVO	1 731	330	(376)	60	9	1 754

2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	11 526	275	0	11 801
- Obligations et autres titres à revenu fixe	4 029	724	289	5 042
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	73	0	125	198
- Participations et ATDLT	177	7	175	359
- Parts dans les entreprises liées	0	22	147	169
Transaction / JVO				
- Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 095	315	0	1 410
- Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	2	0	0	2
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction	9 005	1 384	916	11 305
- Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option	83	0	0	83
- Actions et autres titres à revenu variable – Transaction	459	0	14	473
- Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option	109	0	1 731	1 840
- Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	2 790	0	2 790
- Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	4 308	0	4 308
- Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	30	2 254	144	2 428
Instruments dérivés de couverture	0	95	3	98
TOTAL	26 588	12 174	3 544	42 306
Passifs financiers				
Transaction / JVO				
- Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	21 913	0	21 913
- Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	615	0	615
- Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	60	0	60
- Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 929	4 575	51	6 555
Instruments dérivés de couverture	0	2 423	31	2 454
TOTAL	1 929	29 586	82	31 597

Note 6 : Instruments dérivés de couverture

	2012		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie	3	32	3	31
Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres	3	32	3	31
Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat				
Couverture de juste valeur	114	2 208	95	2 423
TOTAL	117	2 240	98	2 454

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 7 : Actifs financiers disponibles à la vente

	2012	2011
Effets publics	8 746	11 648
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	3 592	4 530
- Non cotés	414	477
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	63	145
- Non cotés	93	57
Titres immobilisés		
- Titres de participation		
Cotés	59	52
Non cotés	67	64
- Autres titres détenus à long terme		
Cotés	3	110
Non cotés	128	130
- Parts dans les entreprises liées		
Cotés	(0)	0
Non cotés	199	165
- Écart de conversion	0	0
- Titres prêtés	4	3
Créances rattachées	124	188
TOTAL	13 492	17 569
Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres	(429)	(1 134)
Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres	90	71
Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe	(25)	(15)
Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés	(81)	(414)

Les titres immobilisés comprennent notamment les titres Foncière des Régions pour 57 millions d'euros, au niveau des titres de participations.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations. Celles-ci sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative (dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition) ou prolongée (36 mois) du cours en dessous de son prix de revient.

Les dépréciations nettes constatées en résultat s'élèvent au 31 décembre 2012 à 332 millions d'euros contre (110) millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2012, la valeur d'achat des actions dépréciées atteint 131 millions d'euros et les dépréciations correspondantes 81 millions d'euros. Leur valeur de marché est de 50 millions d'euros.

Note 7a : Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	6 040	14 642	752	469
Crédit Logement	Non coté	< 5 %	1 463	9 881	207	89

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2011.

Note 7b: Expositions au risque souverain

Les titres émis par l'État grec ont été apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI). Les titres reçus en échange ont été cédés sur le marché. Au 31 décembre 2012, il n'y a plus d'exposition sur l'État grec. Cette opération s'est traduite par une perte de 30 millions d'euros (dont 32 millions d'euros en coût du risque). Les États irlandais et portugais ont bénéficié d'un plan de soutien de l'Union européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne leur permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. À ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux États ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

Expositions souveraines

Encours nets comptables au 31 décembre 2012*/**	Portugal	Irlande	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat			204	39
Actifs disponibles à la vente	63	85	16	3 472
TOTAL	63	85	220	3 511
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an			81	30
1 à 3 ans	13		81	2 645
3 à 5 ans			29	206
5 à 10 ans	50	85	13	382
Sup à 10 ans			16	248
TOTAL	63	85	220	3 511

Encours nets comptables au 31 décembre 2011

Actifs à la juste valeur par résultat	50		131	99
Actifs disponibles à la vente	92	85	80	4 396
TOTAL	142	85	211	4 495
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an	39		66	1 266
1 à 3 ans	20		28	2 076
3 à 5 ans	29		19	375
5 à 10 ans	54	85	17	545
Sup à 10 ans			81	233
TOTAL	142	85	211	4 495

^{*} Activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

Évolutions entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 : elles sont dues aux remboursements des titres arrivés à échéance, aux variations de valeur au cours de l'exercice et marginalement à quelques achats et ventes, sachant que pour les titres de transaction, les achats et ventes peuvent être plus fréquents. Il n'y a pas de CDS vendeur de protection sur ces expositions.

^{**} Encours nets de CDS acheteurs de protection.

Note 8 : Prêts et créances sur la clientèle

	2012	2011
Créances saines		
Créances commerciales	3 879	4 031
Dont affacturage	2 456	2 197
- Autres concours à la clientèle		
- Crédits à l'habitat	62 294	62 023
- Autres concours et créances diverses	54 726	54 519
- Pensions	794	732
Créances rattachées	249	271
Titres non cotés sur un marché actif	245	371
Créances dépréciées sur base individuelle	4 703	4 624
Dépréciations sur base individuelle	(2 497)	(2 470)
Dépréciations sur base collective	(143)	(129)
Sous-total Sous-total	124 250	123 972
Location financement (investissement net)		
- Mobilier	5 253	5 274
- Immobilier	3 144	3 018
Créances dépréciées sur base individuelle	373	181
Dépréciations sur base individuelle	(130)	(142)
Sous-total	8 640	8 331
TOTAL	132 890	132 303
Dont prêts participatifs	11	9
Dont prêts subordonnés	13	12

Opérations de location financement avec la clientèle

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	8 473	1 716	(1 383)	(36)	8 770
Dépréciations des loyers non recouvrables	(142)	(26)	38	0	(130)
Valeur nette comptable	8 331	1 690	(1 345)	(36)	8 640

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 698	4 704	1 831	9 233
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 529	4 501	1 820	8 850
Produits financiers non acquis	169	203	11	383

Note 9 : Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	20	12	20	11		
	Actif	Passif	Actif	Passif	Variation de	juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille	884	(1 260)	755	(1 037)	129	(223)

	2012	2011
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	81	91
Créances rattachées	0	0
TOTAL BRUT	81	91
Dépréciations	(14)	(13)
TOTAL NET	67	78

Note 10a : Variation des dépréciations

	Ouverture	Dotation	Reprise	Autres	Clôture
Prêts et créances – Établissements de crédit	(310)	(15)	40	5	(280)
Prêts et créances sur la clientèle	(2 741)	(660)	631	(0)	(2 770)
Titres disponibles à la vente	(429)	(25)	347	1	(106)
Titres détenus jusqu'à l'échéance	(13)	(0)	0	(1)	(14)
TOTAL	(3 493)	(700)	1 018	5	(3 170)

Note 10b: Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le CIC a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de *trading* vers les portefeuilles *AFS* [16,1 milliards d'euros] et de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards d'euros du portefeuille *AFS* vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

	2012	2011
Valeur comptable des actifs reclassés	8 277	11 763
Portefeuille de Loans & Receivables	2 788	4 350
Portefeuille AFS	5 489	7 413
Juste valeur des actifs reclassés	8 292	11 488
Portefeuille de Loans & Receivables	2 800	4 074
Portefeuille AFS	5 492	7 414

	2012	2011
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	638	(167)
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	(523)	47
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	89	(8)

Note 10c: Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles de *trading* et *AFS* ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	2012	2011
RMBS	2 391	3 985
CMBS	333	366
CLO	943	1 522
Autres ABS	731	897
CLO couverts par des CDS	833	721
Autres ABS couverts par des CDS	25	28
Lignes de liquidité des programmes ABCP	351	351
TOTAL	5 607	7 870

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions RMBS, CMBS, CLO et autres ABS

2012	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	921	269	15	505	1 710
AFS	478	64	29	7 5	646
Loans	992		899	151	2 042
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
France	1	2		519	522
Espagne	105			68	173
Royaume Uni	244			47	291
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	706	64	664	72	1 506
USA	1 232	267	279	25	1 803
Autres	103				103
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
US Agencies	447				447
AAA	546	259	383	462	1 650
AA	239		488	53	780
A	188	10	47	150	395
BBB	66	64	12	19	161
BB	101		13		114
Inférieur ou égal à B	804			47	851
Non noté					
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
Origination 2005 et avant	400	98		28	526
Origination 2006	508	60	180	45	793
Origination 2007	746	175	418	60	1 399
Origination depuis 2008	737	0	345	598	1 680
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398

2011	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 173	353	26	366	1 918
AFS	966	13	192	227	1 398
Loans	1 846	0	1 304	304	3 454
TOTAL	3 985	366	1 522	897	6 770
France	14	2	0	354	370
Espagne	305	0	0	206	511
Royaume Uni	413	30	0	52	495
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	1 306	0	694	144	2 144
USA	1 795	321	828	120	3 064
Autres	152	13	0	21	186
TOTAL	3 985	366	1 522	897	6 770
US Agencies	521	0	0	0	521
AAA	1 560	303	716	421	3 000
AA	187	30	717	107	1 041
A	242	23	51	98	414
BBB	145	2	26	121	294
BB	119	0	12	20	151
Inférieur ou égal à B	1 211	8	0	130	1 349
Non noté					0
TOTAL	3 985	366	1 522	897	6 770
Origination 2005 et avant	943	28	39	207	1 217
Origination 2006	1 153	119	574	112	1 958
Origination 2007	1 125	174	550	183	2 032
Origination depuis 2008	764	45	359	395	1 563
TOTAL	3 985	366	1 522	897	6 770

Note 11 : Impôts courants ou exigibles

	2012	2011
Actif	459	623
Passif	224	209

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Note 12 : Impôts différés

	2012	2011
Actif (par résultat) [1]	370	438
Actif (par capitaux propres)	234	542
Passif (par résultat)	239	212
Passif (par capitaux propres)	6	12

⁽¹⁾ Dont 85 millions d'euros concernant CIC New York.

Répartition des impôts différés (par résultat) par grandes catégories

	2012		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
Provisions	216		288	
Réserve latente de location financement		(144)		(136)
Résultat des sociétés transparentes		(1)		(4)
Réévaluation des instruments financiers	734	(752)	859	(952)
Charges à payer et produits à recevoir	53		58	
Déficits fiscaux [1]	50		122	
Autres décalages temporaires	9	(34)	26	(35)
Compensation	(692)	692	(915)	915
TOTAL	370	(239)	438	(212)

(1) Dont concernant les USA: 50 millions d'euros en 2012 et 122 millions d'euros pour l'exercice 2011.

Le déficit fiscal aux USA est activé dans la limite de 10 années de résultat futur.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé basé sur l'utilisation de déficits fiscaux reportables fait l'objet de test annuel de dépréciation.

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les déficits fiscaux sont source d'actifs d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 36,10 % et correspond au taux normal de l'impôt.

Note 13 : Compte de régularisation et actifs divers

	2012	2011
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	81	175
Comptes d'ajustement sur devises	33	12
Produits à recevoir	350	390
Comptes de régularisation divers	1 622	1 172
Sous-total	2 086	1 749
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	58	95
Dépôts de garantie versés	7 371	6 764
Débiteurs divers	5 903	4 911
Stocks et assimilés	2	2
Autres emplois divers	26	8
Sous-total	13 360	11 780
TOTAL	15 446	13 529

Les comptes de régularisation ainsi que les comptes de débiteurs divers sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 14 : Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans l'actif net des entreprises mises en équivalence

		2012			2011	
	Quote-part détenue	Réserves	Résultat	Quote-part détenue	Réserves	Résultat
Groupe ACM [1] – Non coté	20,52 %	1 246	108	20,52 %	1 132	78
Banca Popolare di Milano – Cotée	6,60 %	189	(57)	6,60 %	212	(31)
CM-CIC Asset Management – Non coté	23,53 %	11		23,53 %	10	1
Alternative Gestion SA Genève – Non coté	62,00 %			62,00 %	1	
TOTAL		1 446	51		1 355	48

⁽¹⁾ Y compris l'écart d'acquisition de 54 millions d'euros.

Données financières publiées par les principales entreprises mises en équivalence

	Total bilan	PNB	Résultat net
Groupe ACM	64 262	874	402
Banca Popolare di Milano	51 931	1 352	(621)
CM-CIC Asset Management	67	51	3

Les chiffres sont relatifs à l'exercice 2011.

Banca Popolare di Milano S.C.a.r.l ou « BPM »

L'investissement dans BPM est consolidé par mise en équivalence compte tenu de la position d'influence notable du CIC qui conserve son mandat au conseil en qualité de partenaire stratégique, et qui participe également au comité exécutif ainsi qu'au comité financier. Sa valorisation dans les comptes doit ressortir de ce fait à la quote-part dans l'actif net comptable IFRS, sans cependant pouvoir excéder la valeur d'utilité. Celle-ci a été déterminée en appliquant la méthode « dividend discounted method (DDM) » qui consiste à actualiser les résultats distribuables futurs sur une longue période, eux-mêmes obtenus à partir des résultats nets comptables prévisionnels diminués du montant mis en réserve pour respecter les contraintes réglementaires du ratio de solvabilité.

Les résultats prévisionnels utilisés sont ceux présentés dans le business plan du 24 juillet 2012. Il s'agit de l'information disponible la plus récente. Le taux d'actualisation utilisé est construit à partir du taux d'intérêt sans risque à long terme auquel est ajouté une prime fonction de la volatilité de l'action BPM. Il en résulte une valeur d'utilité de 62 centimes d'euro pour une action BPM. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle notamment au taux d'actualisation fait ressortir qu'une variation de 100 bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 11 %. Sur la base de cette valorisation, la valeur d'équivalence intégrée dans les comptes ressort à 132 millions d'euros après dépréciation.

Pour mémoire, le cours de l'action BPM à la Bourse de Milan était de 45 centimes à la clôture du 31 décembre et de 51 centimes à l'ouverture du 26 février 2013. La valeur boursière de la participation du groupe dans BPM était de 96 millions d'euros au 31 décembre 2012 et de 109 millions au 26 février 2013. Au 30 septembre 2012, selon les états financiers consolidés IFRS, le total de bilan était de 52 439 millions d'euros, ses capitaux propres s'élevaient à 4 270 millions d'euros dont le résultat des neuf premiers mois de 2012 de (106) millions d'euros.

Au cours de l'exercice, le groupe a constaté en résultat, outre sa quote-part dans le résultat de la période de BPM de (8) millions d'euros, la dépréciation induite par la valeur d'utilité pour un montant négatif de 49 millions d'euros dans la ligne « résultat des entités consolidées par mise en équivalence ».

Note 15 : Immeubles de placement

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique	40	7	(3)	0	44
Amortissements et dépréciations	(17)	(1)	2	(0)	(16)
Montant net	23	6	(1)	0	28

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est comparable à leur valeur comptable.

Note 16: Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Terrains d'exploitation	349	1	(5)	0	345
Constructions d'exploitation	2 374	86	(25)	0	2 435
Autres immobilisations corporelles	597	44	(36)	(0)	605
TOTAL	3 320	131	(66)	0	3 385
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	(1 265)	(117)	20	(1)	(1 363)
Autres immobilisations corporelles	(467)	(31)	17	1	(480)
TOTAL	(1 732)	(148)	37	0	(1 843)
Montant net	1 588	(17)	(29)	0	1 542

Note 17: Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	1	0	(1)	0	0
Immobilisations acquises	411	11	(13)	1	410
- Logiciels	101	5	(10)	0	96
- Autres	310	6	(3)	1	314
TOTAL	412	11	(14)	1	410
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	(1)	(0)	0	1	(0)
Immobilisations acquises	(146)	(38)	12	(1)	(173)
- Logiciels	(48)	(13)	11	(0)	(50)
- Autres	(98)	(25)	1	(1)	(123)
TOTAL	(147)	(38)	12	0	(173)
Montant net	265	(27)	(2)	1	237

Note 18 : Écarts d'acquisition

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations (1)	Clôture
Écarts d'acquisition brut	87	(0)	0	1	88
Dépréciations	0	0	0	0	0
Écart d'acquisition net	87	(0)	0	1	88

⁽¹⁾ Les autres variations résultent de la variation des taux de change.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
CIC Banque Transatlantique	6				6
Banque Pasche	55			1	56
Transatlantique Gestion	5				5
CM-CIC Investissement	21				21
TOTAL	87	0	0	1	88

Notes sur le passif du bilan

Note 19 : Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	2012	2011
Banques centrales	343	282
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	846	4 821
Autres dettes ^[1]	54 459	61 308
Pensions	1 937	3 214
Dettes rattachées	163	233
TOTAL	57 405	69 576

⁽¹⁾ Dont 45 731 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM au 31 décembre 2012 et 52 052 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Note 20 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	2012	2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 184	6 555
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	19 509	22 588
TOTAL	26 693	29 143

Note 20a : Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	2012	2011
Vente à découvert de titres		
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 048	641
- Actions et autres titres à revenu variable	458	447
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	5 169	4 665
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	509	802
Dont dettes sur titres empruntés	509	802
TOTAL	7 184	6 555

Note 20b : Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

		2012		2011			
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	
Titres émis	25	25	0	60	60	0	
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	
Dettes interbancaires [1]	18 880	18 877	3	21 913	21 901	13	
Dettes envers la clientèle [1]	604	604	(0)	615	615	0	
TOTAL	19 509	19 506	3	22 588	22 576	13	

⁽¹⁾ La valeur comptable des dettes représentatives des titres donnés en pension s'élève à 18 963 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 22 159 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Note 21 : Dettes envers la clientèle

	2012	2011
Comptes d'épargne à régime spécial		
- À vue	25 652	22 843
- À terme	7 569	7 331
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3	5
Sous-total Sous-total	33 224	30 179
Comptes à vue	38 488	36 061
Comptes et emprunts à terme	35 899	33 530
Pensions	186	151
Dettes rattachées	365	286
Sous-total Sous-total	74 938	70 028
TOTAL	108 162	100 207

Note 22 : Dettes représentées par un titre

	2012	2011
Bons de caisse	162	90
TMI & TCN	15 339	12 162
Emprunts obligataires	1 439	1 153
Dettes rattachées	76	86
TOTAL	17 016	13 491

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

	2012	2011
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	150	442
Comptes d'ajustement sur devises	5	348
Charges à payer	559	489
Produits constatés d'avance	462	489
Comptes de régularisation divers	7 015	1 354
Sous-total Sous-total	8 191	3 122
Autres passifs		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	72	78
Versements restant à effectuer sur titres	100	53
Créditeurs divers	1 440	1 539
Sous-total Sous-total	1 612	1 670
TOTAL	9 803	4 792

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme.

Note 24: Provisions

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture
Provisions pour risques de contrepartie						
Sur engagements par signature	115	33	(2)	(45)	0	101
Provision pour risque sur créances diverses	15	4	(3)	(2)	(1)	13
Provisions pour risques hors risques de contrepartie						
Provisions pour charges de retraite [1]	126	19	(4)	(4)	74	211
Provisions pour litiges	35	5	(1)	(5)	(0)	34
Provision pour épargne logement	43	0	(5)	(18)	0	20
Provision pour impôt	64	19	(23)	(19)	9	50
Provisions pour éventualités diverses	251	27	(7)	(8)	(4)	259
Autres provisions [2]	254	13	14	(26)	(9)	246
TOTAL	903	120	(31)	(127)	69	934

^[1] Les autres mouvements concernent principalement l'application par anticipation de la norme IAS 19R à partir du 1er janvier 2012 (cf. note 24a).

⁽²⁾ Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 228 millions d'euros.

Note 24a: Engagements de retraite et avantages similaires

Il a été décidé d'appliquer par anticipation le texte IAS19R à partir du 1er janvier 2012.

Cela a eu un impact sur les engagements de retraite à prestations définies et plus précisément sur les indemnités de fin de carrière.

Les impacts sur les régimes surcomplémentaires de retraite fermés ont été estimés être négligeables.

Impacts de la première application

	2011 publié	Impacts de première application	2011 retraité
Bilan			
Provisions pour charges de retraite	126	53	179
Actifs d'impôts différés	980	19	999
Capitaux propres – Part du groupe			
- Réserves consolidées	7 943	(16)	7 927
- Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(967)	(26)	(993)
- Résultat de l'exercice	555	8	563
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	280		280
Compte de résultat			
Charges de personnel	(1 607)	12	(1 595)
Impôts sur les bénéfices	(293)	(4)	(297)
Résultat net	579	8	587
État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	(26)	(26)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(601)	(26)	(627)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(22)	(18)	(40)

	Ouverture retraitée	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	93	7	(1)	3	102
Compléments de retraite	47	7	(5)	2	51
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	28	5	(1)	0	32
Sous-total Sous-total	168	19	(7)	5	185
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite [1]	11	1	(1)	15	26
Sous-total	11	1	(1)	15	26
TOTAL	179	20	(8)	20	211

Hypothèses retenues	2012	2011
Taux d'actualisation [2]	2,9 %	4,7 %
Augmentation annuelle des salaires [3]	Minimum 1,5 %	Minimum 1,8 %

⁽¹⁾ Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

⁽²⁾ Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

⁽³⁾ L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière des banques CIC

Indemnités de fin de carrière	Ouverture retraitée	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires		Clôture
Engagements	181	9		8		24	(11)		211
Contrat d'assurance	100		5			1	(7)	21	120
Sous-total banques assurées auprès des ACM	81	9	(5)	8	0	23	(4)	(21)	91
Autres entités françaises	3								1
Entités étrangères	9								10
TOTAL	93								102

La variation de la provision de 9 millions d'euros se traduit par une dotation de 6 millions d'euros dans le résultat de l'exercice et par un mouvement de 23 millions d'euros parmi les autres éléments du résultat global au titre de la variation des écarts actuariels

Informations complémentaires pour les entités françaises assurées auprès des ACM :

- la duration des engagements est de 16 années ;
- il est attendu au titre de l'exercice à venir un coût des services rendus de 10 millions d'euros et un coût financier de 6 millions d'euros.

Analyse de sensibilité des engagements au taux d'actualisation

Taux d'actualisation	2,4 %	2,9 %	3,4 %
Engagements	222	211	201

Échéancier des indemnités	Entre 1	Entre 6	Entre 11	Entre 15 et	Entre 21	Entre 26	Plus	Total	Total
de fin de carrière	et 5 ans	et 10 ans	et 15 ans	20 ans	et 25 ans	et 30 ans	de 30 ans		actualisé
Flux attendus des IFC	88	90	81	51	66	88	132	596	211

		2012						
Détail des actifs du contrat d'assurance ACM	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	76	39	1	5	58	16	1	24
Actifs non cotés sur un marché actif		1	1			1	1	
TOTAL	76	40	2	5	58	17	2	24

Les actifs sont valorisés à la juste valeur.

Engagements de retraite à cotisations définies

Provisions des compléments de retraite

Les banques françaises ont par le passé mis en place des régimes surcomplémentaires à prestations définies qui sont aujourd'hui fermés.

Les engagements de ces régimes pour ces banques s'élèvent à 32 millions d'euros contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La variation s'explique par les changements d'hypothèses pour 4 millions d'euros, par des écarts d'expérience pour (1) million d'euros, le versement des prestations pour (4) millions d'euros et le coût financier pour 2 millions d'euros.

Contrat par capitalisation souscrit auprès des ACM

Un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies a été mis en place avec les ACM pour les entités françaises adhérentes au socle social. Au titre de ce contrat, ces entités ont versé 29 millions d'euros durant cet exercice.

Note 24b : Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	2012	2011
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	751	212
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 995	3 676
Ancienneté supérieure à 10 ans	3 470	2 103
TOTAL	6 216	5 991
Encours de comptes d'épargne logement	619	642
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	6 835	6 633
Prêts d'épargne logement	2012	2011
Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	186	206

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne logement	15	(8)		7
Sur plans d'épargne logement	22	(14)		8
Sur prêts d'épargne logement	6	(1)		5
TOTAL	43	(23)	0	20
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	12			0
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	0			0
Ancienneté supérieure à 10 ans	10			8
TOTAL	22			8

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type Cox-Ingersoll-Ross).

Note 25 : Dettes subordonnées

	2012	2011
Dettes subordonnées	276	336
Emprunts participatifs	152	154
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107	2 107
Autres dettes	905	910
Dettes rattachées	19	25
TOTAL	3 459	3 532

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31/12/2012

Émetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux	Échéance	Possibilité de remboursement anticipé	Conditions d'un remboursement anticipé
TSR	19.07.01	300 M€	EUR	а	19.07.2013		
TSR	30.09.03	350 M\$	USD	b	30.09.2015		
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	EUR	С	d		
Titres super subordonnés	30.06.06	400 M€	EUR	е			
Titres super subordonnés	30.06.06	1 100 M€	EUR	f			
Titres super subordonnés	30.12.08	500 M€	EUR	g			

⁽a) Taux Euribor 3 mois + 89.5 points de base.

Le paiement du coupon des titres super subordonnés (TSS) ne peut être suspendu que dans des situations prédéfinies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur. Ils sont des instruments financiers de passif.

Note 26a : Gains ou pertes latents ou différés

	2012	2011
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
Écarts de conversion	41	(5)
Actifs disponibles à la vente		
Actions		
- Plus-values latentes ou différées	112	90
- Moins-values latentes ou différées	(21)	(20)
Obligations		
- Plus-values latentes ou différées	1 004	588
- Moins-values latentes ou différées	(1 433)	(1 719)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(52)	
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(20)	(18)
Biens immobiliers (IAS 16)		
Quote part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence	119	18
TOTAL	(250)	(1 066)
Gains ou pertes latents ou différés		
Part du groupe	(261)	(967)
Part des intérêts minoritaires	11	(99)
TOTAL	(250)	(1 066)

^{*} Soldes net d'impôt.

⁽b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

⁽c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2. Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

⁽d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

⁽e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

⁽f) Taux Euribor 6 mois + 107 points de base les dix premières années, puis Euribor 6 mois + 207 points de base.

⁽g) Taux variable Euribor 3 mois + 665 points de base.

⁽a), (b), (e), (f) et (g): Souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.

Note 26b : Informations complémentaires relatives aux variations des gains ou pertes latents ou différés

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2012	2011
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements	(2)	(5)
Sous-total Sous-total	(2)	(5)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	11	307
Autres mouvements	718	(870)
Sous-total Sous-total	729	(563)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	(3)	(0)
Autres mouvements	1	(7)
Sous-total Sous-total	(2)	(7)
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(52)	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	101	(26)
TOTAL	774	(601)

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2012			2011		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écart de conversion	(2)		(2)	(5)		(5)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 054	(325)	729	(869)	306	(563)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(2)	0	(2)	(10)	3	(7)
Réévaluations des immobilisations			0			0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(75)	23	(52)			0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	101		101	(26)		(26)
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 076	(302)	774	(910)	309	(601)

		. ,	-
Note 27	Engagements	donnes	et recus

Engagements donnés	2012	2011
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	893	945
Engagements en faveur de la clientèle	23 510	25 973
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 274	1 080
Engagements d'ordre de la clientèle	11 580	11 550
Engagements reçus	2012	2011
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 105	720
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	28 334	30 080

Note 27a: Transferts d'actifs financiers

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

La juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 20 393 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Actifs donnés en garantie de passif	2012	2011
Titres prêtés	10	12
Dépôts de garantie sur opérations de marché	7 370	6 763
Titres et valeurs donnés en pension	20 816	24 887
TOTAL	28 196	31 662

Au cours de l'exercice, le CIC a cédé 560 millions de dollars de prêts à des entreprises à un fonds de titrisation, lequel a émis 400 millions de dollars de parts senior souscrites par des investisseurs externes et 160 millions de dollars de parts subordonnées souscrites par le CIC. Ce fonds de titrisation, Lafayette CLO LtD, est consolidé par intégration globale.

Notes sur le compte de résultat

Note 28 : Intérêts et produits/charges assimilés

	20	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges	
Établissements de crédit et banques centrales	649	(1 634)	818	(1 503)	
Clientèle	7 153	(4 087)	7 266	(3 796)	
Dont location financement	2 681	(2 360)	2 682	(2 361)	
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0		
Instruments dérivés de couverture	1 285	(1 713)	295	(553)	
Actifs financiers disponibles à la vente	464		470		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2		2		
Dettes représentées par un titre		(234)		(316)	
Dettes subordonnées		(66)		(69)	
TOTAL	9 553	(7 734)	8 851	(6 237)	

Note 29: Commissions

	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	7	(2)	4	(3)
Clientèle	713	(8)	750	(7)
Titres	451	(25)	492	(34)
Instruments dérivés	3	(4)	4	(13)
Change	15	(1)	16	(1)
Engagements de financement et de garantie	6	(6)	5	(8)
Prestations de services	924	(424)	925	(449)
TOTAL	2 119	(470)	2 196	(515)

	2012	2011
Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (incluant les comptes à vue)	759	785
Commissions de gestion pour compte de tiers	387	421

Note 30 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	2012	2011
Instruments de transaction	631	(32)
Instruments à la juste valeur sur option [1]	151	(118)
Inefficacité des couvertures	(31)	5
Résultat de change	26	45
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	777	(100)

⁽¹⁾ Dont 93 millions d'euros provenant de l'activité de capital-développement.

Note 30a : Inefficacité des couvertures

	2012	2011
Variation de juste valeur des éléments couverts	90	952
Variation de juste valeur des couvertures	(121)	(947)
TOTAL DE L'INEFFICACITÉ DES COUVERTURES	(31)	5

L'inefficacité de l'exercice 2012 est due pour 30 millions d'euros à un changement de courbe intervenu sur le 1er semestre 2012, courbe OIS contre précédemment courbe Euribor, utilisée pour l'actualisation des *swaps* collatéralisés en espèces.

Note 31 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

		201	12	2011				
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		(33)	0	(33)		12	0	12
Actions et autres titres à revenu variable	1	19	0	20	1	25	0	26
Titres immobilisés [1]	49	(354)	333	28	56	43	(110)	(11)
Autres	0	(3)	0	(3)	0	(76)	0	(76)
TOTAL	50	(371)	333	12	57	4	(110)	(49)

⁽¹⁾ Dont (328) millions d'euros de moins-values de cession et 323 millions de reprise de dépréciation concernant la cession de la participation dans Véolia.

	2012	2011
Produits des autres activités		
Immeubles de placement	0	0
Charges refacturées	63	61
Autres produits	123	180
Sous-total	186	241
Charges des autres activités		
Immeubles de placement	(2)	(2)
Autres charges	(181)	(219)
Sous-total	(183)	(221)
TOTAL	3	20

Note 33 : Charges générales d'exploitation

	2012	2011
Charges de personnel	(1 693)	(1 607)
Autres charges	(1 083)	(1 036)
TOTAL	(2 776)	(2 643)

Note 33a : Charges de personnel

	2012	2011
Salaires et traitements	(1 010)	(987)
Charges sociales	[474]	(435)
Avantages du personnel	0	(3)
Intéressement et participation des salariés	(91)	(74)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(118)	(111)
Autres	(0)	3
TOTAL	(1 693)	(1 607)

Note 33b : Effectifs moyens (en équivalent temps plein)

	2012	2011
Techniciens de la banque	11 730	11 964
Cadres	8 924	8 704
TOTAL	20 654	20 668
Ventilation par pays		
France	19 138	19 157
Étranger	1 516	1 511
TOTAL	20 654	20 668

Note 33c: Autres charges administratives

	2012	2011
Impôts et taxes	(131)	(114)
Services extérieurs	(974)	(941)
Refacturation de charges	23	20
Autres charges diverses	(1)	(1)
TOTAL	(1 083)	(1 036)

Une taxe additionnelle sur risque systémique, de même montant que la taxe systémique de 26 millions, a été constatée au cours de l'exercice 2012.

Note 33d: Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Price	PricewaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young et Autres			
Montant hors taxes (en millions d'euros)	20	2012		2011		2012		2011	
Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes									
- CIC	0,67	17 %	0,60	17 %	0,69	27 %	0,55	22 %	
- Filiales intégrées globalement	3,12	78 %	2,38	66 %	1,73	68 %	1,90	76 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes [1]									
- CIC									
- Filiales intégrées globalement	0,04	1 %	0,46	13 %	0,08	3 %	0,01	0 %	
Sous-total Sous-total	3,83	96 %	3,44	96 %	2,50	98 %	2,46	98 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									
- Juridique, fiscal et social	0,04	1 %	0,03	1 %					
- Autres	0,11	3 %	0,13	3 %	0,06	2 %	0,05	2 %	
Sous-total Sous-total	0,15	4 %	0,16	4 %	0,06	2 %	0,05	2 %	
TOTAL	3,98	100 %	3,60	100 %	2,56	100 %	2,51	100 %	

⁽¹⁾ Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement de diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.

Note 34 : Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	2012	2011
Amortissements		
Immobilisations corporelles	(147)	(148)
Immobilisations incorporelles	(20)	(19)
Dépréciations		
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	(1)	(0)
TOTAL	(168)	(167)

Note 35 : Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total	2011
Établissements de crédit	(15)	38	(3)	(0)	0	20	48
Clientèle							
- Location financement	(5)	7	(5)	(3)	1	(5)	(13)
- Autres clientèle	(635)	583	(222)	(31)	10	(295)	(199)
Sous-total	(655)	628	(230)	(34)	11	(280)	(164)
Actifs détenus jusqu'à maturité	0	0	0	0	0	0	(2)
Actifs disponibles à la vente [1]	(10)	346	(413)	(45)	31	(91)	(402)
Autres dont engagements de financement et de garantie	(37)	52	(0)	(0)	0	15	19
TOTAL	(702)	1 026	(643)	(79)	42	(356)	(549)

⁽¹⁾ Dont (32) millions d'euros provenant de la cession des titres souverains grecs.

Note 36 : Gains ou pertes nets sur autres actifs

	2012	2011
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Moins-values de cession	(6)	(4)
Plus-values de cession	17	21
TOTAL	11	17

Note 37 : Impôt sur les bénéfices

	2012	2011
Charges d'impôt exigible	(199)	[192]
Charges et produits d'impôt différé	(102)	(111)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	1	10
TOTAL	(300)*	(293)

^{*} Dont (241) millions d'euros au titres des sociétés situées en France et (59) millions d'euros pour les sociétés hors France.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	2012	2011
Taux d'impôt théorique	36,1 %	36,1 %
Impact de l'effet de l'intégration fiscale	- 4,4 %	- 4,6 %
Impact des décalages permanents	3,3 %	11,0 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	-2,2 %	- 2,3 %
Impact des provisions pour impôts	- 2,0 %	0,0 %
Impact des redressements fiscaux	0,7 %	0,0 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 0,6 %	- 0,9 %
Impact des avoirs fiscaux et crédits d'impôt	- 0,2 %	- 1,7 %
Autres éléments	0,2 %	- 2,1 %
Taux d'impôt effectif	30,9 %	35,5 %
Résultat taxable [1]	971	824
CHARGE D'IMPÔT	(300)	(293)

⁽¹⁾ Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Les sociétés qui font partie de ce groupe sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) suivant leur nom.

Note 38 : Résultat par action

	2012	2011
Résultat net part du groupe	698	555
Nombre d'actions à l'ouverture	37 797 752	37 797 752
Nombre d'actions à la clôture	37 797 752	37 797 752
Nombre moyen pondéré d'actions	37 797 752	37 797 752
Résultat de base par action en euros	18,46	14,69
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action en euros	18,46	14,69

Le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

Note 39 : Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2012. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM11-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an. Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si, toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2012.

	20	2012		1
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	33 029	32 372	35 603	35 374
Prêts et créances à la clientèle	132 890	135 094	132 303	132 905
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	67	81	78	91
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	57 405	57 344	69 576	69 544
Dettes envers la clientèle	108 162	106 960	100 207	99 411
Dettes représentées par un titre	17 016	17 181	13 491	13 606
Dettes subordonnées	3 459	3 581	3 532	4 160

	Entreprises consolidées			
	par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actif				
Prêts, avances et titres				
- Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	0	11 752	0	20 282
- Prêts et créances sur la clientèle	0	32	0	40
- Titres	0	0	0	54
Actifs divers	3	56	6	66
TOTAL	3	11 840	6	20 442
Passif				
Dépôts				
- Dettes envers les établissements de crédit	0	47 166	0	56 272
- Dettes envers la clientèle	255	40	305	20
Dettes représentées par un titre	940	0	574	0
Dettes subordonnées	1	3 076	0	3 074
Passifs divers	0	17	0	16
TOTAL	1 196	50 299	879	59 382
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	76	0	101
Engagements de financement reçus	0	5 850	0	0
Engagements de garantie reçus	0	2 382	0	2 113

⁽¹⁾ Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

	2012		2011		
Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	
Intérêts reçus	0	237	0	243	
Intérêts versés	(10)	(762)	(11)	(814)	
Commissions reçues	381	37	375	45	
Commissions versées	0	(127)	0	(133)	
Autres produits et charges	53	84	64	33	
Frais généraux	(57)	(323)	(59)	(304)	
TOTAL	367	(854)	369	(930)	

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM, et de toutes leurs filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe, et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont CM-CIC Asset Management, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et Banca Popolare di Milano.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe (voir « gouvernement d'entreprise » page 49).

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants	Salaire	Salaire	Avantages	Réintégrations	Total	Total
	part fixe	part variable	en nature	diverses	2012	2011
Principaux dirigeants	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6	1,2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 24a de l'annexe des comptes consolidés qui décrivent l'application par anticipation au 1er janvier 2012 de la norme révisée IAS 19 « avantages du personnel » et son impact sur les comptes au 31 décembre 2012.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tel que décrit dans les notes 1 et 10c de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 10a, 24 et 35 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24a de l'annexe).
 Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues. Concernant l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée, nous avons vérifié le correct retraitement des capitaux propres au 1er janvier 2012 et l'information donnée au titre de l'incidence sur l'exercice 2011 dans la note 24a de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Agnès Hussherr Ernst & Young et Autres Olivier Durand

Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08.

Faits marquants de l'exercice 2012

- L'année a vu un alourdissement de la fiscalité des entreprises et une augmentation des taxes relatives au secteur bancaire. Le CIC a notamment constaté une charge de 27,5 millions d'euros au titre de la taxe pour risque systémique.
- Au cours de 2012, le CIC a cédé l'intégralité des créances détenues sur l'État grec ; l'impact en résultat de ces cessions s'élève, avant impôt, à - 30 millions d'euros.
- Dans la cadre de la politique de rationalisation de détention des filiales, le CIC a racheté à CIC Est ses parts dans les filiales étrangères suivantes : CIC Suisse et Banque du Luxembourq.



Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2012, le réseau Ile-de-France est composé de 307 agences.

Le nombre de clients est de 702 443, dont 583 385 particuliers. L'encours de crédits est stable à 15,3 milliards d'euros (15,4 milliards en 2011) dont 10,8 milliards de prêts à l'habitat. Les dépôts sont en hausse de 7,7 % à 16,7 milliards d'euros. L'épargne financière se maintient à 10,1 milliards.

Évolution de la banque de financement et des activités de marché

Au niveau de la banque de financement, l'encours de prêts est de 16,8 milliards d'euros. Les dépôts atteignent 7,7 milliards. Les encours d'épargne gérée et conservée croissent de 7 % par rapport à 2011.

Résultats de l'année 2012

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 252 millions d'euros en 2011 à 1 579 millions d'euros en 2012.

Les commissions nettes s'élèvent à 285 millions d'euros. Les dividendes reçus des filiales et participations se montent à 330,7 millions d'euros contre 405,2 millions en 2011. Ils proviennent essentiellement des banques régionales et filiales du groupe CM-CIC.

Les frais généraux augmentent à 688 millions d'euros contre 636 millions en 2011. L'impact des changements de la réglementation fiscale (doublement de la taxe pour risques systémique et hausse du forfait social) est de 19 millions. Les autres impôts et taxes progressent également de 10 millions d'euros dont plus de 5 millions pour la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Les effectifs moyens en équivalent temps plein sont de 3 843. Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 891 millions d'euros contre 616 millions en 2011.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 147 millions d'euros contre 338 millions en 2011, année au cours de laquelle il avait été constaté une dépréciation de 301 millions sur les titres souverains grecs contre 32 millions d'euros en 2012.

La perte nette sur les actifs immobilisés est de 107 millions d'euros

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à 708 millions d'euros contre 275 millions en 2011.

Les capitaux propres sont de 5 797 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour le CIC. Pour la rémunération versée aux dirigeants il convient de se référer au rapport de gestion consolidé page 71. Pour l'actionnariat au 31 décembre 2012, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « présentation du CIC – capital et marché des titres de l'émetteur » pages 31 à 35.

L'activité des filiales est présentée pages 186 à 193.

États financiers

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Caisse, banques centrales		6 550	2 519
Effets publics et assimilés	2	7 448	10 529
Créances sur les établissements de crédit	3	30 997	40 526
Opérations avec la clientèle	4	33 109	34 911
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	14 127	15 620
Actions et autres titres à revenu variable	6	393	559
Participations et autres titres détenus à long terme	7	95	98
Parts dans les entreprises liées	8	5 328	4 166
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	89	92
Immobilisations corporelles	10	520	534
Capital souscrit non versé			
Actions propres		9	9
Autres actifs	11	12 099	10 931
Comptes de régularisation	12	4 209	4 960

TOTAL	114 973	125 454
-------	---------	---------

Hors bilan

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		2 255	720
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		8 643	10 829
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		98	12

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	14	50 057	70 638
Opérations avec la clientèle	15	26 735	24 556
Dettes représentées par un titre	16	14 371	10 761
Autres passifs	11	3 094	3 128
Comptes de régularisation	12	9 966	5 796
Provisions	17	1 256	1 538
Dettes subordonnées	18	3 318	3 327
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	5 797	5 331
- Capital souscrit		608	608
- Primes d'émission		1 088	1 088
- Réserves		668	667
- Écart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		45	43
- Report à nouveau		2 636	2 606
- Résultat de l'exercice		708	275

TOTAL	114 973	125 454
-------	---------	---------

Hors bilan

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		1 159	1 204
Engagements en faveur de la clientèle		12 016	13 908
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		5 774	7 533
Engagements d'ordre de la clientèle		7 953	7 745
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		95	290

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Intérêts et produits assimilés	26	3 776	2 821
Intérêts et charges assimilées	26	(3 466)	(2 278)
Revenus des titres à revenu variable	27	331	406
Commissions (produits)	28	396	411
Commissions (charges)	28	(111)	(132)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	624	91
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	86	(42)
Autres produits d'exploitation bancaire	31	46	94
Autres charges d'exploitation bancaire	31	(102)	(118)
Produits nets des autres activités		(1)	(1)
Produit net bancaire		1 579	1 252
Charges de personnel	32	(378)	(354)
Autres charges administratives		(270)	(240)
Dotations aux amortissements		(40)	(42)
Charges de fonctionnement		(688)	(636)
Résultat brut d'exploitation		891	616
Coût du risque	33	(147)	(338)
Résultat d'exploitation		744	278
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	34	(107)	(85)
Résultat courant		637	193
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	35	73	85
Dotations/reprises de FRBG			
Dotations/reprises aux provisions réglementées		(2)	(3)
RÉSULTAT NET		708	275



Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	586 384 976	590 676 336	608 439 888	608 439 888	608 439 888
Nombre total d'actions émises	36 649 061	36 917 271	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « A » ou actions ordinaires	36 649 061	36 917 271	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en K€)	İ		İ		
Produits bancaires	9 651 017	5 866 707	4 632 388	3 781 357	5 258 845
Bénéfice avant impôt, amortissements	86 775	1 662 616	781 283	739 597	856 601
Provisions et résultat exceptionnel	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(154 749)	130 846	29 159	(84 789)	(73 461)
Bénéfice	(73 083)	1 080 530	537 729	275 129	708 010
Montants des bénéfices distribués	36 649	160 590	334 642	247 179	285 206
3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)	ĺ				
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	6,56	41,42	19,53	21,50	24,21
Bénéfice net	(2,01)	29,45	14,23	7,28	18,73
Dividende versé à chaque action « A »	1,00	4,35	8,80	6,50	7,50
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement					
4. Personnel (Métropole) (en €)	i		į		
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	4 097	3 759	3 498	3 533	3 525
Montant de la masse salariale	193 851 371	173 519 754	175 790 924	176 031 659	181 790 351
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	89 836 051	93 886 625	65 945 942	87 488 486	97 508 373

Annexe

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08. Le CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés des groupes CIC, CM11-CIC et Crédit Mutuel.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Comité de la réglementation comptable a publié le règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Il reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants : a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;

 b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.



Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale. Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné. Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Déclassement des créances

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.
Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Crédits restructurés

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Portefeuille de titres

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12. Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et

permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.
Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition.
À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de Bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet, le jour de sa réalisation, d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés.

Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Le règlement n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. À ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor...).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, qestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat. Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options.

Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de Monte-Carlo. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés. Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle). Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».



Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes. Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.



Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation);
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus.
 Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constitué à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice et un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves.

Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corollaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62° anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

Informations sur les postes de bilan, du hors bilan et du compte de résultat

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

Note préliminaire : faits marquants de l'exercice

Les titres émis par l'État grec ont été apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI). Les titres reçus en échange ont été cédés sur le marché. Au 31 décembre 2012, il n'y a plus d'exposition sur l'État grec. Cette opération s'est traduite par une perte de 32,1 millions d'euros en coût du risque.

Les États irlandais et portugais ont bénéficié d'un plan de soutien de l'Union européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne leur permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. À ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux États ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

Note 2 : Effets publics et assimilés

		2	012			2	011	
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus	1 644	1 683	4 055	7 382	1 409	2 365	6 637	10 411
Titres prêtés								_
Écarts de conversion								
Créances rattachées		17	49	66		32	68	100
Titres dépréciés						11	50	61
Montant brut	1 644	1 700	4 104	7 448	1 409	2 408	6 755	10 572
Dépréciations						(9)	(34)	(43)
Montant net	1 644	1 700	4 104	7 448	1 409	2 399	6 721	10 529
Plus-values latentes						0		0

Le montant des titres d'investissement vendus avant l'échéance s'élève à 1 513 millions d'euros. Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 166 millions d'euros et [98] millions d'euros.

Note 3 : Créances sur les établissements de crédit

	2012		20	11
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	3 459		2 248	
Prêts, valeurs reçues en pension	8 722	10 126	10 982	21 314
Titres reçus en pension livrée	74	8 570	12	5 919
Créances rattachées		37		50
Créances douteuses		13		9
Dépréciations		(4)		(8)
TOTAL	12 255	18 742	13 242	27 284
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		30 997		40 526
Dont prêts participatifs		45		45
Dont prêts subordonnés		1 136		1 135

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 3 bis : Ventilation par secteur géographique des créances sur les établissements de crédit

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2012 [1]	30 286	4	7	667	30 964
Dont créances douteuses	12				12
Dont créances douteuses compromises					
Dépréciations					
Stocks au 31/12/2011	(8)				(8)
Dotations	(1)				(1)
Reprises	5				5
Effets des taux de change					
Stocks au 31/12/2012	[4]				[4]

⁽¹⁾ Hors créances rattachées.

Note 4 : Créances sur la clientèle

	2012	2011
Créances commerciales	201	315
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	25 470	27 368
- Titres reçus en pension livrée	5 300	5 019
- Créances rattachées	86	111
Comptes ordinaires débiteurs	1 585	1 536
Créances rattachées		
Créances douteuses	911	1 008
Dépréciations	(443)	(446)
TOTAL	33 109	34 911
Dont créances éligibles à la Banque centrale européenne	2 223	1 519
Dont prêts participatifs		
Dont prêts subordonnés	11	11

Les créances douteuses comprennent 594 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 337 millions d'euros.

Les créances saines incluent 116 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 4 bis : Ventilation par secteur géographique des créances sur la clientèle

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2012 [1]	29 122	1 159	1 496	1 689	33 466
Dont créances douteuses	230	60		26	317
Dont créances douteuses compromises	430		164		594
Dépréciations					
Stocks au 31/12/2011	(348)	(15)	(71)	(12)	(446)
Dotations	(103)	(8)	(22)	(2)	(136)
Reprises	104	8	26	1	139
Effets des taux de change	1	1	(1)	(1)	
Stocks au 31/12/2012	(346)	(14)	(69)	(14)	(443)

⁽¹⁾ Hors créances rattachées.

Note 4 ter : Dépréciation des créances douteuses

	2011	Dotations	Reprises	Autres variations	2012
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	8	1	(5)	(0)	4
Dépréciations sur créances sur la clientèle	446	136	(139)		443
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	316	16	(39)	(9)	284
Dépréciations sur autres actifs	1				1
TOTAL	771	153	(183)	(9)	732

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 911 millions d'euros au lieu de1 008 millions au 31 décembre 2011. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 443 millions d'euros soit 48,6 % contre 44,2 % précédemment. Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 2,15 % contre 2,73 % en 2011.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 5 : Obligations et autres titres à revenu fixe

	2012				2	011		
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus cotés	11 105	734	921	12 760	11 183	882	2 034	14 099
Titres détenus non cotés		442	174	616		590	71	661
Titres prêtés								
Créances rattachées	5	3	6	14	6	4	10	20
Créances douteuses [1]		130	918	1 048		141	1 105	1 246
Montant brut	11 110	1 309	2 019	14 438	11 189	1 617	3 220	16 026
Dépréciation		(28)		(28)		(90)		(90)
Provisions		(9)	(274)	(283)		(6)	(310)	(316)
Montant net	11 110	1 272	1 745	14 127	11 189	1 521	2 910	15 620
Plus-values latentes		37		37		29		29
Dont obligations subordonnées		30	124	154		53	8	61
Dont titres émis par des organismes publics				386				503

(1) Les créances douteuses comprennent 123 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 3 millions d'euros.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de (31) millions d'euros et de (8) millions d'euros.

La diminution des titres d'investissement entre 2011 et 2012 correspond à des remboursements intervenus en 2012 ainsi qu'à des cessions de titres ayant dégagées un résultat net de (58,0) millions d'euros.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux *brokers*, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Note 5 bis : Obligations et autres titres à revenu fixe – Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ». Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1er juillet 2008.

Actifs reclassés de :	Valeur comptable au jour du transfert	Valeur comptable au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins-value latentes
Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	4 558	5 332	774
Titres de transaction vers titres de placement	349	12	12	
Titres de placement vers titres d'investissement	421	201	193	(8)
TOTAL	19 213	4 771	5 537	766

Note 6 : Actions et autres titres à revenu variable

		201	2		2011			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus – Cotés	272			272	450	58		508
Titres détenus – Non cotés		123		123		54		54
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut	272	123		395	450	112		562
Dépréciations sur titres		(2)		(2)		(3)		(3)
TOTAL	272	121		393	450	109		559
Plus-values latentes		7		7		11		11

Aucun transfert entre portefeuilles n'a eu lieu durant l'exercice 2012.



Note 7 : Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	2011	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2012
Autres titres détenus à long terme						
- Cotés						
- Non cotés	85	55	(55)			85
Titres de participation						
- Cotés	13					13
- Non cotés	5					5
Sous-total	103	55	(55)			103
Écarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	103	55	(55)			103
Dépréciations						
- Titres cotés		(3)				(3)
- Titres non cotés	(5)					(5)
Sous-total	(5)	(3)				(8)
Montant net	98	52	(55)			95

Note 8 : Parts dans les entreprises liées

	2011	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2012
Valeur brute	4 232	1 188	(23)		0	5 397
Écarts de conversion						
Titres prêtés	0					
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Dépréciations	(66)	(8)	4		1	(69)
Montant net	4 166	1 180	(19)		1	5 328
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	1 866					3 032
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	4 231					5 397

Opérations avec les entreprises liées

		2012 Entreprises liées		2011 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné	
Actif					
Créances sur établissements de crédit	12 698	1 144	30 292	1 144	
Créances sur la clientèle	438		633		
Autres débiteurs divers	14		15		
Obligations et autres titres à revenu fixe	68		104		
Swaps achats	2 994		2 358		
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	22 980		37 283		
Comptes créditeurs de la clientèle	867		688		
Autres passifs	4		3		
Swaps ventes	82		77		
Dettes représentées par un titre	2		4		
Hors-bilan					
Engagements donnés					
Établissements de crédit [1]	270		270		
Clientèle	6 407		8 406		
Engagements reçus					
Établissements de crédit	3 493		1 349		

⁽¹⁾ Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles qui sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Note 9: Immobilisations incorporelles

	2011	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2012
Valeur brute					
Fonds commerciaux	94				94
Frais d'établissement	1				1
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	55	1			56
Montant brut	150	1			151
Amortissements					
Fonds commerciaux	(49)	(4)			(53)
Frais d'établissement	(1)				(1)
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	(8)				(8)
Montant des amortissements	(58)	(4)			(62)
Montant net	92	(3)			89

Note 10: Immobilisations corporelles

	2011	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2012
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	196				196
Terrains hors exploitation	0				0
Constructions d'exploitation	671	13	(1)		683
Constructions hors exploitation	1			1	2
Autres immobilisations corporelles	132	14	(5)	[1]	140
Montant brut	1 000	27	(6)		1 021
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	(356)	(31)			(387)
Constructions hors exploitation	(0)	(0)		(0)	(0)
Autres immobilisations corporelles	(110)	(5)	2	[1]	(114)
Montant des amortissements	(466)	(36)	2	(1)	(501)
Montant net	534				520

Note 11 : Actions propres

	2012	2011
Nombre de titres détenus	229 741	229 741
Part dans le capital	0,60 %	0,60 %
Valeur comptable	9	9
Valeur de marché	24	23

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

Note 12 : Autres actifs et passifs

	20	2012		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif	
Primes sur options	188	183	293	292	
Comptes de règlement d'opérations sur titres	4		4	0	
Dettes représentatives des titres empruntés		1 978		1 880	
Impôts différés					
Débiteurs et créditeurs divers	11 905	933	10 629	956	
Créances douteuses	1		1		
Dettes rattachées	2	0	5	0	
Dépréciations	(1)		(1)		
TOTAL	12 099	3 094	10 931	3 128	

Note 13 : Comptes de régularisation

	20	2012		11
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	2	5	116	186
Comptes d'ajustements devises et hors bilan	3 200	3 571	3 843	4 450
Autres comptes de régularisation	1 007	6 390	1 001	1 160
TOTAL	4 209	9 966	4 960	5 796

Note 14 : Dettes envers les établissements de crédit

	20	2012		2011	
	À vue	À terme	À vue	À terme	
Comptes ordinaires	11 876		17 210		
Comptes à terme		18 127		29 348	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	0	19 976	12	23 909	
Dettes rattachées		78		159	
TOTAL	11 876	38 181	17 222	53 416	
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		50 057		70 638	

Note 15 : Comptes créditeurs de la clientèle

	20	112	2011	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial	5 694	1 150	5 190	1 136
Dettes rattachées				0
TOTAL – COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	5 694	1 150	5 190	1 136
Autres dettes	7 715	11 312	7 238	10 178
Titres donnés en pension livrée		785		745
Dettes rattachées		79		69
TOTAL – AUTRES DETTES	7 715	12 176	7 238	10 992
TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME		26 735		24 556

Note 16 : Dettes représentées par un titre

	2012	2011
Bons de caisse	49	3
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	13 125	9 560
Emprunts obligataires	1 162	1 155
Autres dettes représentées par un titre	2	2
Dettes rattachées	33	41
TOTAL	14 371	10 761

Note 17: Provisions

	2011	Dotations	Reprises	Autres variations	2012
Provisions pour risques de contrepartie					
Sur engagements par signature	291	3	(269)		25
Sur engagements de hors-bilan	0				
Sur risques pays					
Provisions générales pour risques de crédit	227	25			252
Autres provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	161	0	(59)		102
Provisions sur filiales et participations	128	19	(9)	(0)	138
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
Provisions pour charges de retraite	29	9			38
Provisions pour épargne logement	6		(3)		3
Autres provisions [1]	696	93	(87)	[4]	698
TOTAL	1 538	149	(427)	(4)	1 256

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2012, le stock de provisions comprend 377 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

Note 17 bis : Provisions pour risques sur engagement au titre de l'épargne logement

	20	12	2011	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans d'épargne logement	964	2	961	3
Comptes d'épargne logement	74	1	76	2
Prêts d'épargne logement	14		16	

Note 18 : Dettes subordonnées

	2011	Émissions	Rembour- sements	Autres variations	2012
Dettes subordonnées	1 066			(5)	1 061
Emprunts participatifs	137				137
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107				2 107
Dettes rattachées	17			(4)	13
TOTAL	3 327			(9)	3 318

Les autres variations concernant les dettes subordonnées sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de USD.

Principales dettes subordonnées

Émetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Montant fin d'exercice	Taux	Échéance
TSR	19.07.01	300 M€	300 M€	а	19.07.2013
TSR	30.09.03	350 M\$	350 M\$	b	30.09.2015
Emprunt participatif	28.05.85	137 M €	137 M €	С	d
TSDI	30.06.06	400 M€	400 M €	е	
TSDI	30.06.06	1 100 M€	1 100 M€	f	
TSDI	30.12.08	500 M€	500 M €	g	

- (a) Taux Euribor 3 mois + 89.5 points de base.
- (b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.
- (c) Minimum 85 % (TAM+TM0)/2 Maximum 130 % (TAM+TM0)/2
- (d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.
- (e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.
- (f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.
- (g) Taux variable Euribor 3 mois + 655 points de base.
- (e), (f) et (g) : Souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.



Note 19: Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves [1]	Écarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01/01/2011	608	1 088	666	44	40	2 402	538	5 386	379
Résultat de l'exercice							275	275	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1			537	(538)		
Distribution de dividendes						(332)		(332)	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations					3	(1)		2	
Solde au 31/12/2011	608	1 088	667	44	43	2 606	275	5 331	379
Solde au 01/01/2012	608	1 088	667	44	43	2 606	275	5 331	379
Résultat de l'exercice							708	708	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						275	(275)		
Distribution de dividendes						(246)		(246)	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations			1		2	1		4	
Solde au 31/12/2012	608	1 088	668	44	45	2 636	708	5 797	379

^[1] Le poste « réserves » comprend au 31/12/2012 : 60 millions d'euros de réserve légale, 287 millions d'euros de réserves spéciales des plus-values à long terme, 196 millions d'euros de réserves libres, 124 millions d'euros de réserves statutaires et 1 million d'euros de réserve spéciale art. 238 bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2012 de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros. Le résultat social du CIC s'élève à 708 010 986,24 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 3 343,4 millions d'euros provenant du résultat pour 708,0 millions d'euros et du report à nouveau pour 2 635,4 millions d'euros de la manière suivante :

Dividendes au titre de l'exercice 2012	285,2
Affectation à la réserve légale	0,0
Dotation au report à nouveau.	3 058,2
TOTAL DISTRIBUABLE	3 343,4

Note 20 : Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs							
Créances sur les établissements de crédit [1]	19 204	4 171	5 279	1 354	944	37	30 989
Créances sur la clientèle ⁽²⁾	7 250	1 774	7 300	16 277	11	86	32 698
Obligations et autres titres à revenu fixe [3]	405	131	1 150	546		9	2 241
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit	28 143	11 222	9 206	1 408		78	50 057
Comptes créditeurs de la clientèle	17 015	3 597	5 869	175		79	26 735
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	1	1	47				49
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6 549	4 590	1 861	125		19	13 144
- Emprunts obligataires	23	148	916	75		13	1 175
- Autres			2				2

- (1) À l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.
- (2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.
- (3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).



Note 21 : Contre-valeur en millions d'euros des actifs et passifs en devises

La contre-valeur en millions d'euros des actifs et passifs libellés en devises est de 25 166 et de 23 987 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

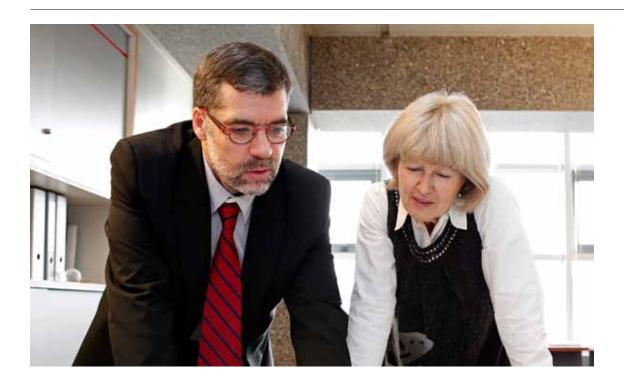
Note 22 : Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du groupe CM11-CIC (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2012, leur montant s'élève 7 295 millions d'euros. La banque se refinance auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 565 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre atteignent 1 297 millions d'euros à la même date.

Note 23 : Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et d'opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)

Opérations fermes Couverture Opérations de gestion Total Couverture Marchés organisés - Contrats de taux 3 219 3 219 - Contrats de change - Autres opérations 38 38 Marchés de gré à gré - Accords de taux futurs 9 822 9 822 - Swaps de taux 12 518 226 277 238 795 - Swaps financiers 18 33 046 33 064 - Autres opérations 12 164 176 - Swaps - Autres 305 305 Opérations conditionnelles Marchés organisés - Options de taux - Achetées 664 664 • Vendues 1 066 1 066 1 066 - Options de change - Achetées 350 350 • Vendues 350 350 350 • Vendues 922 922 Marchés de gré à gré - Contrats de taux plafonds et planchers 1 068 10 608 • Vendues 1 0608 10 608		2011	
Marchés organisés - Contrats de taux 3 219 3 219 - Contrats de change 38 38 - Autres opérations 38 38 Marchés de gré à gré 9 822 9 822 - Accords de taux futurs 9 822 9 822 - Swaps de taux 12 518 226 277 238 795 - Swaps de taux 12 164 176 - Autres opérations 12 164 176 - Swaps - Autres 305 305 Opérations conditionnelles 305 305 Marchés organisés - Options de taux - Achetées 664 664 • Vendues 1 066 1 066 1 066 - Options de change - Achetées <	Couverture	Opérations de gestion	Total
- Contrats de taux 3 219 3 219 - Contrats de change - Autres opérations 38 38 Marchés de gré à gré - Accords de taux futurs 9 822 9 822 - Swaps de taux 12 518 226 277 238 795 - Swaps financiers 18 33 046 33 064 - Autres opérations 12 164 176 - Swaps - Autres - Swaps - Autres 305 305 Opérations conditionnelles Marchés organisés - Options de taux • Achetées 664 664 • Vendues 1 066 1 066 - Options de change • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues - Contrats de gré à gré - Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées			
- Contrats de change - Autres opérations 38 38 Marchés de gré à gré - Accords de taux futurs 9 822 9 822 - Swaps de taux 12 518 226 277 238 795 - Swaps financiers 18 33 046 - Autres opérations 12 164 176 - Swaps - Autres 0pérations conditionnelles Marchés organisés - Options de taux • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues - Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées • Achetées • Achetées • Achetées • Achetées 10 608 10 608			
- Autres opérations Marchés de gré à gré - Accords de taux futurs - Swaps de taux - Swaps financiers - Swaps - Autres Opérations conditionnelles Marchés organisés - Options de taux - Vendues - Achetées - Vendues - Actions et autres options - Achetées - Vendues - Achetées - Options de taux plafonds et planchers - Achetées - Achetées - Achetées - Achetées - Achetées - Achetées - Options de de gré à gré - Contrats de taux plafonds et planchers - Achetées - Achetée		2 732	2 732
Marchés de gré à gré 9822 9822 - Accords de taux futurs 9822 9822 - Swaps de taux 12518 226 277 238 795 - Swaps financiers 18 33 046 33 064 - Autres opérations 12 164 176 - Swaps - Autres 305 305 Opérations conditionnelles Marchés organisés - - - Options de taux - 664 664 • Vendues 1 066 1 066 - - Options de change - - - - - • Achetées 350 350 -<			
- Accords de taux futurs - Swaps de taux - Swaps de taux - Swaps financiers - Swaps financiers - Swaps financiers - Swaps financiers - Acterées - Options de taux - Achetées - Options de change - Achetées - Vendues - Actions et autres options - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Achetées - Options de tautres options - Achetées - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Achetées - Achetées - Vendues - Contrats de taux plafonds et planchers - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Options de taux plafonds et planchers - Achetées		14	14
- Swaps de taux - Swaps financiers - Swaps financiers - Swaps financiers - Autres opérations - Autres opérations - Swaps - Autres - Swaps - Autres - Swaps - Autres - Swaps - Autres - Opérations conditionnelles - Options de taux - Achetées - Options de taux - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Achetées - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange - Achetées - Achetées - Achetées - Options de dange - Achetées - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange - Achetées - Options de dange -			
- Swaps financiers - Autres opérations - Autres opérations - Swaps - Autres - Swaps - Autres - Swaps - Autres - Opérations conditionnelles - Options de taux - Achetées - Options de change - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Actions et autres options - Achetées - Vendues - Achetées - Vendues - Actions et autres options - Achetées - Vendues - Contrats de taux plafonds et planchers - Achetées - Achetées - Achetées - Achetées - Achetées - Contrats de taux plafonds et planchers - Achetées - Ilo 608 - Ilo 608		4 200	4 200
- Autres opérations 12 164 176 - Swaps - Autres 305 305 Opérations conditionnelles Marchés organisés - Options de taux • Achetées 664 664 • Vendues 1066 1066 - Options de change • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées 350 350 • Vendues 922 922 Marchés de gré à gré - Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées 10608 10608	37 497	252 227	289 724
- Swaps - Autres Opérations conditionnelles Marchés organisés - Options de taux • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues • Achetées	115	45 202	45 317
Opérations conditionnelles Marchés organisés - Options de taux • Achetées 664 • Vendues 1 066 • Options de change • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées 350 • Vendues 922 Marchés de gré à gré - Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées 10 608 10 608	3	174	177
Marchés organisés - Options de taux • Achetées • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues • Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées		413	413
- Options de taux • Achetées • Achetées • Vendues • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues • Achetées			
 Achetées Vendues 1 066 1 066 Options de change Achetées Vendues Actions et autres options Achetées 350 350 Vendues Vendues Contrats de gré à gré Contrats de taux plafonds et planchers Achetées Achetées 10 608 			
 Vendues 1066 1066 Options de change Achetées Vendues Actions et autres options Achetées 350 350 Vendues 922 922 Marchés de gré à gré Contrats de taux plafonds et planchers Achetées 10608 10608 			
- Options de change • Achetées • Vendues - Actions et autres options • Achetées • Vendues • Vendues • Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées • Achetées • Achetées • Achetées • Achetées		72	72
Achetées Vendues Actions et autres options Achetées		325	325
Vendues - Actions et autres options Achetées State of the state options Vendues Vendues Yendues			
- Actions et autres options • Achetées • Vendues • Vendues • Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées • Achetées • Achetées • Achetées		13	13
◆ Achetées 350 350 ◆ Vendues 922 922 Marchés de gré à gré - Contrats de taux plafonds et planchers ◆ Achetées 10 608 10 608		13	13
• Vendues			
Marchés de gré à gré - Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées 10 608 10 608		122	122
- Contrats de taux plafonds et planchers • Achetées 10 608 10 608		50	50
• Achetées 10 608 10 608			
• Vendues 1 11 091 11 092	282	15 255	15 537
	283	16 247	16 530
- Options de taux, change, actions et autres			
• Achetées 9 459 9 459		8 769	8 769
• Vendues 8 952 8 952		8 814	8 814
TOTAL 12 549 315 983 328 532	38 180	354 642	392 822



Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

2012	Position ouverte isolée	Micro- couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				6 411	6 411
Ventes				3 411	3 411
Contrats d'échange	8 710	11 767	7 51	217 567	238 795
Opérations conditionnelles					
Achats	84			10 524	10 608
Ventes	87		1	11 004	11 092

2011					
Opérations fermes					
Achats				2 104	2 104
Ventes				2 096	2 096
Contrats d'échange	12 159	36 417	1 079	240 068	289 723
Opérations conditionnelles					
Achats	260	282		14 995	15 537
Ventes	252	282	1	15 995	16 530

Au cours de l'exercice 2012, 660 millions d'euros ont été transférés du portefeuille *swaps* de couverture vers le portefeuille *swaps trading*.

Note 24 : Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés organisés				
- Achats	2 087	76		2 163
- Ventes	1 779	1 007		2 786
Marchés de gré à gré				
- Achats	14 757	1 962	300	17 019
- Ventes	11 784	2 381	338	14 503
- Swaps de taux	184 707	39 811	14 277	238 795
Instruments de change				
Marchés organisés				
- Achats				
- Ventes				
Marchés de gré à gré				
- Achats	6 504	1 566		8 070
- Ventes	6 550	1 564		8 114
- Swaps financiers	11 798	19 815	1 451	33 064
Autres instruments financiers à terme				
Marchés organisés				
- Achats	364	2		366
- Ventes	939	5		944
Marchés de gré à gré				
- Achats	1 416	78		1 494
- Ventes	867	42		909
- Swaps	289	7	9	305
TOTAL	243 841	68 316	16 375	328 532

Note 25 : Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	2012	2011
Exposition brute		
Risques sur les établissements de crédit	2 468	3 867
Risques sur les entreprises	1 961	1 840
TOTAL	4 429	5 707

	2012		20	2011	
Juste valeur des instruments financiers à terme	Actif	Passif	Actif	Passif	
Juste valeur des instruments financiers à terme	4 659	6 805	4 265	6 504	

<u></u>		
	2012	2011
Opérations en devises		
Monnaies à recevoir	4 530	2 901
Monnaies à livrer	4 189	2 359
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés		
Opérations de change à terme		
- De couverture	20 928	28 670
- Autres opérations	73 484	79 936
- Swaps de change financiers		
- Position ouverte isolée		
- Micro-couverture	18	115
- Risque global de taux		
- Gestion spécialisée	33 046	45 203
Engagements de crédit-bail		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

Note 27 : Produits et charges sur intérêts

	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	1 673	(2 166)	1 014	(1 347)
Clientèle	1 068	(412)	1 150	(354)
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	392	(205)	361	(279)
Autres	643	(683)	296	(298)
TOTAL	3 776	(3 466)	2 821	(2 278)
Dont charges sur dettes subordonnées		(80)		(86)

Note 28 : Revenus des titres à revenu variable

	2012	2011
Titres de placement		1
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	8	15
Parts dans les entreprises liées	323	390
Revenus des parts de S.C.I.		
TOTAL	331	406

... États financiers

Note 29: Commissions

	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	3	(2)	1	(2)
Opérations avec la clientèle	154	(1)	171	(1)
Opérations sur titres		(8)	0	(12)
Opérations de change	1	(1)	1	(1)
Opérations de hors bilan				
- Engagements sur titres			1	
- Engagements financiers à terme		(4)		(12)
- Engagements de financement et de garantie	2	(1)	3	(2)
Prestations de services financiers	222	(8)	233	(8)
Commissions sur moyens de paiement		(75)		(84)
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	14	(11)	1	(10)
TOTAL	396	(111)	411	(132)

Note 30 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	2012	2011
Sur titres de transaction	765	402
Sur opérations de change	10	29
Sur instruments financiers à terme		
- De taux d'intérêt	2	(276)
- De cours de change	13	18
- Sur autres instruments financiers y compris actions	(225)	73
Sous-total	565	246
Dotations pour dépréciation des instruments financiers		(155)
Reprises sur dépréciation des instruments financiers	59	0
TOTAL	624	91

Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	2012	2011
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession	34	31
Moins-values de cession	(10)	(11)
Dotations pour dépréciation		(63)
Reprises sur dépréciation	62	1
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations pour dépréciation		
Reprises sur dépréciation		
TOTAL	86	(42)

Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		15	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions	23	(14)	75	(1)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	22	(88)	4	(117)
Produits et charges nets des autres activités		(1)		(1)
TOTAL	46	(103)	94	(119)

Note 33 : Charges de personnel

	2012	2011
Salaires et traitements	(214)	(211)
Charges sociales	(102)	(93)
Charges de retraite	(4)	(3)
Intéressement et participation des salariés	(18)	(18)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(29)	(26)
Dotation nette aux provisions pour retraite	(9)	(3)
Autres dotations nettes aux provisions	(2)	0
TOTAL	(378)	(354)

Note 34 : Coût du risque

	2012	2011
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	(152)	(178)
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	222	150
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(436)	(74)
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(53)	(56)
Récupérations sur créances amorties	31	50
Solde des créances	(388)	(108)
Dotations aux provisions	(28)	(266)
Reprises de provisions	269	36
Solde des risques	241	(230)
TOTAL	[147]	(338)

... États financiers

Note 35 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

			2012			2011
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et ATRF	Participation et ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
Plus-values de cessions		17			17	126
Moins-values de cessions	(31)	(53)		(23)	(107)	(57)
Dotations pour dépréciation			(22)	(8)	(30)	(158)
Reprises sur dépréciation		İ	10	4	14	4
Sous-total	(31)	(36)	(12)	(27)	(106)	(85)
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
Plus-values de cessions		İ				
Moins-values de cessions					(1)	
Sous-total					(1)	
TOTAL					(107)	(85)

Note 36 : Résultat exceptionnel

	2012	2011
Mali de fusion		
Provision		
TOTAL		

Note 37 : Impôts sur les bénéfices

	2012	2011
Impôt courant – Hors effet de l'intégration fiscale	(10)	(48)
Impôt courant – Régularisation sur exercices antérieurs		(8)
Impôt courant – Effet de l'intégration fiscale	83	141
TOTAL	73	85
Sur activités courantes		
Sur éléments exceptionnels		
TOTAL		

Note 38 : Ventilation du compte de résultat par zone géographique

	France	U.S.A.	Grande- Bretagne	Singapour	Total
PNB	1 388	109	44	38	1 579
Frais généraux	(612)	(37)	(8)	(31)	(688)
RBE	776	72	36	7	891
Coût du risque	(78)	(50)	(17)	(2)	(147)
Résultat d'exploitation	698	22	19	5	744
Gains et pertes sur actifs immobilisés	(106)			(1)	(107)
Résultat courant	592	22	19	4	637
Résultat exceptionnel					
Impôts	96	(17)	(5)	(1)	73
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	(2)				(2)
Résultat net	686	5	14	3	708

Note 38 bis : Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

	Réseau	Gestion privée	Banque de financement	Ingénierie financière	Structure et holding	Total
PNB	559	15	926		79	1 579
Frais généraux	(394)	(18)	(209)		(67)	(688)
RBE	165	(3)	717		12	891
Coût du risque	(20)		(84)		(43)	(147)
Résultat d'exploitation	145	(3)	633		(31)	744
Gains et pertes sur actifs immobilisés			(93)		(14)	(107)
Résultat courant	145	(3)	540		(45)	637
Résultat exceptionnel						
Impôts	(52)		(200)		325	73
Dotations/Reprises aux provisions réglementées					(2)	(2)
Résultat net	93	(3)	340		278	708

Note 39: Effectifs moyens

	2012	2011
Techniciens de la banque	1 988	2 023
Cadres	1 855	1 839
TOTAL	3 843	3 862

Note 40 : Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

	Salaire	Salaire	Avantages	Réintégrations	Total	Total
	part fixe	part variable	en nature	diverses	2012	2011
Principaux dirigeants	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6	1,2

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du conseil d'administration. En complément, le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président-directeur général de monsieur Michel Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 770 000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Cette charge a été comptabilisée sur l'exercice 2012.

Note 41: Résultat par action

Au 31 décembre 2012, le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Ainsi, au titre de l'exercice 2012, le résultat par action s'élève à 18,73 euros contre 7,28 euros pour 2011.

Note 42: Droits individuels à la formation

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L.933-1 à L.933-6 du Code du travail sont de 364 148 heures.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

A/FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC) A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT Filiales françaises CIC Quest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072 CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072 CIC Nord Quest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - Siren 455 502 096 CIC Nord Quest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - Siren 455 502 096 CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 954 507 976 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 954 507 976 CIC Lour Guest - 42 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 CIC Lour Guest - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 CIC Lour Guest - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 467 501 359 CIC Lour Guest - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 467 501 359 CIC LOUR CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 TI 100 000 000 CHF TI 100 000 000 CHF TI 100 000 000 CHF TI 100 000 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gastion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de Cipéra, 75002 Paris - Siren 319 180 675 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de Cipéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 1197 078 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 By PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 A5 247 000 CRESSION -			Capitaux propres moins capital,
### AFFILIALES [plus de 50 % du capital détenu par le CIC] ### AFFILIALES [plus de 50 % du capital détenu par le CIC] ### A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ### Filiales françaises CIC Quest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072 ### A37 085 000 CIC Nord Quest - 3 avenue Le Corbusier, 59800 Litle - Siren 455 502 096 CIC Nord Quest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Litle - Siren 455 502 096 CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 #### A57 040 040 040 040 040 040 040 040 040 04		Capital	hors résultat 2012
A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT Filiales françaises CIC Quest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072 83 780 000 CIC Nord Quest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Litle - Siren 455 502 096 230 000 000 CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712 225 000 000 394 421 000 CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712 225 000 000 394 421 000 CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937 29 371 680 81 201 695 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 155 300 000 89 626 000 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 260 840 262 488 688 000 CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gailton, 75002 Paris - Siren 642 017 834 261 817 800 CM-CIC Bange - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 464 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 105 000 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de (Topéra, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 8 375 000 8 470 000 8 47			
Filiales françaises CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072 83 780 000 437 085 000 CIC Nord Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Litle - Siren 455 502 096 230 000 000 311 493 000 CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712 225 000 000 394 421 000 CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937 29 371 680 81 201 695 CIC Sud Ouest - 42 cours du Chapeau Reuge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 155 300 000 89 626 000 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 260 840 262 448 688 000 CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 7 750 000 CM-CIC Base - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 13 492 000 CHF CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital	A/FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)		
CIC Quest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072	A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CIC Nord Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 57800 Lille - Siren 455 502 076 230 000 000 311 479 000 CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712 225 000 000 394 421 000 CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 675 937 29 371 680 81 201 675 CIC Sud Ouest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 155 300 000 89 626 000 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 67001 Lyon - Siren 954 507 976 260 840 262 448 688 000 CIC Lyonnaise de Banque - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 672 020 878 13 524 000 7 750 000 CIM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 672 020 878 13 524 000 7 750 000 CIM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 1111 000 CIM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 379 232 37 567 477 CIM-CIC Securitites - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 104 784 085 567 047 000 CIM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CIM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 244 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 310 180 74 244 192 608 470 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 339 744 193 8 375 000 - 8 1 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Participations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 3	Filiales françaises		
CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712 225 000 000 394 421 000 CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937 29 371 680 81 201 695 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 155 300 000 89 626 000 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 260 840 262 448 688 000 CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 7 750 000 CM-CIC Bait - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 7 750 000 CM-CIC Bait - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 26 187 800 20 111 000 CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 11 08 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 316 180 74 244 193 8375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 15 48 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gai	CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072	83 780 000	437 085 000
CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937 29 371 680 81 201 695 CIC Sud Quest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 155 300 000 89 626 000 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 260 840 262 448 688 000 CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 7 750 000 CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 20 111 000 CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 111 000 CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 11 08 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 339 744 193 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 339 743 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	CIC Nord Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - Siren 455 502 096	230 000 000	311 493 000
CIC Sud Ouest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809 155 300 000 89 626 000 CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 260 840 262 448 688 000 CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 7 750 000 CM-CIC Bail - 12 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 20 111 000 CM-CIC Bail - 12 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 111 000 CM-CIC Bail - 12 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 111 000 CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 316 18074 24193 8375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 339 744 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 CIC Migrations - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 1 5 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 1 1 050 000 45 247 000 CRECIC Migrations - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 1 1 050 000 45 247 000 CRECIC Migrations - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 1 1 050 000 45 247 000 CRECIC Migrations - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 1 1 050 000 45 247 000 CRECIC Migrations - 6 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 1 1 050 000 45 247 000 CRECIC Mi	CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712	225 000 000	394 421 000
CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976 260 840 262 448 688 000 CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 7 750 000 CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 111 000 CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 111 000 CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 264 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 399 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937	29 371 680	81 201 695
CM-CIC Epargne Satariale - 12 rue Gailton, 75002 Paris - Siren 692 020 878 13 524 000 7 750 000 CM-CIC Bait - 12 rue Gailton, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 1111 000 CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 337 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 -	CIC Sud Ouest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809	155 300 000	89 626 000
CM-CIC Bait - 12 rue Gaitlon, 75002 Paris - Siren 642 017 834 26 187 800 20 111 000 CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 <td>CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976</td> <td>260 840 262</td> <td>448 688 000</td>	CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976	260 840 262	448 688 000
CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224 64 399 232 37 567 497 CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 </td <td>CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878</td> <td>13 524 000</td> <td>7 750 000</td>	CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878	13 524 000	7 750 000
CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359 19 704 678 12 451 810 Filiales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 201 CParticipations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834	26 187 800	20 111 000
### Piliales étrangères Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 316 18 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 317 19 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224	64 399 232	37 567 497
Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations	CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359	19 704 678	12 451 810
Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg 104 784 085 567 047 000 Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations	Filiales étrangères		
Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse 100 000 000 CHF 173 492 000 CHF A.2 AUTRES CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 1 108 224 6 538 725 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B /PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	•	104 784 085	567 047 000
CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES		100 000 000 CHF	173 492 000 CHF
CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675 CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	A.2 AUTRES		
CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299 1 212 647 450 264 157 065 Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 244 192 608 490 153 892 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES		1 108 224	6 538 725
Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074 CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193 8 375 000 - 81 203 682 CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 15 576 000 1 548 925 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations		1 212 647 450	
CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708 CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 37 800 - 2 052 280 B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations	Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074	244 192 608	490 153 892
CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769 B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193	8 375 000	- 81 203 682
B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708	15 576 000	1 548 925
Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769	37 800	- 2 052 280
Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680 11 050 000 45 247 000 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES	R / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la CIC)		
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations FILIALES		11 በ5በ በበባ	<u> </u>
FILIALES	ordape Solemo . 34 rue du Mackell, 07000 Strasbourg - Silett 337 743 000	11 030 000	43 247 000
	Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations		
filiales françaises	FILIALES		
	filiales françaises		

dans les sociétés françaises dans les sociétés étrangères

PARTICIPATIONS

^{*} Pour les banques il s'agit du PNB

Dividendes encaissés en 2012 par le CIC	Résultat net du dernier exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Cautions et avals donnés par le CIC	Avances consenties par le CIC	comptable es détenus Nette	Valeur des titr Brute	Quote-part du capital détenue en %
27 437 905	30 566 000	423 451 000		0	366 582 576	366 582 576	100,00
62 674 961	61 772 000	462 662 000		0	313 939 528	313 939 528	100,00
74 474 894	762 226 000	604 338 000		0	231 131 411	231 131 411	100,00
18 464 864	13 942 245	60 801 000		0	119 664 583	119 664 583	100,00
16 209 412	16 070 000	264 832 000		100 000 000	220 670 380	220 670 380	100,00
93 818 163	74 710 000	600 368 000		0	341 810 590	341 810 590	100,00
765 887	883 700	20 920 000		0	31 957 273	31 957 273	99,94
0	- 27 648 735	2 248 308 910		0	250 288 057	250 288 057	99,22
1 570 911	1 955 135	464 012 159		0	21 252 176	22 309 854	27,88
0	- 7 370 189	47 169 114		0	38 690 048	38 690 048	100,00
							,
0	(0.0E/.000	000 077 000		•	000 000 5 (0	000 000 5 (0	100.00
0	62 874 000	239 966 000		0	902 298 540	902 298 540	100,00
0	3 604 000 CHF	86 167 000 CHF		0	308 951 000 CHF	308 951 000 CHF	100,00
283 958	524 936	24 678 082		0	6 665 810	6 665 810	99,99
24 770 158	7 145 733	7 102 641		0	1 662 614 627	1 662 614 627	99,99
0	47 364 770	0		0	474 936 885	474 936 885	100,00
0	34 527 420	0	-	0	0	40 267 890	100,00
0	125 434	0		0	17 124 925	19 787 882	100,00
0	4 894	0		0	244 890	10 619 034	100,00
1 207 500	11.707.000	/0 /02 000		0	7,020,000	7,000,000	22.20
1 207 500	11 786 000	60 693 000		0	7 820 000	7 820 000	33,30
41 925					7 927 766	17 418 657	
0					34 875	34 875	
866 046					14 567 577	14 642 913	
3 700 000				-	1 321 600	1 321 600	
3 700 000					1 321 000	1 321 000	

... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

Activités et résultats financiers des filiales et participations

Banques régionales (1)

CIC Nord Ouest

	2012	2011
[Capitaux en millions d'euros]	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 662	2 706
Total du bilan	17 947	18 636
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	603	604
Dépôts clientèle	12 992	12 309
Crédits clientèle	15 730	15 745
Résultat net	62	103

CIC Est

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 361	3 424
Total du bilan	24 170	24 755
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	1 382	694
Dépôts clientèle	15 649	14 434
Crédits clientèle	21 155	20 876
Résultat net	762	156

CIC Lyonnaise de Banque

	2012	2011	
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC	
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 658	3 740	
Total du bilan	30 005	30 655	
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	784	803	
Dépôts clientèle	18 396	16 882	
Crédits clientèle	22 825	22 742	
Résultat net	75	109	

CIC Sud Ouest

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	1 679	1 671
Total du bilan	10 179	10 234
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	261	260
Dépôts clientèle	6 362	5 628
Crédits clientèle	8 520	8 097
Résultat net	16	47

CIC Ouest

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 656	2 677
Total du bilan	18 236	19 604
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	551	548
Dépôts clientèle	12 306	11 819
Crédits clientèle	16 728	16 548
Résultat net	31	127

⁽¹⁾ Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension. Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



 \dots Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

Filiales spécialisées – Banque de détail

CM-CIC Epargne Salariale

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	125	117
Total du bilan	83	69
Capitaux propres	22	17
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	6 153	5 634
Résultat net	0,9	5,4

CM-CIC Bail

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Consolidé*	Consolidé*
Effectif inscrit au 31/12	213	194
Total du bilan**	7 004	6 401
Capitaux propres**	412	363
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)**	6 176	5 860
Résultat net**	27,7	11,2

^{*} CM-CIC Bail, CM-CIC Leasing Benelux et CM-CIC Leasing GMBH. ** Données financières.



CM-CIC Lease

	2012	2011
[Capitaux en millions d'euros]	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	48	51
Total du bilan	3 452	3 109
Capitaux propres	75	80
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	3 187	2 964
Résultat net	2,0	5,3

CM-CIC Factor

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	343	336
Total du bilan	3 244	2 439
Capitaux propres y compris FRBG	140	144
Volume de créances achetées	16 283	14 552
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	2 026	1 893
Résultat net	4,2	9,8

Filiales spécialisées – Banque de financement et de marché

CM-CIC Securities

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	247	257
Total du bilan	850	848
Actifs conservés (clientèle)	16 564	15 233
Résultat net	- 7,4	0

... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

Filiales spécialisées - Banque privée

CIC Banque Transatlantique^[1]

(Capitaux en millions d'euros)	2012 Consolidés IFRS	2011 Consolidés IFRS
Effectif inscrit au 31/12	308	308
Total du bilan	2 863	2 624
Capitaux propres (part du Groupe) y compris FRBG	143	144
Epargne gérée et conservée	17 114	10 542
Dépôts clientèle	2 254	1 997
Crédits clientèle	1 509	1 403
Résultat net consolidé/part du groupe	17,9	20,1

⁽¹⁾ Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension. Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

Banque CIC Suisse

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local (Capitaux en millions de francs suisses)	2012 Social	2011 Social
Effectif inscrit au 31/12	307	289
Total de bilan	4 600	4 347
Capitaux propres	277	204
Conservation	3 225	2 823
Résultat net	3,6	3,0

Banque Pasche

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local (Capitaux en millions de francs suisses)	2012 Consolidés	2011 Consolidés
Effectif inscrit au 31/12	120	136
Total de bilan	1 108	1 161
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	4 331	4 354
Résultat net	- 15	- 17,9

Banque de Luxembourg

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social	Social
Effectif inscrit au 31/12	7 55	762
Total de bilan	13 720	17 599
Capitaux propres y compris FRBG*	735	672
Conservation et dépôts	61 413	54 067
Résultat net	62,9	57,3

^{*} Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Dubly-Douilhet SA

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	31	30
Total de bilan	73	55
Capitaux propres*	10	9
Conservation	977	873
Résultat net	2,1	3,4

 $[\]ensuremath{^*}$ Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Filiales spécialisées - Capital-développement

CM-CIC Capital Finance

	2012	2011	
(Capitaux en millions d'euros)	Social CNC	Social CNC	
Effectif inscrit au 31/12	26	29	
Total de bilan	1 535	1 540	
Capitaux propres	1 484	1 502	
Valorisation du portefeuille	1 523	1 952	
Résultat net	7,1	28,4	

CM-CIC Investissement

	2012	2011
(Capitaux en millions d'euros)	Consolidés*	Consolidés*
Effectif inscrit au 31/12	60	59
Total de bilan	1 588	1 547
Capitaux propres	1 539	1 496
Valorisation du portefeuille	1 708	1 702
Résultat net	41,0	65,5

^{*} CM-CIC Investissement + CM-CIC Conseil + CM-CIC Innovation + Sudinnova.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela a été décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle des modèles utilisés et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés;
- comme indiqué dans les notes 1, 4ter et 17 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit;

 votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques et fiscaux.
 Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Agnès Hussherr Ernst & Young et Autres Olivier Durand



Informations générales

Préambule

Ce chapitre du document de référence a pour objet de satisfaire aux obligations de l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012. Celles-ci se traduisent par la publication des informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'entreprise et sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Les informations requises et les indicateurs prévus par les textes sont repris ci-après et seront publiés sur le site Internet du CIC.

Les actions du groupe Crédit Mutuel-CIC en matière de responsabilité sociale et environnementale sont contenues dans le rapport RSE publié par la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

NB: sauf indication contraire signalée par un *, les commentaires qui suivent s'appliquent aux données chiffrées mentionnées dans les tableaux d'indicateurs figurant ci-après.

Le volet social

Emploi

Au 31 décembre 2012, le groupe CIC comptait 21 100 salariés inscrits*, se répartissant comme suit :

- banques : 17 893 ;
- filiales françaises : 1 527 ;
- filiales et succursales/bureaux à l'étranger : 1 680. Son effectif a baissé de 280 (- 1,31 %) par rapport à 2011 (21 380). Ce résultat est lié aux seules banques qui ont enregistré une diminution globale de leurs effectifs de 288 collaborateurs (- 1,58 %).

Les filiales françaises et étrangères, les succursales et bureaux à l'étranger, se sont maintenus quasiment à l'identique avec une hausse de 4 salariés chacun.

Le périmètre retenu pour les indicateurs ci-après (métropole), dénombre 19 175 salariés en équivalent temps plein (ETP), dont 97,4 % en contrat à durée indéterminée (CDI).

Les cadres représentent 56,8 % et les femmes 57,5 % des ETP.

Le rapport entre la moyenne des 10 % des rémunérations les plus hautes et celle des 10 % des rémunérations les plus basses est de 4,14, avec un salaire moyen brut annuel de 38 635 euros.

Les résultats 2011 du groupe CM11-CIC ont permis de dégager des enveloppes d'intéressement et de participation, versées en 2012. Ainsi, pour les entités du CIC relevant du statut unique, 20 494 salariés* ont perçu à ce titre un montant global de 66,3 millions d'euros*, soit 8,72 % de la masse salariale 2011, se décomposant en 5,91 % d'intéressement et 2,81 % de participation. Le CM11-CIC a également assuré 15,6 millions d'euros* d'abondement aux salariés ayant fait au moins un versement au PEG.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants du CIC.

Organisation du travail

Le CIC applique pour l'ensemble de ses salariés (hormis pour les cadres de direction) le régime des 35 heures hebdomadaires qui se décline en semaines de travail allant de 35 à 39 heures avec des jours dits de réduction du temps de travail (RTT).

7 % des collaborateurs travaillent à temps partiel. L'absentéisme représente 207 438 journées, dont 97,9 % pour maladie ou maternité.

Relations sociales*

Plusieurs accords et avenants ont été signés avec les partenaires sociaux, relevant du périmètre global CM11-CIC. Parmi ceux-ci, concernent les entités du CIC :

- avenant n° 2 à l'accord sur le statut unique du CIC pour y intégrer CM-CIC Factor, résultante de la fusion de Factocic et La Violette Financement;
- accord d'une durée de 3 ans (résultats des années 2012-2014), sur les modalités de calcul et de répartition de l'intéressement et de la participation;
- avenant n° 6 à l'accord de PEG (plan d'épargne groupe), portant le montant d'abondement éventuel à 900 euros pour un versement du salarié de 300 euros;
- avenant n° 7 à l'accord de PEG modifiant son champ d'application en y incorporant CM-CIC Factor;
- accord sur les salaires, permettant une augmentation générale au 1er janvier 2013 de 1,4 %, avec un minimum annuel de 500 euros.

Santé et sécurité

Des actions de prévention du stress et de recensement des incivilités ont été menées dans différentes entités du groupe. Au CIC Ile-de-France ont été en plus mis en place :

- un document unique d'évaluation des risques professionnels;
- un plan d'actions en cas de pandémie ;
- une grille d'analyse de la pénibilité ;
- des journées de l'audition (tests d'audiométrie) ;
- des journées de la respiration (test de spirométrie). 109 accidents du travail ont été déclarés pour l'ensemble des entités prises en compte dans les indicateurs, soit un taux de 5,6 pour mille.

Formation

13 245 salariés ont bénéficié au moins d'une formation pour un total de 642 539 heures (hors auto-formation, via l'outil ATHENA).

Le budget (y compris ATHENA)* s'est élevé à 39,4 millions d'euros, soit 5,56 % de la masse salariale globale.

Diversité et égalité des chances/de traitement

Des négociations sont en cours sur l'égalité homme-femme. 31 % des cadres au niveau du groupe CIC sont des femmes et 50,3 % au CIC Ile-de France. Elles y représentent près de 65 % des promotions au statut de cadre. Le CIC emploie 351 salariés déclarés handicapés.

Diverses actions ont été entreprises par les entités, pour exemple :

- partenariat avec Pôle emploi pour la sous-traitance de travaux administratifs à des entreprises et ateliers du secteur protégé;
- échanges avec les organisations syndicales sur l'accès des personnes handicapées aux postes dans l'entreprise.
 Lors des travaux de rénovation ou d'ouverture d'agences, les critères d'accessibilité sont pris en compte.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les entités du groupe, sauf exception de par leur taille, réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (CE, CHSCT, DP).

Les mandataires sociaux des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave.

Les indicateurs 65 (travail forcé) et 66 (travail des enfants) ne concernent pas le périmètre retenu et ne sont pas pertinents pour l'activité du CIC.

De par son implantation essentiellement métropolitaine, le CIC n'est pas ou peu concerné par l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession hors France.

Le volet environnemental

Politique générale en matière environnementale

Le Crédit Mutuel et le CIC, en raison de leur activité tertiaire, ont des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des objectifs d'améliorations ont été pris : réduction de la consommation de papier, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie (éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Le projet de responsabilité sociétale et environnementale, coordonné et animé par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager la réflexion sur des objectifs communs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur les outils à mettre en œuvre. Cela a conduit à retenir une même démarche pour l'ensemble des entités du groupe, dont le CIC.

Répondant aux critères définis par le décret 2011-829 du 11 juillet 2011, les banques régionales du CIC ont réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Les informations, portant sur 2011, ont été déclarées et publiées avant le 31 décembre 2012 et les différents bilans ont fait l'objet d'engagements.

Des guides à destination des salariés seront proposés courant 2013 par la CNCM.

Le chiffrage des moyens humains consacrés à la RSE fait actuellement l'objet d'une estimation, compte tenu de l'organisation très décentralisée.

Le ČIC n'est pas concerné par le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

Pollution et gestion des déchets

Par son activité, Le CIC n'est pas amené à rejeter des polluants dans l'eau ou le sol. Il est par contre concerné par les rejets dans l'air (cf. bilan des gaz à effet de serre). Par ailleurs des procédures de tri sélectif des déchets sur certains sites ont été mises en place – principalement les déchets d'emballages (carton) et de papiers bureaux – et un document de sensibilisation a été remis avec le plan d'actions commerciales à CIC Quest.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité, n'est pas adaptée

Utilisation durable des ressources

Comme toute entreprise tertiaire, le CIC utilise principalement de l'eau, du papier et de l'énergie sous forme d'électricité, fuel, carburant.

Il s'attache à en réduire les consommations de diverses façons. Depuis quelques années, une démarche a été engagée pour augmenter le nombre de visioconférences, développer la scanérisation et les Web relevés, généraliser l'impression recto verso des documents, passer à l'affranchissement vert avec La Poste, développer l'éclairage par lampes à led. Une information des salariés sur les éco-gestes est en cours d'élaboration.

À titre d'illustration, pour plus de 1,8 million* de clients du Crédit Mutuel-CIC, dont 40 %* pour le CIC, les extraits et les relevés numériques consultables sur Internet ont remplacé le papier (cf. également les indicateurs 51 à 75). Le CIC n'est pas concerné par l'utilisation des sols.

Changement climatique

Des décisions ont été prises pour limiter les rejets de gaz à effet de serre, mentionnées aux deux points précédents (cf. également les indicateurs 31 à 45).

Protection de la biodiversité

Le CIC n'est pas concerné par les mesures pour préserver ou développer la biodiversité.

Le volet sociétal

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Avec 2 074 points de vente, dont 1 767* en régions, le CIC contribue au maintien de l'emploi avec ses 19 175 salariés (ETP), que ce soit en Ile-de-France (3 482) ou dans les 5 banques régionales qui composent également son réseau. Son ancrage fait qu'il contribue au développement économique des régions par les financements qu'il accorde aux professionnels et agriculteurs (3,6 milliards d'euros* de crédits distribués en 2012 par le réseau bancaire du CIC), aux entreprises (4,9 milliards)* et aux particuliers. Le CIC est présent dans les aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) au travers de 87 agences* ainsi que dans les zones franches urbaines, avec 22 agences* recensées à l'intérieur du périmètre de la ZFU ou à 500 m de la zone identifiée.

Financements

Plus de 1 000 éco-prêts à taux zéro ont été distribués pour 19 millions d'euros. Le CIC propose également des crédits économie d'énergie à long terme (pour un encours de 9,2 millions d'euros) et des crédits économie d'énergie *Scrivener 1* (pour 25,9 millions).

Par ailleurs, le CIC a participé à des projets à caractère « développement durable » comme un projet biomasse concernant les réseaux de chaleurs urbains en région parisienne, le financement du tramway pour la ville de Nottingham au Royaume-Uni et d'équipement photovoltaïque aux États-Unis.

Le CIC ne développe pas une activité de microcrédit aux particuliers, mais a mis en place plus de 500 microcrédits professionnels pour 6,5 millions d'euros avec l'*ADIE* (Association pour le droit à l'initiative économique) et *France Active Garantie*. Il a par ailleurs débloqué près de 340 prêts complémentaires dans le cadre du dispositif NACRE de *France Active Garantie* pour 9,9 millions d'euros et 1 300 prêts complémentaires avec le réseau *Initiative France*.

ISR

CM-CIC Asset Management, société de gestion d'actifs a intégré dans la gestion de ses fonds des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et d'éthique sur plus de 73 % de ses encours gérés. Elle a aussi développé une politique ISR. 3 fonds : CM-CIC Moné ISR, CM-CIC Obli ISR, CM-CIC Actions ISR, d'un encours de 2,6 milliards d'euros, sont notamment distribués par le réseau.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Des partenariats ont été développés avec des établissements d'enseignement, universités ou écoles : université catholique de Lille et EDHEC pour CIC Nord Ouest, ICN pour CIC Est, Université catholique de Lyon pour CIC Lyonnaise de Banque, fondation Initiatives (écoles centrales de Lille, Nantes et Marseille) pour le CIC.

CIC Nord Ouest a également signé un partenariat avec l'Arbrisseau, une association d'insertion et avec la fondation de Lille dans le cadre des bourses de l'espoir.

CIC Ouest a contribué à créer la fondation Thérapie génique en Pays de Loire et est membre de la fondation école Audencia à Nantes. Le CIC a participé, via la fondation du Crédit Mutuel, à l'opération « Ensemble, reconstruisons Haïti ».

Parmi les opérations entreprises depuis plusieurs années, notamment au niveau culturel, on peut noter le mécénat du Crédit Mutuel et du CIC avec Les Victoires de la Musique et avec le Festival de Pâques d'Aix-en-Provence, du CIC avec l'Hôtel national des Invalides et le Festival de Belle-Île-en-Mer; de CIC Lyonnaise de Banque en faveur du festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence et de l'Opéra National de Lyon; de CIC Nord Ouest avec le musée d'art et d'industrie - « La Piscine » à Roubaix, et, au niveau social, avec l'APFEE (Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole)

Par ailleurs, CIC Banque Transatlantique a créé un fonds de dotation en 2012, qui a pour objet de favoriser, soutenir et développer des actions d'intérêt général à caractère social, culturel, éducatif, scientifique, humanitaire, sportif et de protection de l'environnement.

Qualité du service

Les relations avec les clients sont renforcées par la complémentarité naturelle entre l'agence et les différents canaux de contacts (téléphonie, Web, messagerie). En particulier, la pratique d'échanges via une messagerie sécurisée (offrant un niveau de confidentialité optimal) et la prise de rendez-vous directement à l'initiative du client sont des nouveautés efficientes et pertinentes, particulièrement grâce à la mise à disposition de l'application de banque à distance sur les différentes plates-formes de *Smartphones* et tablettes.

Dans la logique de qualité de service, de simplification et de réactivité, un nouvel outil de suivi des réclamations améliore leur traitement. La poursuite de la généralisation de la gestion électronique de documents (GED) offre au client, via le service Internet *Filbanque*, de disposer à tout moment de ses divers contrats, relevés de compte... en ligne (avec conservation pendant 10 ans). Cela rend leur consultation plus aisée tout en contribuant à l'effort de limitation de la consommation de papier. Un coffre-fort électronique lui permet de les stocker en toute confidentialité et sécurité.

Médiation

Le médiateur CIC peut être saisi par la clientèle pour examiner tout litige relevant de sa compétence et donner un avis qui fait autorité. En 2012, qui a vu la mise en place d'une adresse unique pour le groupe, 1 546 demandes (- 16 % par rapport à 2011) lui ont été adressées dont 58 % relevaient de son domaine d'intervention. 87 % des réponses ont été faites dans un délai inférieur à un mois et 54 % d'entre elles étaient favorables au client, partiellement ou totalement.

Loyauté des pratiques

Le CIC applique les dispositions du code de déontologie commun au groupe CM11-CIC. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce code est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuilles et de l'analyse financière, ainsi que ceux exposés à des situations de conflits d'intérêts ou détenteurs d'informations confidentielles, sont soumis à des règles encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle.

Le CIC met en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, qui comprend un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs spécialement formés et affectés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle. Dans ce contexte, le CIC s'attache à respecter les exigences

réglementaires qui consistent à : • connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écarter le cas échéant

toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal

• exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atvoiques :

- appliquer strictement les mesures d'embargo et les sanctions internationales décidées par l'ONU, l'Union européenne et la France ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place, de leur bonne application et de la couverture des risques. Il s'appuie notamment sur les correspondants « lutte anti-blanchiment » qui, au sein de chaque entité du groupe, en France comme à l'étranger, exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun. Le CIC ne dispose pas d'implantation dans les États ou territoires dits « non coopératifs », dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée.



Concernant les mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs, le CIC a mis en place des moyens de protection renforcés pour les opérations des clients sur Filbanque, combinant une carte de clés personnelles et l'envoi d'un code supplémentaire par mail ou SMS.

Sous-traitance et fournisseurs

Les achats du CIC passent en grande partie par les centres de métiers comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Cette dernière entité, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offre et demande à chaque revue de compte (en général semestrielle) avec les prestataires ce qui est fait chez eux en la matière.

Droits de l'homme

Le CIC n'a pas d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme, compte tenu du fait qu'il exerce son activité essentiellement en France métropolitaine.

Le volet gouvernance

Dans sa démarche de mise en place d'indicateurs, le Crédit Mutuel-CIC a souhaité disposer d'indicateurs sur ce volet.

Ils viennent en complément du chapitre « gouvernement d'entreprise » (page 38).

Indicateurs

Note méthodologique

La production d'indicateurs RSE s'inscrit dans une volonté de connaissance et d'information sur les comportements et contributions des entités du CIC à la société en général. Le CIC utilise la méthodologie de mesure et de reporting, élaborée et actualisée par un groupe de travail national sur la responsabilité sociétale et environnementale réunissant les différentes fédérations du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe CM-CIC.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués.

La démarche retenue pour le CIC s'appuie notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la loi NRE ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- le Pacte Mondial (le groupe est membre depuis 2004) ;
- le Global Reporting Initiative version 3 (GRI 3);
- le code de transparence Association française de gestion financière – Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR):
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) :
- les échanges réguliers avec les parties prenantes.

Périodes de référence des données collectées

Elles correspondent à l'année civile à l'exception des données environnementales qui couvrent parfois la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2012.

Périmètres et principales règles de gestion

Indicateurs sociaux

Les entités intégrées dans le périmètre sont :

- le CIC métropole;
- les banques et filiales françaises consolidées hors SNC Saint-Pierre ;
- 3 filiales non consolidées: CM-CIC Conseil, CM-CIC Aidexport et CM-CIC LBO Partners.

Par rapport à 2011, les données de la filiale Dubly-Douilhet ont été ajoutées.

Ce périmètre représente 90,9 % des effectifs du groupe CIC. Les données sociales sont issues du système d'information RH groupe.

Les indicateurs concernant les effectifs sont exprimés en « inscrits », à l'exception de l'indicateur sur les effectifs au 31 décembre ainsi que ceux les déclinant par type de contrat, catégorie professionnelle, sexe, situation géographique et ceux concernant les détachés. Ils intègrent tous les types de contrats de travail, y compris ceux d'auxiliaire d'été et du personnel de service non convention collective AFB.

Indicateurs sociétaux

Le périmètre inclut le réseau bancaire et CIC Banque Transatlantique.

Les données chiffrées sont issues du système d'information groupe du contrôle de gestion CGR, à l'exception des données sur les microcrédits (source *France Active Garantie* et réseau *Initiative France*), de celles suivies par la filière épargne d'Euro Information Développement – dons reversés aux associations (LEA) – et celles sur la médiation issues de l'outil *MEDIAT*. Le budget mécénat et sponsoring a fait l'objet d'un recensement auprès des différentes entités du périmètre.

Indicateurs environnementaux

Le périmètre est le suivant :

- le CIC métropole ;
- les banques et filiales françaises consolidées hors SNC Saint-Pierre.

Les données

- eau et énergies : elles sont calculées sur la base des factures enregistrées dans les comptes, de relevés en direct, de chiffres fournisseurs et d'estimations à partir de statistiques de l'Observatoire national de l'eau et de la base Pégase du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie;
- consommation de papier à usage interne : les informations proviennent de SOFEDIS (centrale d'achat du groupe), de CM-CIC Services pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour le CM-CIC;
- consommation de papier à usage externe : en dehors de celles de SOFEDIS, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe (Euro Information Production et Euro P3C) et de fournisseurs autres;
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés par CM-CIC Services à partir des cartes de règlement de carburant ou du suivi interne des entités consommatrices;
- nombre de documents et de pages numérisés: Euro GDS, filiale du CM-CIC spécialisée dans la dématérialisation industrielle des documents inclut à ce processus les prestations d'archivage physique de ces derniers pour le groupe.

Indicateurs de gouvernance (non requis par la loi Grenelle II)

Sont mentionnés les données du CIC en tant que holding du groupe.

Reporting RSE 2012 – Informations sociales

CIC Métropole (hors SNC Saint-Pierre)

Indic	ateurs	CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre et Dubly Douilhet (périmètre RSE 2011)	CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre	Commentaires éventuels
	EMPLOI			
	Effectif (ETP)* au 31/12/2012			
1	Effectif total	19 144	19 175	
2	dont France	19 124	19 155	
3	dont hors France	20	20	
4	dont cadres	10 872	10 893	
5	dont non cadres	8 272	8 282	
6	dont hommes	8 138	8 153	
7	dont femmes	11 006	11 022	
8	Effectif CDI	18 652	18 683	
9	Effectif CDD	492	492	
_10	Nombre de salariés détachés vers ailleurs	451	451	
11	Nombre de salariés détachés depuis ailleurs	30	30	
12	% de salariés en CDI	97,43 %	97,43 %	
	Recrutement			
_13	Nombre total d'embauches	3 404	3 406	
14	dont hommes	1 281	1 281	
15	dont femmes	2 123	2 125	
16	dont CDI	841	843	
17	dont CDD	2 563	2 563	
18	Difficultés éventuelles de recrutement			Pas de difficultés particulières.
	Licenciements et leurs motifs			
19	Nombre de salariés en CDI et CDD ayant quitté l'organisation	3 469	3 469	Y compris les auxiliaires de vacances.
20	dont licenciements	156	156	
21	Motifs des licenciements			Les licenciements sont essentiellement le fait de faute professionnelle ou d'insuffisance professionnelle.
22	Existence de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi ?	Non	Non	
23	Si oui, nombre d'emplois concernés			
24	Si oui, précisez efforts de reclassement et mesures d'accompagnement entrepris.			
	Main d'œuvre extérieure à la société - Sous-traitance			
25	Nombre total d'heures d'intérim effectuées dans l'année**	104 027	106 731	
26	Nombre de contrats d'intérim sur l'année**	1 616	1 636	
	ORGANISATION, DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME			
	Organisation du temps de travail (effectif CDI)			
27	Turnover	2,67 %	2,67 %	Démissions + licenciements + fin de période d'essai + ruptures conventionnelles/Effectif moyen mensuel.

^{*} Y compris auxiliaires d'été et personnel de service non convention collective AFB.

^{**} Réseau bancaire seulement.

... Reporting RSE 2012 – Informations sociales

28	Temps partiel/ plein			
29	Nombre de collaborateurs à temps plein	18 146	18 177	Personnes physiques.
30	Nombre de collaborateurs à temps partiel	1 372	1 372	Personnes physiques.
31	% de collaborateurs à temps plein	93 %	93 %	
32	% de collaborateurs à temps partiel	7 %	7 %	
33	Durée moyenne hebdomadaire de temps de travail (heures)			
34	Salariés à temps plein	35	35	
35	Salariés à temps partiel	25,45	25,45	
36	Heures supplémentaires			
37	Nombre d'heures supplémentaires effectuées	15 274	15 888	
	Absentéisme et ses motifs			
38	Nombre total de jours d'absence	207 258	207 438	En jours calendaires.
39	dont maladies	138 724	138 774	
40	dont accidents de travail	4 341	4 341	
41	dont maternité/paternité	64 194	64 324	
42	dont autre	0	0	
43	Nombre de maladies professionnelles	ND	ND	
	Conditions d'hygiène et de sécurité			,
44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	109	109	
45	Dispositifs et campagnes d'hygiène et de sécurité mis en place dans l'année (incluant risques psychosociaux, stress, TMS)			Des actions de prévention du stress et le recensement des incivilités ont été menées dans différentes entités du groupe.
	Formation et insertion professionnelle			
46	Masse salariale investie dans la formation (euros)	20 514 369	20 558 369	
47	% de la masse salariale dédiée à la formation	2,59 %	2,59 %	
48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	13 214	13 245	
49	% de salariés formés	69,02 %	69,07 %	
50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	641 869	642 539	
51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	6,9	6,9	
52	Nombre de formations en alternance	258	258	
53	dont contrats de professionnalisation	95	95	
54	dont contrats d'apprentissage	163	163	
55	Montant de la taxe d'apprentissage versée en euros	5 588 965	5 602 086	
	ÉGALITÉ DES CHANCES			
56	Politique et mesures en faveur de l'égalité H/F, de l'emploi/insertion personnes handicapées, lutte contre les discriminations et promotion de la diversité			Des négociations sont en cours sur l'égalité homme-femme.
	Égalité professionnelle homme-femme			
57	Nombre de personnes dans les comités de direction	ND	ND	
58	dont femmes	ND	ND	
59	Nombre de femmes cadres	3 369	3 377	
60	% de femmes parmi les cadres	30,99 %	30,97 %	
61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	461	461	
62	dont nombre de femmes	186	186	
63	% de femmes parmi les promotions cadres	40,35 %	40,35 %	
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	NC	NC	
64	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (hors France)	NC	NC	
65	Élimination du travail forcé ou obligatoire (hors France)	NC	NC	
66	Abolition effective du travail des enfants (hors France)	NC	NC	
67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0	

	Emploi et insertion des travailleurs handicapés			
68	Nombre de travailleurs handicapés	351	351	
69	Nombre de travailleurs handicapés recrutés dans l'année	ND	ND	ND
70	Dispositifs pour favoriser l'insertion des travailleurs handicapés			Diverses actions sont entreprises au sein des entités à différents niveau: partenarial avec Pôle emploi pour la sous-traitance de travaux administratifs à des entreprise et ateliers du secteur protégé. Échange avec les organisations syndicales sur comment favoriser l'accès des personnes handicapées aux postes dans l'entreprise. Aide aux démarches administratives/octroi d'une journée de congé pour ces démarches/subvention pour financement matériel facilitant leur vie personnelle/accompagnement par le service d'assistance sociale de la banque.
71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	1,83 %	1,83 %	
72	Montant de la contribution compensatoire à l'insertion des personnes handicapées (euros)	1 839 778	1 843 197	
	DIALOGUE SOCIAL			
	Rémunérations et leur évolution			
73	Masse salariale brute (millions d'euros)	792,6	794,4	Cadres, employés et autres non cadres, personnel de service, y compris CDD.
74	Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) Tous statuts	38 607	38 635	Salariés en CDI.
75	Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) Statut non cadres	27 022	27 022	
76	Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) Statut cadres	53 733	53 751	
77	Échelle des salaires	4,14	4,14	Rapport entre la moyenne des 10 % des rémunérations les plus hautes et celle des 10 % des rémunérations les plus basses.
78	Nombre de consultations des représentants du personnel (CE, CHSCT,DP)			De par leur taille, certaines entités n'ont pas de délégation du personnel.
79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT,DP)	ND	ND	
	Charges sociales	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
80	Montant global des charges sociales versées (millions d'euros)	529,9	530,8	***
01	Intéressement et participation (application des dispositions du	ı tıtre IV Livre IV (du Code du tra	vailj
81	Montant global de la prime (intéressement + participation) en euros	63 315 897	63 695 763	
82	Nombre de salariés bénéficiaires	18 878	18 911	
00	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs			
83	Quels accords ont été signés en 2012 ? Précisez dates de signature et objets des accords			Les accords signés portent essentiellement sur l'utilisation du vote électronique pour les élections professionnelles.
84	Zoom sur les accords signés en matière de santé et de sécurité au travail			Pas d'accord mais des actions de prévention par exemple sur l'ergonomie, le travail sur écrar et la réduction ou suppression des situations de stress.

... Reporting RSE 2012 – Informations sociales

	Œuvres sociales - Comité d'entreprise			
85	Contribution au financement du comité d'entreprise (millions d'euros)	12,5	12,5	Y compris budget de fonctionnement.
86	Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute	1,58 %	1,58 %	
	Satisfaction des salariés			
87	Existence de baromètres ou démarches internes de mesure de la satisfaction des salariés ? Si oui, préciser.			1° Questionnaire adressé à tous les salariés CIC Est pour mesurer leur satisfaction sur les outils mis à leur disposition pour la commercialisation de la gamme de produits et services « Protection Vol ». 2° Questionnaire de satisfaction adressé aux salariés des agences pilotes pour la mise en place du serveur vocal interactif.
	PYRAMIDE DES ÂGES [1]			
88	< 25 ans	1 055	1 055	
89	dont femmes	687	687	
90	25 - 29 ans	2 649	2 651	
91	dont femmes	1 721	1 722	
92	30 - 34 ans	3 117	3 121	
93	dont femmes	1 997	1 999	
94	35 - 39 ans	2 452	2 457	
95	dont femmes	1 493	1 497	
96	40 - 44 ans	1 743	1 747	
97	dont femmes	932	934	
98	45 - 49 ans	1 968	1 973	
99	dont femmes	1 071	1 075	
100	50 - 54 ans	2 595	2 597	
101	dont femmes	1 419	1 419	
102	55 - 59 ans	3 235	3 242	
103	dont femmes	1 722	1 725	
104	60 ans et +	704	706	
105	dont femmes	298	298	

(1) Personnes physiques.



Reporting RSE 2012 – Informations environnementales

CIC Métropole (hors SNC Saint-Pierre)

Indic	ateurs	Données chiffrées uniquement	Commentaires éventuels
	CHANGEMENT CLIMATIQUE : ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET I	DE SERRE / BILAN	CARBONE
1	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales		Démarche abordée en 2013.
2	Relations avec les parties prenantes/conditions de dialogue		Démarche abordée en 2013.
3	Un bilan carbone ou dispositif similaire d'évaluation de vos émissions de gaz à effet de serre est-il réalisé ou prévu ? Précisez : année de réalisation, périmètre, méthodologie utilisée, résultats, plan d'actions. Indicateurs ci-dessous à préciser/compléter en fonction de la méthodologie réglementaire		Un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé fin 2012 portant sur l'année 2011 par chaque banque du réseau bancaire.
	CONSOMMATION DE RESSOURCES		
	Eau		
4	Consommation d'eau (m³)	222 689	
	Énergie		
5	Consommation totale d'énergie (kwh)	173 573 389	
6	dont électricité (kWh)	138 757 787	
7	dont gaz (kWh)	22 167 361	
8	dont fioul (kWh)	5 567 712	
	dont chauffage (kWh)	7 080 529	
	Papier		
9	Consommation de papier (tonnes)	3 766	
10	dont papier à usage interne (tonnes)	1 050	
11	dont papier à usage externe (prestations externes : impression, communication, relevés clients, etc. (tonnes)	2 716	
_12	Achats/Fournisseurs % de papier recyclé à l'achat	2,1 %	SOFEDIS uniquement.
13	Fourniture de bureau Consommation cartouches de toner (nombre de cartouches achetées)	38 042	
14	Achats/Fournisseurs % de cartouches de toner recyclées achetées	NS	
15	Poids de papier recyclé	637	Principalement sur CIC, CIC Est et CIC Nord Ouest.
_16	Nombre de cartouche d'encre recyclée	26 156	
	Déplacements		
18	Déplacements professionnels - Avion (km)	ND	
_19	Déplacements professionnels - Train (km)	ND	
_20	Déplacements professionnels - Flottes automobiles (km)	52 840 679	
21	Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne	449 246	
_22	Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne	2 194 521	
_23	Déplacements professionnels avec véhicule personnel	12 234 694	
24	Déplacements professionnels avec transport collectif métro /bus /tram	ND	
_25	Déplacements professionnels avec taxi ou voiture de location	ND	
26	Déplacement domicile-travail - Train (km)	ND	
27	Déplacements domicile-travail - Automobile (km)	ND	
28	Déplacements domicile-travail - Métro (km), bus et tram	ND	
29	Gestion du courrier : navette inter agences et centre de métiers	ND	
	Émissions directes fugitives		
30	Fuite de gaz frigorifiques des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air)	ND	

... Reporting RSE 2012 – Informations environnementales

	DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTA Émissions évitées	= . <i>DEJ</i> Erill	THE PERSON NAMED IN COLUMN NAM
31	Nombre de matériels de visioconférence	ND	
32	Nombre de visioconférences	ND	
33	Durée totale visioconférences (heures)	ND	
34	Nombre de documents et de pages dématérialisées	77 627 072	Pages A4 et listings.
35	Nombre de KWh produits revendus	ND	<u> </u>
36	Déchets indirects autres (emballages des achats, déchets alimentaires, eaux usées déchets verts)		Recyclage principalement de déchets d'emballage (carton) et déchets papiers bureaux
	Transports		
37	Un PDE (plan de déplacement entreprise) est-il réalisé ou prévu ? Précisez périmètre, objectifs, résultats		Il existe un PDE à CIC Est limité au siège de Strasbourg Wacken, d'autres seront déployés en 2013 sur CIC Ouest et CIC Nord Ouest.
	Énergie		
38	Un approvisionnement en énergie renouvelable est-il en place ou planifié (achat d' « électricité verte » par ex.) ? Précisez périmètre, ordres de grandeur		NON
	Déchets		
39	Quels dispositifs ont été mis en place en 2012 pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets ? Préciser les objectifs et résultats, le cas échéant.		Démarche amorcée en 2013 : augmentation du nombre de visioconférences, développement de la scanérisarion et des web relevés, généralisation de l'impression recto verso des documents, passage à l'affranchissement vert avec La Poste, développement de l'éclairage par led.
	Bâtiment		-
40	Un programme d'efficacité énergétique pour la rénovation et/ou la construction de vos bâtiments est-il réalisé ou prévu ? Précisez périmètre, objectifs, résultats, normes (RT2012, HQE, BBC).		Dans le cadre des créations, transferts ou rénovations lourdes de points de vente ou d'immeubles centraux sont appliquées la réglementation et les normes en vigueur (RT2005) et pour des locaux neufs recherche du label BBC et HQE.
	Évaluation / Certification environnementale		
41	Avez-vous mis en place une démarche d'évaluation ou de certification environnementale, ou un système de management environnemental (type ISO14001) ?		NON
	Achats / Fournisseurs		
42	De quelle manière prenez-vous en compte les enjeux environnementaux dans votre politique d'achat ? (ex. intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres, référentiels de fournisseurs, clauses dans les cahiers des charges).		La politique d'achat passe en grande partie par les centres de métiers fournisseurs du group CM-CIC comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Cette dernière, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offre et demande à chaque revue de compte (a minima annuelle mais plutôt semestrielle) avec les prestataires ce qui est fait chez eux pour la RSE.
	Salariés		
43	Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement		Des propositions de guide à destination des salariés seront proposés courant 2013 par la CNCM pour le groupe CM-CIC. Par ailleurs des procédures de tri sélectif des déchets sur certains sites ont été mises en place et un document de sensibilisation a été remis avec le plan d'actions commerciales à CIC Ouest.
44	Moyens humains consacrés à la RSE	0,84 ETP	
	Divers		
45	Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, pour limiter l'impact sur l'environnement (ex. : respect du milieu naturel, rejets dans l'air, l'eau et le sol) et les nuisances sonores ou olfactives et déchets ?		Tri des déchets, isolation phonique lors de la mise en place de la climatisation et thermique.
46	Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière ?		Suivi de la réglementation.

47	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	-	
48	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés par celui-ci	-	
49	Politique générale en matière environnementale : utilisation des sols		NC
50	Quelles sont les mesures prises pour développer et préserver la biodiversité ?		NC
	Objectifs de réduction des GES à 3 ans retenus (si BEGES)		
51	Baisse de la consommation énergétique		
52	Commentaires sur l'objectif		
53	Moyens mis en œuvre		
54	Action 1		L'information des salariés pour développer les éco gestes.
55	Action 2		L'intégration de la problématique énergétique dans la conception des nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de rénovations d'agences plus anciennes.
56	Action 3		L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation.
57	Baisse de la consommation du papier interne/externe	- 10 %	
58	Commentaires sur l'objectif		
59	Moyens mis en œuvre		
60	Action 1		Promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès des clients.
61	Action 2		Promotion du site Internet et développement des services disponibles sur ce site.
62	Action 3		Promotion des échanges par messagerie électronique avec les clients.
63	Réduction des émissions de CO ₂ avec la flotte auto		
64	Commentaires sur l'objectif		-
65	Moyens mis en œuvre		
66	Action 1		Une attention sera portée lors du renouvellemen de la flotte automobile pour rendre le parc de véhicules moins polluant.
67	Action 2		
68	Action 3		
69	Augmentation du nombre des visioconférences		
70	Commentaires sur l'objectif		
71	Moyens mis en œuvre		
72	Action 1		
73	Action 2		
74	Action 3		
75	Objectifs propres (à décrire)		
	VOS COMMENTAIRES ÉVENTUELS		
76	Souhaitez-vous ajouter quelque chose (commentaire, autre sujet à aborder, exemple à développer) ?		

Reporting RSE 2012 – Informations sociétales

Réseau bancaire et CIC Banque Transatlantique

Indic	cateurs	Données chiffrées uniquement Réseau bancaire et CIC Banque Transatlantique	Commentaires éventuels
	IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL		
	Impact territorial		
5	Nombre de points de vente CIC	2 074	
6	autres points de vente	1	CIC Banque Transatlantique.
7	% de points de vente en zone rurale	NS	Réseau bancaire.
8	% de zones franches couvertes par les points de vente	NS	Réseau bancaire.
9	Nombre d'automates bancaires DAB/GAB	2 476	Réseau bancaire.
	MICROCRÉDIT		
	Microcrédit personnel accompagné (partenariat)		
10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	ND	
11	Montant moyen des microcrédits accordés (euros)	ND	
12	Taux moyen pratiqué	ND	
13	Montant des microcrédits financés sur l'année (euros)	ND	
14	Montant des microcrédits financés depuis l'origine (euros)	ND	
	Microcrédit professionnel intermédié		
15	Soutien à l'Adie		
16	Nombre de dossiers traités	169	
17	Montant des lignes de crédit mises à disposition (euros)	500 000	
18	Soutien à France Active Garantie		Partenariat national signé fin 2011.
19	Nombre de nouveaux microcrédits financés	357	
20	Montants garantis (euros)	5 567 311	
18	Soutien à France Active Garantie : dispositif NACRE		Partenariat national signé fin 2011.
19	Nombre de prêts NACRE décaissés avec un prêt complémentaire du groupe	336	
_20	Montants prêtés (euros)	9 888 193	
21	Soutien à Initiative France		
22	Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés	1 272	
23	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés (euros)	80 000 000	
24	Somme du nombre des microcrédits en partenariat	2 134	
_25	Somme du montant des microcrédits en partenariat	95 955 504	
	Microcrédit de proximité (hors partenariat)		
26	Nombre de microcrédits de proximité accordés localement	ND	CM-CIC Factor a signé en décembre 2012 un partenariat avec Oséo afin de faciliter le financement du poste clients des TPE de moins de 10 salariés, localisées en France, et dont le financement n'excède pas 200 000 euros.
27	Montant des microcrédits de proximité accordés localement (euros)	ND	

	ISR		
28	Encours ISR (millions d'euros)	2 610	L'encours concerne l'ensemble du groupe CIC. CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM) société de gestion d'actifs du Crédit Mutuel-CIC intègre dans la gestion de ses fonds des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et d'éthique. Elle a aussi développé une politique ISR. 3 fonds sont notamment distribués par le réseau : CM-CIC Moné ISR, CM-CIC Obli ISR, CM-CIC Actions ISR.
	Politique de votes		
29	Taux d'approbation des résolutions	NA	Le taux d'approbation concernant les assemblées générales auquel CM-CIC AM a participé en 2012 est de 84,7%.
30	Nombre d'assemblées générales auxquelles la société a participé	NA	En 2012, CM-CIC AM a voté lors de 713 assemblées générales. Le taux de participation de CM-CIC AM a été de 99,9 %.
	ÉPARGNE SOLIDAIRE		
	Fonds commun de placement France Emploi		
31	Encours	ND	
32	dont reversé aux associations	ND ND	
- 02	Livrets d'Epargne pour les Autres (LEA)	TVD	<u> </u>
33	Encours hors capitalisation LEA (euros)	3 390 257	
34	Collecte LEA (euros)	1 439 648	
35	Dons reversés aux associations LEA (euros)	39 197	
	Livrets développement durable (LDD)	37.171	
36	Encours LDD (euros)	4 600 211 809	
	Epargne salariale solidaire	1 000 211 007	
37	Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire	65 707 924	
38	Montant dédié à l'investissement solidaire (millions euros) dans l'épargne salariale solidaire	ND	
	Accompagner des personnes fragiles		
39	Avez-vous mis en place de nouveaux dispositifs pour détecter, prévenir, accompagner les situations des personnes fragilisées (interdits bancaires, victimes de la crise, surendettement, etc.)?		Pas en 2012. Il existe des procédures d'accueil et des propositions spécifiques.
	Marché des associations		
40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,)	72 573	
41	Encours épargne des OBNL (milliards d'euros)	6	
42	Encours crédits OBNL (milliards d'euros)	1	
	Relations avec les parties prenantes		,
43	Avez-vous des liens spécifiques avec :		
44	les établissements d'enseignement, universités, écoles		Partenariat avec l'université catholique de Lille, convention signée avec l'EDHEC, participation au fonds de dotation de l'institut commercial de Nancy.
45	les associations d'insertion		Pour exemple : CIC Nord Ouest, Association l'Arbrisseau
46	les associations de défense de l'environnement		
47	les associations de consommateurs		
	<u>.</u>		•

... Reporting RSE 2012 – Informations sociétales

	Mécénat et sponsoring		
48	Disposez-vous d'une fondation d'entreprise ou autre structure dédiée ? Quels sont ses domaines ?		Au niveau du groupe CM-CIC: la fondation du Crédit Mutuel créée début 2009 regroupe les différents axes de mécénat national: la promotion de la lecture et de la langue française sous toutes les formes avec le pôle lecture, lutte contre l'exclusion économique et sociale, la mise en place de réseaux bancaires autonomes et pérennes dans les pays en développement à travers le soutien financier apporté au Centre International du Crédit Mutuel (CICM). Différents partenariats au niveau CIC comme ceux avec la fondation de Lille dans le cadre des bourses de l'espoir, fondation Thérapie génique en Pays de Loire, fondation école Audencia à Nantes. Création d'un fonds de dotation CIC Banque Transatlantique en 2012 qui a pour objet de favoriser, soutenir et développer des actions d'intérêt général à caractère social, culturel, éducatif, scientifique, humanitaire, sportif et de protection de l'environnement.
52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)	7 862 513	de cenvironnement.
53	dont projets sociaux et sanitaires	ND	
54	dont projets environnementaux	ND	
55	dont projets culturels et sportifs	ND	
56	dont projets économiques	ND	
57	Quel(s) projet(s) lancé(s) en 2012 ou quels résultats significatifs souhaitez-vous mettre en avant ?		Poursuite d'opérations entreprises depuis plusieurs années notamment au niveau culturel comme le mécénat de CIC Nord Ouest avec le musée d'art et d'industrie - « La Piscine » à Roubaix, celui de CIC Lyonnaise de Banque avec l'Opéra national de Lyon et le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, et au niveau social comme les partenariats au côté de APFEE (Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole).
58	Les salariés sont-ils impliqués dans les projets de mécénat, et sous quelles formes (par ex. mécénat de compétences) ?		Il s'agit de mécénat culturel avec des réductions tarifaires pour accéder à des musées ou des concerts.
	FINANCEMENT DE PROJETS À CARACTÈRE ENVIRONNEMEN	NTAL	
59	Proposez-vous une offre spécifique de produits (prêts		En dehors des écoprêts à taux zéro,
	ou autres) environnementaux ? Précisez (type de produits, encours ou montants engagés)		sont proposés des crédits économie d'énergie long terme (encours : 9,2 millions d'euros) et des crédits économie d'énergie Scrivener 1 (encours : 25,9 millions d'euros).
60	Avez-vous financé des programmes ou « grands projets » à caractère « développement durable » (type parcs éoliens, parcs photovoltaïques, installations hydroélectriques, transports collectifs) ? Précisez le cas échéant (type de produits, encours ou montants engagés)		Oui de façon variable selon les banques. Le CIC a notamment financé des projets d'équipements photovoltaïques, de transports et de chauffage urbains.
	Eco-prêts à taux zéro		
61	Parts de marché en volume	ND	
62	Parts de marché en valeur	ND	
63	Nombre de prêts accordés	1 062	
64	Montant moyen des prêts accordés (euros)	17 853	

65	Montant total des prêts accordés (euros)	18 960 346	
66	Eco-prêts - Autres prêts assimilables	ND	
	Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétiqu	e	
67	Montant des ressources du LDD consacrées à des prêts aux particuliers à l'efficacité énergétique	ND	
68	Montant des prêts accordés aux professionnels et agriculteurs (millions d'euros)	ND	
69	Nombre de projets financés	ND	
	PRODUITS ET SERVICES À CARACTÈRE SOCIAL		
70	Encours de livret A centralisé à la Caisse des Dépôts	4 481 442 557	
71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	ND	
72	Présentez vos actions-phares dans le domaine du logement social (type d'actions, partenariats, participations)	INU	Parmi les actions phares, CIC Nord Ouest a financé une dizaine d'OPHLM, SA HLM ou coopératives d'HLM, sous différentes formes: financement à long terme du parc locatif, financement court terme sur des opérations immobilières ou relais d'intervention CDC ou facilités de gestion de trésorerie.
	QUALITÉ DU SERVICE		ou lacilités de gestion de tresorene.
73	Présentez les résultats d'éventuels études / baromètres		Plusieurs banques ont mené des
73	internes ou externes réalisés sur votre pérímètre		enquêtes mystères dans les agences pour mesurer la qualité de l'accueil.
	Médiation	,	F
74	Nombre de dossiers de réclamation	1 546	
75	Nombre de dossiers éligibles	889	
76	Pourcentage de dossiers éligibles	57,5 %	
77	Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	483	
78	Pourcentage de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	54,3 %	
	Loyauté des pratiques		
79	Actions engagées pour prévenir la corruption		Des projets de mutualisation des fonctions achats avec la mise en œuvre de règles de déontologie dédiées chez CM-CIC Services, l'interdiction explicite des cadeaux dont la nature et le montant s'écartent des pratiques commerciales normales, un projet de déclaration systématique pour les autres, le renforcement du code de déontologie sur ce point spécifique.
80	Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs		Carte Avance Santé : permet aux clients (et collaborateurs de ne pas avancer les fonds liés aux frais médicaux.
	SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS		
81	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux ou environnementaux		Cf. la partie Informations environnementales.
	VOS COMMENTAIRES ÉVENTUELS		
82	Souhaitez-vous ajouter quelque chose (commentaire, autre sujet à aborder, exemple à développer) ?		
	INDICATEURS D'IMPACT ÉCONOMIQUE DISPONIBLES DANS	LES RAPPORTS DE GESTION	
83	Encours crédit à la clientèle		
84	- Crédit à l'habitat	59 743 662 346	
85	- Crédit à la consommation	4 860 776 693	
86	- Prêt d'équipement (TPE)	6 704 131	

Reporting RSE 2012 – Gouvernance

Indic	cateurs	CIC société mère du groupe CIC	À noter
	LES ADMINISTRATEURS		
1	Nombre de membres dans le conseil d'administration	11	dont deux représentant les salariés.
2	dont nombre de femmes	1	
23	Membres du conseil d'administration : Quel est leur âge moyen ?	61,8	
24	Membres du conseil d'administration : Quel est l'âge médian ?	62,0	
25	Quel est le taux global de renouvellement du conseil en 2012 ? (= nouveaux membres élus sur total de membres)	9 %	
26	Quel est le taux de participation au conseil ?	84 %	
	Formation		
55	Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année	non concerné	
56	Nombre total d'heures dispensées	non concerné	
57	Budget de formation total (euros)	non concerné	
	RSE / DÉVELOPPEMENT DURABLE ET STRATÉGIE		
72	La RSE/le développement durable sont-ils intégrés dans un plan stratégique ? Existe-t-il une commission/un comité dédié ?	non	Le groupe CIC s'inscrit pleinement dans la démarche RSE du groupe Crédit Mutuel animée par la CNCM.



Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II

en matière sociale, environnementale et sociétale

Article R225-105-1 du Code du commerce, décret n°2012-557 du 24 avril 2012

Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE

ENV 48

INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi :	
- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	S0 1 à S0 12
- les embauches et les licenciements	SO 13 à SO 26
- les rémunérations et leur évolution	SO 73 à SO 77 et SO 80 à SO 82
b) Organisation du travail :	
- l'organisation du temps de travail	SO 27 à SO 37
- l'absentéisme	S0 38 à S0 43
c) Relations sociales :	
- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	S0 78 ; 79 ; 87
- le bilan des accords collectifs	S0 83 à S0 86
d) Santé et sécurité :	
- les conditions de santé et de sécurité au travail	SO 45
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	SO 45
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	S0 44
e) Formation :	
- les politiques mises en œuvre en matière de formation	SO 46 à SO 55
- le nombre total d'heures de formation	S0 50
f) Égalité de traitement :	
- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	S0 56 à S0 63
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	S0 68 à S0 72
- la politique de lutte contre les discriminations	
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	S0 67, 78 et 79
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	S0 64
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	S0 65
- à l'abolition effective du travail des enfants	S0 66
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a) Politique générale en matière environnementale :	
- l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV 1 à ENV 3 et ENV 40 à 4
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	ENV 4
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	ENV 44

 ${\rm SO}:$ voir informations sociales pages 201 à 204.

ENV : voir informations environnementales pages 205 à 207.

à la société dans un litige en cours

- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement,

sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux

SOT : voir informations sociétales pages 208 à 211.

Indicateurs non adaptés à l'activité du groupe CIC

... Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale

	Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE
b) Pollution et gestion des déchets :	
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	ENV 31 à ENV 38
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	ENV 39
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	ENV 45
c) Utilisation durable des ressources :	
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	ENV 4
- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	ENV 5 à ENV 8
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	ENV 51 à ENV 75
- l'utilisation des sols	ENV 49
d) Changement climatique :	
- les rejets de gaz à effet de serre	ENV 31 à ENV 45
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique	ENV 51 à ENV 75
e) Protection de la biodiversité :	
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	ENV 50
INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURA	ABLE
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
- en matière d'emploi et de développement régional	SOT 1 à 9 et 59 à 69
- sur les populations riveraines ou locales	SOT 10 à 42 et 70 à 78
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	
- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	SOT 43 à SOT 47
- les actions de partenariat ou de mécénat	SOT 48 à SOT 58
c) Sous-traitance et fournisseurs :	
- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT 81
- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT 81
d) Loyauté des pratiques :	
- les actions engagées pour prévenir la corruption	SOT 79
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	SOT 80
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	

SO: voir informations sociales pages 201 à 204. ENV: voir informations environnementales pages 205 à 207. SOT: voir informations sociétales pages 208 à 211.

Indicateurs non adaptés à l'activité du groupe CIC

sur les informations sociales, environnementales et sociétales

À l'attention de la direction générale.

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant du CIC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.511-35 du Code monétaire et financier.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « référentiel ») par la société, disponible au siège de la société et dont un résumé figure dans le présent document de référence à la page 200 (la « note méthodologique »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code du commerce;
- nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental;
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux :
 - concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations;
 - concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
 - Les informations sociales et sociétales sont collectées et élaborées de manière centralisée au niveau de la société mère du groupe.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

(1) Les effectifs, les embauches et les licenciements; les rémunérations moyennes par catégories socioprofessionnelles; le pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation; l'absentéisme; le pourcentage de femmes parmi les cadres. La consommation d'énergie totale; la consommation de papier et la part de papier recyclé à l'achat. L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société (nombre d'agences et couverture du territoire; microcrédits; OBNL clientes; encours ISR et prêts sociaux réglementés). ... Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Commentaires sur le référentiel et les informations

Le référentiel appelle de notre part les commentaires suivants :

- le référentiel devrait être complété pour prendre en compte les enjeux relatifs à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et sociétaux dans les métiers et notamment dans les politiques d'octroi de crédits.
- les efforts actuels de structuration du processus de *reporting* doivent être poursuivis en vue de garantir une meilleure fiabilité des informations. Une attention particulière pourrait être apportée à la traçabilité des informations et à leur contrôle.
- nous attirons l'attention du lecteur sur les restrictions de périmètre précisées dans la note méthodologique. En particulier, les informations sociales publiées couvrent un périmètre sur lequel est déployé le système d'information GXP. Les filiales exclues de ce périmètre représentent 9,1 % des effectifs du groupe.

Conclusion

Nous exprimons une réserve sur le point suivant :

• les processus de *reporting* et de contrôle interne des informations font l'objet d'une formalisation insuffisante, ce qui entraîne des hétérogénéités constatées entre les méthodes de calcul et de *reporting* utilisées pour les différentes entités du groupe CIC. Il en résulte une incertitude potentiellement significative sur les consommations d'énergie et de papier consolidées au niveau du groupe CIC.

Sur la base de nos travaux et sous la réserve exposée ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Paris La Défense, le 19 avril 2013

Le vérificateur indépendant

Ernst & Young et Associés Département Développement Durable Éric Duvaud



Actionnaires

Assemblée générale

(résumé des articles 18 à 24 des statuts)

Composition

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires. Il n'existe pas de droit de vote double.

Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1er alinéa);
- a donné à la société la possibilité de demander à Euroclear France l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3e alinéa);
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6° alinéa).

Rôle

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire, ou extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires. L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions qui ne modifient pas le capital ou les statuts, notamment :

- elle discute, approuve ou redresse les comptes, y compris les comptes consolidés, et fixe la répartition et l'affectation des résultats;
- elle nomme, remplace, révoque ou renouvelle les administrateurs autres que les administrateurs élus par les salariés;
- elle nomme ou renouvelle les commissaires aux comptes, titulaires ou suppléants.

D'une manière générale, elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Chaque année avant la date limite propre aux établissements de crédit, il est tenu une assemblée générale ordinaire pour délibérer et statuer sur les comptes annuels et tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur applicables à la société.

Cette assemblée statue, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. L'assemblée générale extraordinaire délibère sur toutes les propositions de l'auteur de la convocation tendant à modifier le capital ou les statuts.

Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non

déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.

Convocation des assemblées générales

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée ordinaire dans les formes et délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Conditions pour assister aux assemblées générales

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées générales, les propriétaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité d'actionnaire au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en fournissant une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir leurs actions inscrites sur les registres de la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale. L'accès à l'assemblée générale est ouvert aux actionnaires ou à leur(s) mandataire(s) sur simple justification de leur qualité et identité. Toutefois, le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, décider de remettre préalablement aux actionnaires des cartes d'admission, nominatives et personnelles, et en exiger la production.

Votes en assemblée générale

Tout actionnaire peut voter par correspondance après avoir fait attester de sa qualité trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée par le dépositaire du certificat d'inscription de ses titres. Le formulaire de vote doit être reçu par la société au moins trois jours avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions définies à l'article L.225-106 du Code de commerce. Le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement. Après s'être exprimé en votant par correspondance ou en donnant pouvoir, l'actionnaire ne peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède ou représente, sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions des articles 8 et 9 des statuts.

Les délibérations sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi et obligent tous les actionnaires.

Affectation du résultat

(article 27 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions. Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le conseil d'administration

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2013

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. Un rapport comportant les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance, a été mis à votre disposition ou vous a été fourni.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

(première et deuxième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 28 février 2013 font ressortir un bénéfice de 708 010 986,24 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du CIC font apparaître un résultat net global de 722 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 698 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution

Vous avez pu prendre également connaissance du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion et relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne et des rapports des commissaires aux comptes. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 - Affectation du résultat

(troisième résolution)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 708 010 986,24 euros. Après reprise du report à nouveau créditeur à hauteur de 2 635 363 096,65 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale s'élève donc à 3 343 374 082,89 euros. Le conseil d'administration vous propose de servir aux actionnaires un dividende de 7,50 euros par action. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le conseil d'administration vous invite donc à :

- verser un dividende de 285 206 197,50 euros aux 38 027 493 actions au titre de l'exercice 2012 ;
- inscrire le reliquat disponible, soit 3 058 167 885,39 euros, au compte de report à nouveau.

Le dividende serait réglé le 31 mai 2013. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts;
- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts
- pour 2011, un dividende de 247 178 704,50 euros a été distribué, soit 6,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

3 - Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

(quatrième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été conclues, ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012, après autorisation du conseil d'administration.

Il vous est demandé d'approuver lesdites conventions.

4 - Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

(cinquième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au conseil d'administration d'intervenir en Bourse sur les actions du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 300 euros;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre demeure inchangé à 100 000, soit 0,26 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2012 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 4 025 actions du CIC après en avoir acquis 40 878 et vendu 55 349 au cours de l'exercice 2012.

5 - Renouvellement de membres du conseil d'administration

(sixième à huitième résolutions)

Viennent à expiration au cours de la présente assemblée générale les mandats du tiers des neuf membres qui ont été désignés par l'assemblée générale du 19 mai 2011 ou, suite à une démission, par l'assemblée générale du 24 mai 2012. Sont concernés :

- monsieur Joseph Arenas ;
- la Caisse Centrale du Crédit Mutuel ;
- monsieur Daniel Leroyer.

Il est proposé à l'assemblée générale de renouveler chacun de ces mandats pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

6 - Nomination d'un membre du conseil d'administration

(neuvième résolution)

Il est proposé à l'assemblée générale de compléter l'effectif du conseil en nommant un nouvel administrateur, pour en porter le nombre à dix (pour ceux nommés par l'assemblée générale). Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

7 - Modification de l'article 10 des statuts

(dixième résolution)

Lors de l'adoption des nouveaux statuts par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011, une erreur matérielle s'est glissée dans le premier paragraphe du VI – 1 de l'article 10 (relatif aux cas de vacance des sièges du conseil d'administration).

Il vous est proposé de corriger cette erreur matérielle en remplaçant dans ledit paragraphe les mots « inférieur à dix » par les mots « inférieur au minimum prévu au premier paragraphe du I », le nombre minimum des administrateurs élus par l'assemblée générale y étant fixé à 9.

8 - Délégations à consentir au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital

(onzième à dix-septième résolutions)

Par ses dixième à seizième résolutions, l'assemblée générale du 19 mai 2011 avait délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, ou pour réaliser une OPE. Ces délégations avaient une durée de validité de 26 mois et viennent donc à expiration prochainement. Ces délégations n'ont pas été utilisées. Néanmoins, comme il est d'usage pour la plupart des sociétés cotées et pour faciliter la réalisation éventuelle de telles opérations, il vous est proposé de les renouveler. Le cadre juridique dans lequel de telles délégations peuvent s'inscrire est celui de l'article L.225-129 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, qui permet à l'assemblée générale extraordinaire de déléguer sa compétence en matière d'augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L.225-129-2 du même Code. C'est ce qu'il vous est proposé de faire en précisant que :

- le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes les augmentations de capital que le conseil d'administration déciderait est fixé à 150 millions d'euros en nominal, ou la contre-valeur de ce montant en autres monnaies ou unités monétaires;
- en outre, si le conseil d'administration recourait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros;
- la délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Sont également mis à votre disposition ou vous ont été fournis les rapports spéciaux des commissaires aux comptes requis en pareil cas.

Les délégations proposées sont au nombre de sept.

a) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres;
- avec faculté, le cas échéant, pour le conseil d'administration, de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, de répartir librement les titres non souscrits et d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits. (onzième résolution).

b) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres :

- l'augmentation de capital peut se faire par émission d'actions nouvelles, augmentation de la valeur nominale des actions, ou par une combinaison des deux formules ;
- les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles, les actions correspondantes étant vendues. En application de l'article L.225-130 du Code de commerce, le vote de cette résolution sera soumis aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires. (douzième résolution).

c) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :

soit dans le cadre d'une offre au public (treizième résolution), soit dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L.411-2, Il du Code monétaire et financier (quatorzième résolution):

- par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital;
- avec faculté donnée au conseil d'administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires;
- la souscription pourra se faire soit en espèces, soit par compensation de créance, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce;
- pour une offre au public, le prix d'émission ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée du cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, conformément à l'article 7 du décret n° 2005-112 du 10 février 2005, étant précisé que ce plancher s'applique également à la somme des prix du bon et de l'action en cas d'émission autonome de bons donnant accès au capital;
- pour un placement privé, le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé que ce plancher s'applique également à la somme des prix du bon et de l'action en cas d'émission autonome de bons donnant accès au capital.

d) Possibilité donnée au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires :

- sur le fondement de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et des dispositions réglementaires prises pour son application ;
- dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale ;
- dans la limite de 15 % de son montant ;
- et à un prix identique.

(quinzième résolution).

- e) Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature :
- sur le fondement de l'article L.225-147 du Code de commerce ;
- sans droit préférentiel de souscription ;
- dans la limite de 10 % du capital social. (seizième résolution).

f) Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription :

En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, toute entreprise doit soumettre aux actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L.443-5 du Code du travail lorsque l'assemblée générale délègue sa compétence sur le fondement de l'article L.225-129-2. À cet égard, il convient de préciser que, au 31 décembre 2012, le FCPE « ACTICIC » détenait 66 573 actions CIC représentant 0,18 % du capital. En y ajoutant les actions nominatives détenues directement par les salariés et anciens salariés du groupe, leur participation au capital du CIC s'élevait à environ 0.36 %.

C'est donc pour agir en conformité avec les dispositions précitées que cette résolution a été inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée. Il ne s'en déduit pas pour autant que le conseil d'administration ait l'intention de recourir à cette autorisation dans l'hypothèse où, en dépit de la recommandation contraire, elle serait adoptée. Il est donc proposé, sur le fondement combiné d'une part des articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce relatifs aux compétences de l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital, et d'autre part des articles L.443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'épargne d'entreprise, de donner au conseil d'administration délégation en vue de procéder, au moment et dans les conditions où il le déciderait, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés.

Cette augmentation de capital serait réalisée dans les conditions requises par la législation applicable aux plans d'épargne d'entreprise, étant rappelé qu'en ce qui concerne le CIC, un tel plan d'épargne s'entend à l'échelle du groupe. Cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.

(dix-septième résolution).

La dix-huitième résolution concerne les pouvoirs.

Résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux, du rapport du président du conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 708 010 986,24 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés, du rapport du président du conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 698 millions d'euros (part du groupe).

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale,

- constatant que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 708 010 986,24 euros ;
- constatant que le report à nouveau créditeur s'élève à : 2 635 363 096,65 euros ;
- constatant qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 3 343 374 082,89 euros.

Décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dividende des actions au titre de l'exercice 2012 pour : 285 206 197,50 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 3 058 167 885,39 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 7,50 euros le dividende à verser à chacune des 38 027 493 actions. Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau. Ce dividende sera réglé le 31 mai 2013.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général

des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

 pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts;

- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts;
- pour 2011, un dividende de 247 178 704,50 euros a été distribué, soit 6,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport conseil d'administration à l'assemblée, s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le conseil d'administration à intervenir en Bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

- l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur;
- ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris;
- le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2014 inclus. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Joseph Arenas

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de monsieur Joseph Arenas vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Daniel Leroyer

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de monsieur Daniel Leroyer vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Neuvième résolution

Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour madame Monique Leroux membre du conseil d'administration. Cette nomination est faite pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution

Modification de l'article 10 des statuts

Afin de rectifier une erreur matérielle, les mots « inférieur à dix » du premier paragraphe du VI – 1 de l'article 10 sont remplacés par les mots « inférieur au minimum prévu au premier paragraphe du I ».

Onzième résolution

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, et L.228-92 et suivants du Code de commerce :

1º Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances. Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) en nominal, ou sa contrevaleur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cents millions d'euros (1 600 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3º Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. En outre le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils
- demande.

 4º Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur

- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

- ... Assemblée générale mixte du 23 mai 2013
- 6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 10e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

Douzième résolution

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'assemblée générale, faisant application de l'article L.225-130 du Code de commerce statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration :

- 1° Délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, ni dépasser le plafond de 150 000 000 €, plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 11 à 17.
- 2º Décide, en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.
- 3º Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

Treizième résolution

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, L.225-135, L.225-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

- 1° Délèque au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies. La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce. La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.
- 2º Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cent millions d'euros (1 600 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3º Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au conseil d'administration la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
- **4°** Décide que, conformément à l'article L.225-136 1° alinéa du Code de commerce :
 - le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %;
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au plancher défini à l'alinéa précédent ainsi, en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.

- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- **6°** Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 12e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, L.225-135, L.225-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

1º Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce. La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2° Décide que :

- le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond ;
- en outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,

- immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cent millions d'euros (1 600 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie :
- en tout état de cause, les émissions de titres de capital réalisées en vertu de la présente délégation n'excéderont pas les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 20 % du capital par an).
- 3º Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au conseil d'administration la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
- **4°** Décide que, conformément à l'article L.225-136 1° alinéa du Code de commerce :
 - le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %;
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au plancher défini à l'alinéa précédent ainsi, en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.
- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- **6°** Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 13e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

Quinzième résolution

Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide que pour chacune des émissions décidées en application des 11°, 13° et 14° résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce,

... Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale. Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration en application des résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale.

La 14e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

Seizième résolution

Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature

Dans la limite du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale, et dans les conditions prévues à l'article L.225-147 du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, délègue au conseil d'administration, durant une période de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 15e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

Dix-septième résolution

Autorisation donnée au conseil d'administration de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, considérant les résolutions qui précèdent autorisant le conseil d'administration à augmenter éventuellement le capital, et en application des dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration le pouvoir de procéder en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés et, le cas échéant, aux anciens salariés, retraités ou préretraités de la société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,

à réaliser conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail. Cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital éventuellement réalisée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, à l'effet notamment de :

- 1º déterminer le montant de l'émission ;
- 2º fixer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions fixées par l'article L.443-5 du Code du travail;
- 3° arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des augmentations de capital à intervenir et en particulier :
 - déterminer la ou les sociétés dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions;
 - fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs et le délai de libération des actions à émettre ;
 - déterminer si les souscriptions devront ou non être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement au profit des bénéficiaires;
 - déterminer la durée de la période de souscription, la date de jouissance des actions nouvelles et d'une manière générale toute autre condition ou modalité qu'il jugera nécessaire :
 - imputer les frais de l'augmentation de capital sur la prime d'émission et prélever sur cette dernière les sommes nécessaires pour doter la réserve légale au dixième du nouveau capital;
 - enfin, accomplir tous actes et formalités requis du fait de l'augmentation de capital, constater la réalisation de l'augmentation de capital, demander l'admission des actions émises à la négociation sur un marché réglementé, modifier les statuts en conséquence, et faire tout le nécessaire.

Cette augmentation de capital s'imputera sur le plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) applicable aux augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration en application des résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale.

La présente délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

La 16e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

Résolution commune aux assemblées ordinaire et extraordinaire

Dix-huitième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières

et sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (au titre des résolutions 11, 13, 14, 15 et 17)

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions légales, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. Émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription (onzième, treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième résolutions)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (onzième résolution),
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, avec faculté pour le conseil d'administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce (treizième résolution),
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (quatorzième résolution). Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de chacune des onzième, treizième et quatorzième résolutions ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros en nominal, étant précisé que toutes les augmentations du capital qui pourraient être réalisées au titre des onzième à dix-septième résolutions s'imputeront sur ce plafond. Le montant maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances en vertu des onzième, treizième et quatorzième résolutions sera de 1 600 millions d'euros. Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux onzième, treizième et quatorzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quinzième résolution

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des treizième et quatorzième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la onzième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les treizième et quatorzième résolutions. Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ou anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (dix-septième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant qui s'imputera sur le plafond global de 150 millions d'euros en nominal applicable aux augmentations du capital réalisées par le conseil d'administration en application des onzième à dix-septième résolutions de la présente assemblée générale, et réservée aux salariés et, le cas échéant, aux anciens salariés, retraités ou préretraités de la société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou de groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

... Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières et sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (au titre des résolutions 11, 13, 14, 15 et 17)

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite. Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Agnès Hussherr Ernst & Young et Autres Olivier Durand

Renseignements divers

Renseignements de caractère juridique

(cf. également les parties « présentation du CIC » et « gouvernement d'entreprise »)

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : CIC

cette abréviation pouvant être utilisée de manière

indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence - Paris 9e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96.

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de commerce réglementant les sociétés anonymes et les dispositions du Code monétaire et financier.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes :
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE: 6419Z (autres intermédiations monétaires).

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Contrats importants

À ce jour, le CIC n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du groupe.

Procédures judiciaires ou d'arbitrage

L'Autorité de la concurrence a engagé, contre les principales banques de la place, une enquête visant à contester la conformité au droit de la concurrence de l'ensemble des commissions interbancaires, notamment applicables aux prélèvements, aux TIP et aux opérations de télérèglement. Afin d'éviter d'éventuelles poursuites, les banques ont proposé une procédure d'engagements susceptible d'aboutir, à moyen terme, à la suppression de l'ensemble des commissions interbancaires concernées. L'Autorité de la concurrence a validé ces engagements sous la seule réserve d'une expertise économique portant sur certaines commissions accessoires dont l'impact économique peut être considéré comme faible. On peut donc considérer que le risque d'une procédure contentieuse portant sur des montants significatifs est à présent écarté.

À noter par ailleurs que les commissions multilatérales d'interchange pourraient être remplacées par des commissions bilatérales ou unilatérales. Il est donc prématuré d'évaluer les répercussions financières qui pourraient finalement résulter de ce dossier.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.





(cf. également « renseignements de caractère juridique »)

Ce document de référence est disponible sur le site du CIC (cic.fr) et sur celui de l'AMF. Pendant sa durée de validité, il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques (cf. ci-dessous Communication financière).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier :
 CIC Relations extérieures
 6 avenue de Provence 75009 Paris
- par message électronique : relationsexterieures@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Communication financière

Le conseil d'administration du CIC a prévu d'arrêter les comptes du premier semestre 2013 le 31 juillet. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2013 devraient être arrêtés en février 2014.

Le conseil d'administration organise annuellement une réunion avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, ces résultats sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels. Elle est tirée à 23 000 exemplaires et diffusée largement, notamment auprès des salariés-actionnaires, y compris ceux qui ont choisi d'apporter leurs actions à un fonds commun de placement d'entreprise. Les personnes souhaitant recevoir cette lettre peuvent en faire la demande en appelant le 01 45 96 77 40.

Les actionnaires sont ainsi régulièrement informés des résultats et principaux événements de la vie de la société. Le site Internet du CIC (www.cic.fr) reprend l'ensemble de ses publications au sein des rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière : publications telles que la « lettre aux actionnaires » et le « document d'information annuel », agenda financier, information réglementée exigée par la directive dite « transparence », programmes d'émission exigés par la directive dite « prospectus », exposition aux dettes souveraines, vie de l'action, notations par les agences de notation.

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) dans la rubrique « décisions & informations financières » – sous-rubrique recherche puis prospectus & informations des sociétés.

Responsable du document de référence

Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président-directeur général.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 66 à 101 pour les comptes consolidés et page 155 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 154, qui contient une observation.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.11-0362 et actualisé sous le numéro de visa D.11-0362-A01, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 189 dudit document, qui contient une observation.

Paris, le 19 avril 2013

Michel Lucas Président-directeur général

Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom: PricewaterhouseCoopers Audit

Adresse: 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Agnès Hussherr Début du premier mandat : 25 mai 1988

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter

du 24 mai 2012.

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos

le 31 décembre 2017.

Nom: Ernst & Young et Autres

Adresse : Tour First - 1 place des Saisons - 92400 Courbevoie

Représenté par Olivier Durand

Début du premier mandat : 26 mai 1999

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter

du 19 mai 2011.

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos

le 31 décembre 2016.

Commissaires aux comptes suppléants

Étienne Boris, Picarle & Associés.

Table de concordance du document de référence

	exe 1 du règlement européen n° 809/2004		Pages
1	Personnes responsables		232
2	Contrôleurs légaux des comptes		232
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice		6-7
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires		NA
4	Facteurs de risques		71-101
5	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Historique et évolution de la société		30-31 / 228
5.2	Investissements	130 /	137 / 186-187
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	10-2	6 / 68-70 / 228
6.2	Principaux marchés		6
6.3	Événements exceptionnels	68 / 74 / 1	131 / 155 / 166
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication		229
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurre	ntielle	6-7 / 10-26
7	Organigramme		
7.1	Description sommaire du groupe		8-9
7.2	Liste des filiales importantes		120-122
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée		138
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		197 / 205-207
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	102-	-103 / 156-157
9.2	Résultat d'exploitation	69-70 / 1	104 / 155 / 158
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur		105
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur		106
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur		77-78 / 84-86
10.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur		NA
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1		NA
11	Recherche et développement, brevets et licences		NA
12	Information sur les tendances		71
13	Prévisions ou estimations du bénéfice		NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction		38-48
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale		41
15	Rémunération et avantages		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	-	49-51 / 53

... Table de concordance du document de référence

Ann	exe 1 du règlement européen n° 809/2004 (suite)	Pages		
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une	de ses filiales 41		
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	50-52		
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'en en vigueur dans son pays d'origine	treprise 51		
17	Salariés			
17.1	Nombre de salariés	196		
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options des administrateurs	49		
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	32-33		
18	Principaux actionnaires			
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	32-33		
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	34 / 218		
18.3	Contrôle de l'émetteur	32-33		
18.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA		
19	Opérations avec des apparentés	153		
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur			
20.1	Informations financières historiques	7 / 102-153 / 156-193		
20.2	Informations financières pro forma	NA		
20.3	États financiers	102-153 / 156-193		
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	154 / 194		
20.5	Date des dernières informations financières	102-153 / 156-193		
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA		
20.7	Politique de distribution des dividendes	35		
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	229		
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	71		
21	Informations complémentaires			
21.1	Capital social	31-35 / 152		
21.2	Acte constitutif et statuts	31 / 218-219 / 228		
22	Contrats importants	229		
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA		
24	Documents accessibles au public	231		
25	Informations sur les participations 120	-122 / 130 / 137 / 155 / 186-193		

		Pages
1	Attestation du responsable du document de référence	232
2	Rapports de gestion	
2.1	Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation de capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code du commerce)	48 / 66-194 / 222-226
2.2	Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code du commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	53
2.3	Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce)	31-35
2.4	Développement durable ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes	195-215
3	États financiers	
3.1	Comptes sociaux	155-193
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	194
3.3	Comptes consolidés	102-153
3.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	154
En a	pplication des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées nformations suivantes :	
	• les honoraires versés aux commissaires aux comptes	150
	• le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisat des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent	
	des commissaires aux comptes	51-62

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2011, présentés respectivement aux pages 151 à 189 et 65 à 149 et aux pages 190 et 150 du document de référence n° D.12-0377 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2010, présentés respectivement aux pages 132 à 172 et 64 à 131 et aux pages 189 et 181 du document de référence n° D.11-0362 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2011.

Les chapitres des documents de référence n° D.12-0377 et n° D.11-0362 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Site Internet: www.cic.fr

Responsables de l'information

Hervé Bressan - directeur financier Téléphone : 01 45 96 81 90 Bruno Brouchiquan - responsable de la communication Téléphone : 01 53 48 62 09

ÉditionCIC
Relations extérieures

Conception - Réalisation Vivacitas

Crédit photosCaroline Doutre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise (libre)



www.cic.fr

